Projet1_Mise en page 1 17/01/13 10:22 Page1

ATLAS DES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE

TOME 5 LES ENJEUX DE PAYSAGE

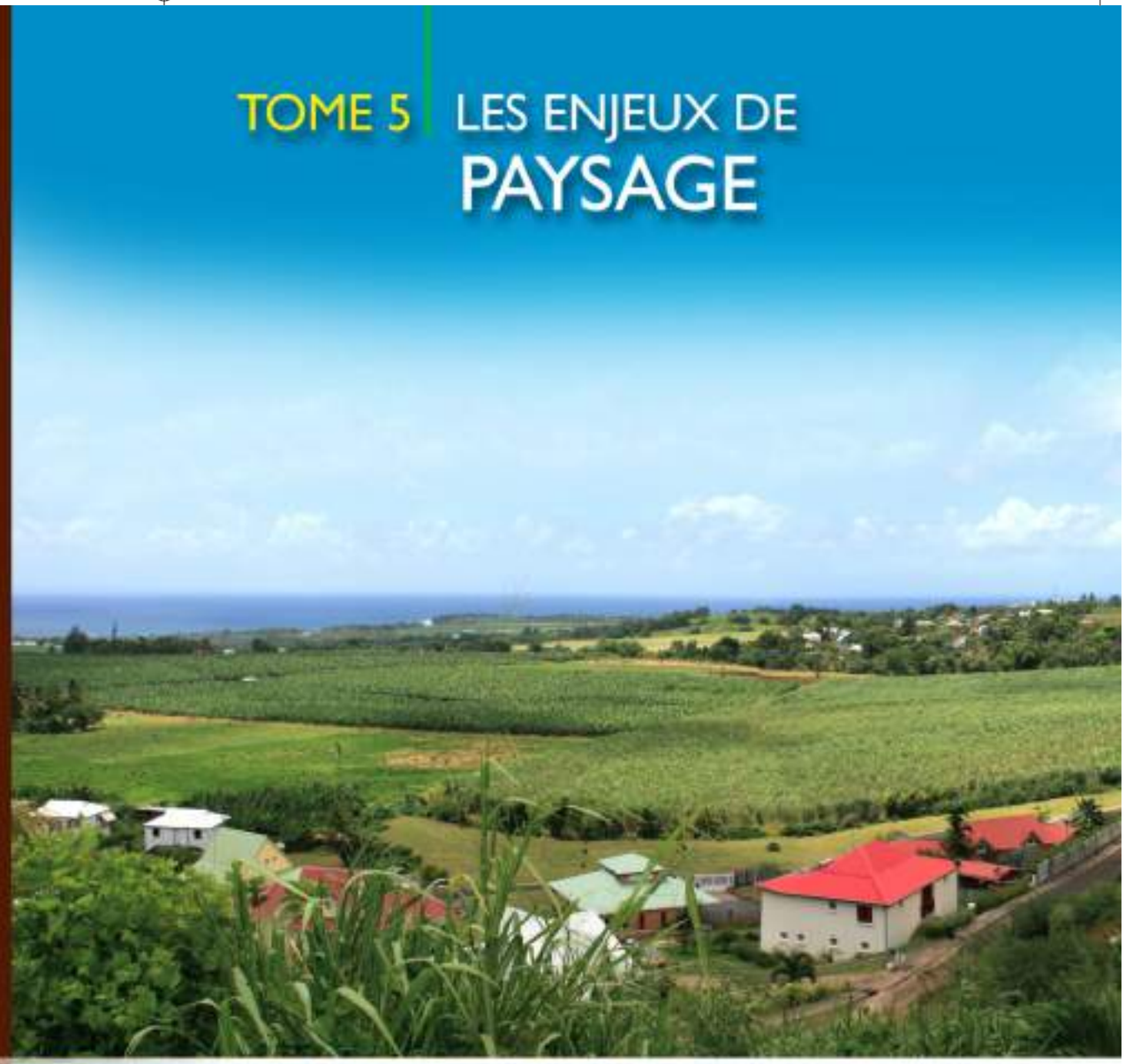

VOLUME 1_Mise en page 1 15/01/13 21:57 Page1

ATLAS DES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE

TOME 5 LES ENJEUX DE PAYSAGE

Sommaire

1. ÉCHELLE DU GRAND TERRITOIRE	5
LES PAYSAGES, SYNTHÈSE DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE	5
2. LES GRANDES PROBLÉMATIQUES À ENJEUX POUR L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES	27
2A - L'URBANISATION AU COEUR DES PAYSAGES	27
2B - LES PRATIQUES AGRICOLES AU COEUR DES PAYSAGES	41
3. L'ASPECT QUALITATIF DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES MAJEURES	55
3A - LA QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET L'INTÉGRATION DU BÂTI	55
3B - LA ROUTE : ENTRE IMPACT VISUEL ET SUPPORT DE PERCEPTIONS	73
3C - L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES GRANDS PROJETS	87
4. PROSPECTIVE	97
LES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL : ATOUT PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE MAJEUR	97
CONCLUSION	108
RECOMMANDATIONS	111
GLOSSAIRE	131
BIBLIOGRAPHIE	137

PRÉAMBULE

Les perceptions des paysages varient constamment suivant la lumière, la saison, le ciel ...
Aussi, définir les unités paysagères, comme cela a été fait dans un premier temps, revient à décrypter leurs constituants et définir les interactions existantes entre eux. Cependant, si certains sont quasi-invariables dans le temps, nombreux sont ceux qui évoluent, parfois même très rapidement, ceci notamment du fait de l'activité humaine (paysages anthropiques).

Ces évolutions ont toujours existé et sont normales, les paysages sont en constante construction, mais, on se doit de constater qu'elles accélèrent aujourd'hui.

Ces mutations des paysages sont parfois irréversibles et parfois réversibles, parfois elles entachent la qualité d'un paysage et parfois elles le révèlent.

Il importe, après avoir qualifié les différents paysages de la Guadeloupe, d'étudier les principales évolutions en cours, liées aux politiques mises en place, aux modes de gestion des territoires ou encore aux modes de vie actuels.

Au travers de l'analyse de ces tendances lourdes de modification, croisée avec la caractérisation des territoires, se dégageront les enjeux paysagers.

En effet, la qualité des paysages réside souvent dans le subtil équilibre qui existe entre leurs différentes composantes. L'introduction d'un élément perturbateur peut déséquilibrer l'ensemble et ainsi embrouiller sa perception, celui-ci devient alors illisible et confus. Cette altération peut conduire à la banalisation du territoire.

Après avoir mis en évidence lors des études de terrain, les signes visibles d'évolution des paysages, nous allons dans ce chapitre étayer, structurer et confirmer les grandes tendances de transformation des territoires, afin de mettre en évidence les enjeux qu'ils représentent et les objectifs qu'il faudrait atteindre à plus ou moins long terme.

Ces enjeux et objectifs sont présentés suivant 3 échelles de territoire en partant des grands paysages et de leurs équilibres jusqu'à l'aspect qualitatif de leurs composantes (espaces urbains, routes, etc.).

1. Échelle du Grand territoire

LES PAYSAGES, SYNTHÈSE DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

QUELQUES CHIFFRES

Parmi les différentes composantes des paysages, l'occupation des sols joue un rôle fondamental dans la caractérisation des paysages de Guadeloupe, notamment à travers l'équilibre et l'agencement des trois grandes composantes : agriculture, forêt et urbanisation. L'évolution de la part relative de ces trois grandes composantes ou leur modification de typologie (transformation d'une parcelle agricole en lotissement périurbain, évolution de terres agricoles délaissées vers la friche ou la forêt, défrichement à des fins agricoles ou immobilières, etc.) sont donc porteuses d'un enjeu de maintien (ou d'évolution) des identités paysagères locales. Cette évolution n'est pas forcément un problème en soi : le paysage s'inscrit toujours dans une dynamique, plus ou moins lente selon les territoires. La question est de savoir si ces transformations nuisent ou pas à la qualité des paysages concernés.

L'analyse des statistiques agricoles régionales permet d'esquisser certaines des évolutions à l'œuvre au sein des paysages de l'archipel Guadeloupe. On y remarque notamment :

- l'érosion progressive de la SAU (surface agricole utile),
- l'augmentation significative des terres agricoles non-cultivées,
- une relative stabilité des espaces forestiers,
- une augmentation de la part des espaces non-agricoles, dont les zones urbaines.

Les mécanismes à l'origine de ces évolutions et leurs conséquences sont analysés dans les parties suivantes de l'étude.

	1960	1981	1989	2000	2005	2010
SAU	36 %	33 %	33 %	29 %	26 %	25 %
Territoire agricole non cultivé (landes non pâturées, friches)	catégories peut-être comptées différemment		7 %	13 %	14 %	12 %
Bois et forêts			39 %	41 %	41 %	40 %
Territoire non-agricole (bâti, marais & mangroves)			21 %	18 %	20 %	22 %
Surface totale : 170 500 ha						

Tableau 1 : Evolution des composantes territoriales (Sources : Lasserre, statistiques agricoles de l'Agreste)

les paysages changent quand l'équilibre entre urbanisation, paysages naturels et paysages agricoles évolue (périurbanisation à Dunoyer, Gosier)

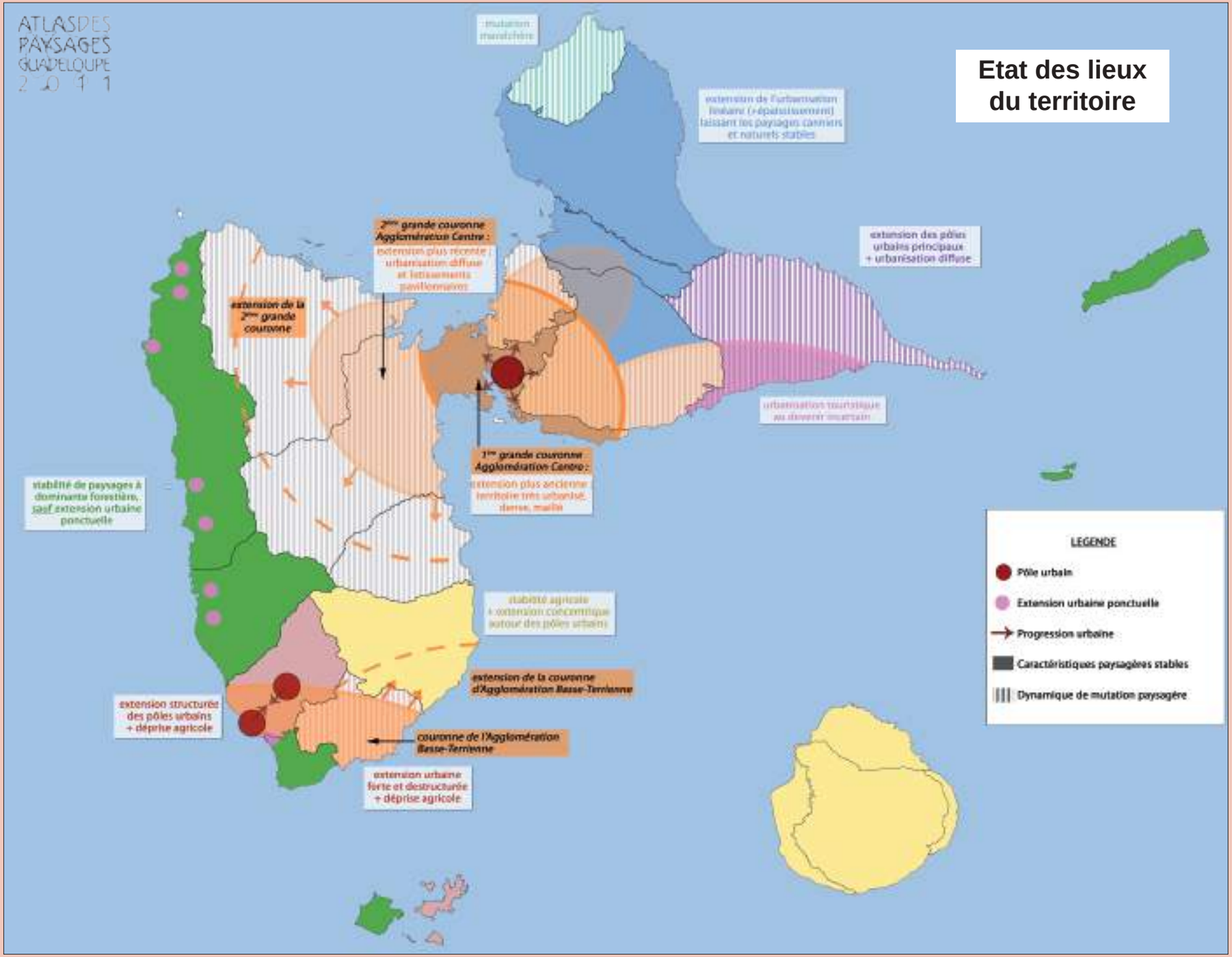
ATLAS DES PAYSAGES GUADELOUPE 2011
Etat des lieux du territoire
mutation maraîchère
extension de l'urbanisation linéaire (+épaississement) laissant les paysages cannens et naturels stables
extension des pôles urbains principaux + urbanisation diffuse
urbanisation touristique au devenir incertain
2ème grande couronne Agglomération Centre : extension plus récente : urbanisation diffuse et lotissements pavillonnaires
extension de la 2ème grande couronne
1ère grande couronne Agglomération Centre : extension plus ancienne territoire très urbanisé, dense, maillé
stabilité de paysages à dominante forestière, sauf extension urbaine ponctuelle
stabilité agricole + extension concentrique autour des pôles urbains
extension de la couronne d'Agglomération Basse-Terrienne
extension structurée des pôles urbains + déprise agricole
couronne de l'Agglomération Basse-Terrienne
extension urbaine forte et destructurée + déprise agricole
LEGENDE
Pôle urbain
Extension urbaine ponctuelle
Progression urbaine
Caractéristiques paysagères stables
Dynamique de mutation paysagère

Exemples d'évolution de l'équilibre entre les principales composantes paysagères

progression de l'urbanisation au détriment des milieux naturels (remblais de Jarry)

la progression urbaine peut aussi altérer indirectement les milieux naturels alentours (étang bois-sec résultant d'une perturbation des échanges hydrauliques par les remblais - Pointe de la Verdure, Gosier)

paysage de prairies humides modifié par la progression urbaine (Vieux-Bourg)

progression des espaces agricoles au détriment des milieux naturels (défrichement de la forêt de Sarcelle, Goyave)

défrichement agricole (forêt de Delanoë, plateau de l'Est Grande-Terre)

récupération des milieux naturels suite à une déprise agricole (réenfrichement du plateau des Bas, Marie-Galante)

UN ARCHIPEL OÙ « L'ESPACE EST COMPTÉ » : RELIEF & RISQUES NATURELS

En Guadeloupe, le constat général fait par les acteurs locaux est que l'espace est compté : les terrains à bâtir deviennent plus rares, les jeunes agriculteurs cherchent des terres pour s'installer. Les changements d'affectation des sols se font le plus souvent en situation de pénurie du sol. La principale contrainte objective qui limite de manière rédhibitoire la disponibilité du sol, au-delà du relief parfois escarpé, est la contrainte liée au risque naturel. Toutes les communes possèdent des Plans de Prévention des Risques (PPR), pour les inondations et les mouvements de terrain sous sollicitation sismique principalement, qui soustraient effectivement des terrains, inaptes à la construction ou à certaines activités. En dehors de cette contrainte, les collectivités disposent d'un volume foncier restreint dont elles déterminent les affectations, en conformité avec les lois d'urbanisme et d'aménagement.

Par conséquent, les terrains à bâtir se font rares et leur prix ne cesse d'augmenter depuis une décennie dans le département. Ce phénomène incite les acteurs locaux à voir là les signes d'une nouvelle « pression foncière », qui enchérit la construction.

le relief, un des principaux freins à l'urbanisation (Trois-Rivières)

les risques naturels, autre contrainte forte limitant l'implantation humaine (éboulement sur la RN1 à Petit-Bourg)

les risques d'inondation, particulièrement présents dans les Grands Fonds (fond humide à Besson)

⇨ Nécessité de penser l'aménagement du territoire selon un principe d'économie d'espace

⇨ Prendre conscience que l'altération d'un paysage est souvent durable voire irréversible

UNE DYNAMIQUE CONTINUE DE PROGRESSION URBAINE

Selon l'INSEE, la population au 1er janvier 2009 était de 404 000 habitants.
En 2030, la population guadeloupéenne devrait compter entre 410 000 et 428 000 d'habitants selon les dernières projections de l'INSEE (janvier 2011), avec une stagnation prévue à partir de 2025.

progression urbaine incessante autour de l'Agglomération Centre, principal pôle d'activité de Guadeloupe

développement fréquent de ZAC (Colin, Petit-Bourg)

Actuellement, on peut avoir des indices sur les grandes tendances qui se dessinent à l'échelle de l'archipel, en considérant diverses sources qui viennent étayer les observations de terrain :

- l'évolution cartographique (comparaison des cartes de 1988 et 2002) ;
- les statistiques sur l'évolution du partage du territoire guadeloupéen (v. tableau 1).

L'évolution récente montre que la dynamique naturelle sur le territoire guadeloupéen est à la progression urbaine. Celle-ci est sous-tendue par une croissance démographique constante qui crée de nouveaux besoins en urbanisation et infrastructures et qui, selon les estimations de l'INSEE, devrait se poursuivre dans les années à venir, tout en s'amortissant.

Parallèlement à cette dynamique d'urbanisation progressive du territoire, se superpose une mutation des paysages urbains. Les nouveaux besoins en urbanisation qui ne cessent d'émerger ne sont pas forcément satisfaits par les bourgs anciens, d'autant qu'il s'est produit une mutation sociétale initiant des attentes différentes d'autrefois. En effet, l'extraordinaire évolution économique des Antilles depuis la départementalisation (1946) a entraîné des bouleversements fondamentaux liés à l'évolution continue du niveau de vie corrélée aux moyens de transport ou à l'habitat. La population guadeloupéenne, désormais dotée de véhicules lui permettant d'effectuer de plus longs déplacements, n'hésite plus à s'éloigner en marge des pôles d'activité, à la recherche d'un cadre plus verdoyant ou d'un jardin. Ceci conduit au développement de nouveaux modes de progression urbaine, qui modifient profondément les paysages du département :

- construction de zones industrielles et commerciales connectées aux principaux pôles ;
- extension de l'urbanisme linéaire (implantation diffuse de l'habitat individuel le long des axes routiers) ;
- rurbanisation diffuse ou en poches déconnectées des pôles urbains historiques, incluant la construction dans tous les mornes et flancs de montagne accessibles.

Les effets de cette dynamique de progression urbaine sont néanmoins à nuancer en fonction des différents territoires, qui ne présentent pas tous la même attractivité. En réalité, la progression observée résulte du cumul de plusieurs dynamiques d'origines différentes, qui n'affectent pas les mêmes territoires.

Ainsi, la demande en résidences principales pour les actifs génère un développement important à proximité des pôles d'activité économique. Le principal d'entre eux est celui de l'Agglomération Centre, constitué du noyau de Pointe-à-Pitre / Abymes, complété par les communes périphériques du Gosier et de Baie-Mahault. Sont aussi concernés, mais à moindre échelle, les pôles secondaires : la Communauté Urbaine de Basse-Terre, Le Moule, Sainte-Rose, Capesterre Belle-Eau et Morne-à-l'Eau.

En parallèle, la demande en résidences principales pour les retraités, ainsi qu'en résidences secondaires, est davantage à l'origine d'une progression dans les régions à fort potentiel touristique. Cette demande est concentrée sur les bords de mer, avec une préférence pour les maisons avec vue. Ces constructions impactent les communes comme : Sainte-Anne, Saint-François, Deshaies, Bouillante, Trois-Rivières, Terre-de-Haut ... où le paysage côtier a été largement urbanisé depuis une quinzaine d'années.

Cette progression urbaine se réalise souvent selon des modèles peu attractifs et parfois inadaptés au paysage hôte ou de piètre qualité. Dans certains cas, face à la sensibilité accrue des paysages, une seule construction (ou un petit groupe) peut suffire pour dégrader notablement la qualité des paysages, notamment si elle est mal située ou mal intégrée dans le site.

vastes opérations immobilières, notamment pour l'implantation de logements sociaux (ici à Pelletan, Port-Louis)

progression urbaine sous l'influence du développement touristique de certains secteurs (ici à Poirier, Bouillante)

⇨ Modification de l'identité des paysages par basculement de l'équilibre entre espaces naturels & agricoles d'une part, et l'urbanisation d'autre part

⇨ Altération des caractéristiques paysagères initiales par changement du mode d'urbanisation

⇨ Concentration de ces mutations sur certains secteurs attractifs (pôles d'activités & pôles touristiques)

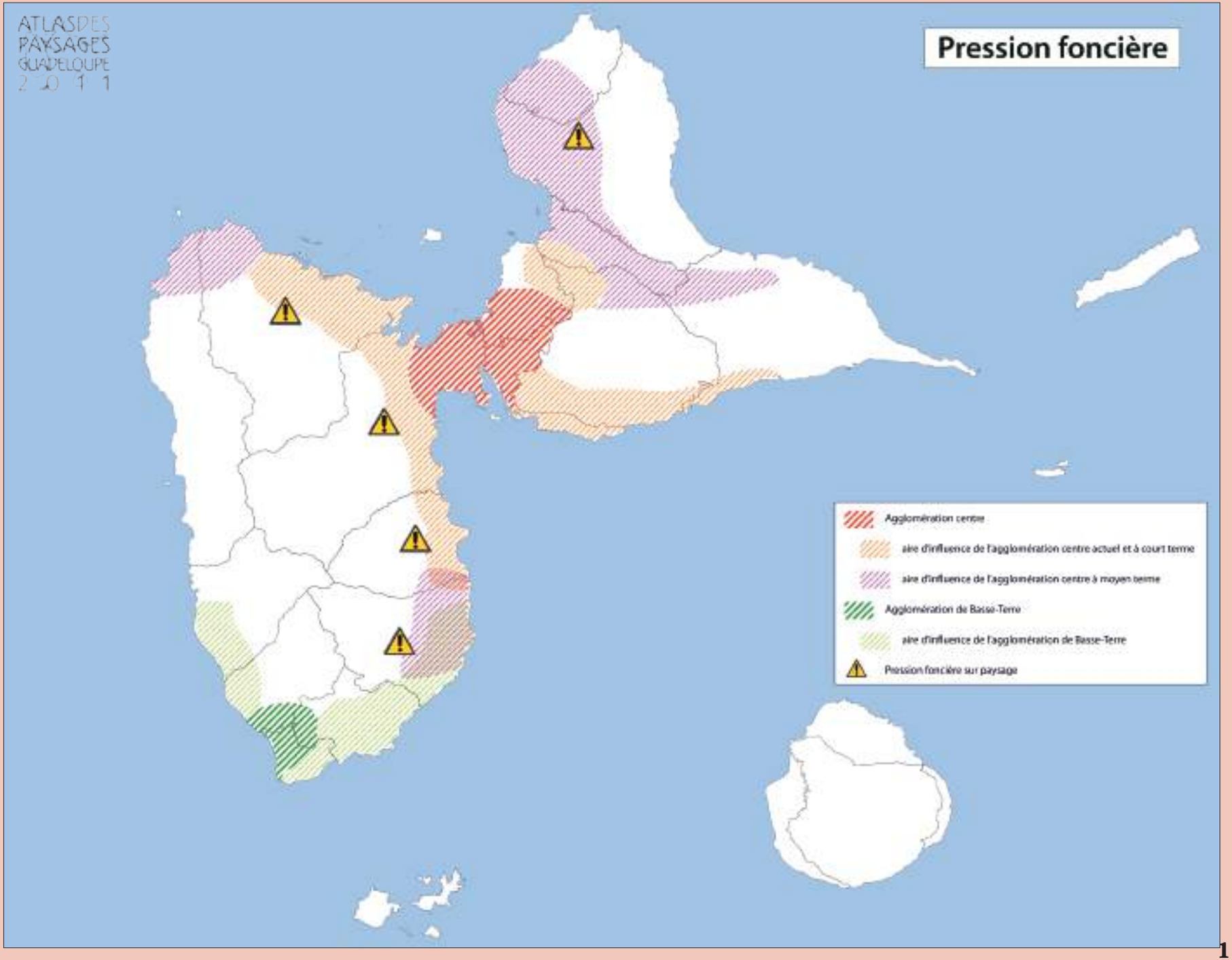
ATLAS DES PAYSAGES GUADELOUPE 2011
Pression foncière
Agglomération centre
aire d'influence de l'agglomération centre actuel et à court terme
aire d'influence de l'agglomération centre à moyen terme
Agglomération de Basse-Terre
aire d'influence de l'agglomération de Basse-Terre
Pression foncière sur paysage

LA COUVERTURE FORESTIÈRE, DÉSORMAIS PEU SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER

Historiquement, la pression liée aux activités anthropiques a d'abord gagné sur la forêt, qui a presque entièrement disparu en Grande-Terre (du fait d'un relief facilement accessible et de grandes opportunités agricoles). En réaction, le vaste massif forestier de la Basse-Terre a été protégé. De nos jours, la part des bois et forêts apparaît relativement stable depuis plus de 20 ans (représentant environ 40 % du territoire). Cette stabilité semble désormais acquise pour la grande majorité des espaces forestiers encore présents actuellement, confortée par le fait que la plupart d'entre eux bénéficient de protections environnementales généralement fortes. Leur gestion est d'ailleurs menée selon des objectifs de protection et de valorisation (pose d'équipements, ouverture de traces).

Le vaste ensemble forestier des reliefs centraux de la Basse-Terre fait partie pour l'essentiel du domaine de l'Etat (Forêt Domaniale), inaliénable et la création du Parc National de Guadeloupe est venue renforcer sa protection sur une large part de son étendue. Aujourd'hui, cette double protection couvre l'essentiel des reliefs forestiers au sein des unités paysagères de la Basse-Terre.

Il s'agit naturellement d'une tendance globale à l'échelle de l'archipel, qui n'exclut pas la possibilité de dégradations ponctuelles sur certains territoires (points abordés dans les enjeux locaux des unités concernées).

paysages naturels considérés comme stables, et valorisés pour le public (Pouzzole, Port-Louis)

⇨ Stabilité globale des paysages forestiers, notamment les reliefs boisés de la Basse-Terre

les reliefs forestiers de la chaîne centrale de la Basse-Terre, élément visuel marquant (ici en Sud Basse-Terre)

reliefs forestiers du Nord Basse-Terre

relief forestier préservé (Morne Lenglet, Plateau Palmiste)

fourrés secs (façade littorale Est des plateaux du Nord Grande-Terre)

mangrove (marais Nord de Port-Louis)

en plus des reliefs forestiers, quelques autres enclaves naturelles ont été préservées en Guadeloupe (Saint Félix, Gosier)

milieux littoraux naturels (Saint-Félix, Gosier)

LES ESPACES AGRICOLES : UN DEVENIR INCERTAIN, ENTRE PRESSION FONCIÈRE ET SOUTIEN ÉCONOMIQUE

La dynamique de progression urbaine n'est pas favorable à l'agriculture, ce qui peut conduire à se demander si celle-ci ne se dirige pas vers un lent recul, malgré l'objectif de gel de la sole agricole affiché par le SAR. La forêt étant protégée, l'équilibre du territoire se joue principalement entre les espaces agricoles et urbains, l'urbanisation cherchant à s'étendre.

Or en parallèle, depuis la fin des années 1980, le secteur agricole affiche une perte de vitesse : son évolution récente montre des difficultés (v. point suivant p.18 sur l'évolution des espaces agricoles) :

- poids économique assez faible de l'agriculture depuis la tertiarisation de l'économie et difficultés pour plusieurs filières (v. chapitre «2B - Les pratiques agricoles au coeur des paysages ») ;
- baisse de la SAU depuis 1981 qui n'est pas forcément rapide, mais constante ;
- nombre d'exploitations en forte baisse depuis 2000 (entre 2000 et 2009, disparition moyenne annuelle de 475 unités) ; mais en contrepartie, les exploitations restantes se sont modernisées ;
- population active agricole en très forte baisse (entre 2000 et 2007, elle baisse de 62,5 %, passant de 36 000 à 22 500 personnes) ; s'y associe un vieillissement des exploitants (51 ans d'âge moyen), s'expliquant en partie par des difficultés d'accès au foncier rencontrées par les jeunes agriculteurs.

L'agriculture est en revanche soutenue par les orientations politiques, qui cherchent à pérenniser cette activité en raison de son rôle important. Maintenir l'agriculture est un gage de préservation des paysages, des identités locales, du potentiel touristique de ces territoires et de la qualité du cadre de vie de leurs habitants. Ainsi, les pouvoirs publics s'efforcent de concourir à son maintien :

- certains territoires agricoles font l'objet de protections spécifiques (GFA) ;
- en parallèle, les politiques agricoles s'efforcent d'orienter le développement de l'agriculture vers des bases économiquement viables et durables, gages de pérennité (préconisations et incitations financières).

près des pôles d'acivité, l'urbanisation progresse au détriment des espaces agricoles cultivés (Plaine des Abymes)

■ L'intensité de la compétition entre agriculture et urbanisation est à territorialiser : c'est dans les zones où la demande urbaine est forte, qu'elle risque de mettre l'agriculture en difficulté. Les changements de vocation des sols peuvent alors être rapides.

En première ligne, ce sont les ceintures en marge des pôles urbains qui sont affectées. Il y existe une forte pression foncière liée aux besoins en logement des actifs. De plus, la conversion des terres agricoles est encore encouragée dans ces communes limitrophes des pôles urbains, du fait des taux de taxation réduits par rapports à ceux de « la commune centre ». Ainsi, les bassins urbains du département ont vu apparaître des **communes « dortoirs »**, qui attirent à elles une part plus importante de l'accroissement démographique, tout en maintenant les équipements collectifs à la charge de la commune centre. Ce phénomène de périurbanisation a favorisé une dispersion de l'urbain sur des espaces anciennement ruraux.

Plus largement, toutes les communes qui attirent une nouvelle population urbaine peuvent ponctuellement être concernées par une disparition de terres agricoles au profit de l'urbanisation.

La conversion est favorisée, à grande échelle, dans les zones où la filière agricole dominante est en situation de fragilité ou de crise, comme c'est le cas par exemple sur les hauteurs de Petit-Bourg, du Lamentin, de Saint-Claude, où les bananeraies et les exploitations cannières ne trouvent pas d'acheteurs pour pérenniser la culture. Dès lors, ce sont des terres rapidement disponibles pour l'urbanisation.

A petite échelle, elle est favorisée lors de la transmission des exploitations. A l'heure de la retraite, les agriculteurs risquent de saisir, si elle se présente, l'opportunité rentable de vendre leurs terres aux aménageurs, d'autant plus s'ils sont confrontés à la difficulté de trouver un repreneur (alors qu'auparavant, s'opérait souvent une transmission familiale). Inversement, ils peuvent aussi refuser de céder leurs parcelles à un autre exploitant, espérant un déclassement de ces terres agricoles en terrains constructibles, ce qui leur permettrait de réaliser une belle plus-value financière. C'est d'autant plus vrai dans les zones où s'exerce la pression foncière, pouvant alors entraver l'installation des jeunes agriculteurs.

Les seuls échelons qui puissent alors s'opposer à la conversion des terres agricoles sont les documents d'urbanisme, qui permettent de réguler l'implantation urbaine au sein d'un projet de territoire, ou les outils d'intervention publique dans le domaine agricole, principalement la SAFER. L'action de celle-ci n'a pas suffi par le passé à maintenir durablement les vocations foncières des terres agricoles mises en vente ; pour autant, aujourd'hui, les protections agricoles telles que les GFA semblent offrir un certain degré de protection aux espaces qui en bénéficient. Pareillement, le passé montre que s'est déjà produite la disparition de pans entiers de paysage au profit de l'urbain, sans avoir vraiment une politique cohérente en matière de gestion du patrimoine rural (phénomène visible sur certains axes routiers comme Baie-Mahault/Lamentin, Gosier/Sainte-Anne, Basse-Terre/Saint-Claude, ou encore toute la région de la Boucan à Sainte-Rose). Pour autant, les élus disposent à l'heure actuelle d'un pouvoir fort dans le domaine de la planification urbaine, et c'est principalement à cet échelon qu'ils sont sollicités en tant que gestionnaires d'espaces à long terme.

l'urbanisation peut aussi s'immiscer de façon diffuse au sein des espaces agricoles, aboutissant à un mitage (Petit-Canal)

LA DÉPRISE AGRICOLE, FACTEUR DE PRESSION FONCIÈRE OU D'ENFRICHEMENT

A l'échelle de l'ensemble du territoire Guadeloupéen, il ressort que la SAU actuelle a diminué par rapport aux années 1960 (v. tableau 1 p.6), dans des proportions qui n'éveillent pas immédiatement l'alerte en termes de pourcentage. Pour autant, cette évolution concerne des superficies importantes à l'échelle du territoire puisqu'entre 1989 et 2010, la superficie est passée de 56 000 ha à 43 000 ha, soit 13 000 ha de terres cultivées en moins. De plus, cela correspond à la disparition de près d'un quart (22 %) des terres agricoles en seulement 30 ans.

Les statistiques récentes montrent que la « compétition » entre agriculture et urbanisation ne peut expliquer à elle seule la disparition de terres agricoles. En effet, on constate que la plus importante perte de SAU, observée entre 1989 et 2000, a en partie été compensée par des friches. Ce constat semble indiquer que le recul de la SAU n'est pas lié à la seule progression urbaine, mais qu'on a aussi une déprise liée à une perte de dynamisme de l'agriculture.

Dynamique urbaine / **Dynamique agricole**	+ Demande urbaine forte	– Absence de besoin en urbanisation
+ Agriculture dynamique	compétition agriculture / urbanisation : risque de **progression de l'urbanisation sur l'espace agricole utile**	**stabilité : peu de risque de modification du paysage agricole**
– Agriculture en déprise	**progression** opportuniste **de l'urbanisation sur les anciens espaces agricoles**	enfrichement (**retour de l'espace agricole vers un espace forestier**)

Tableau 2 : Evolution du territoire en fonction de la force des dynamiques à l'oeuvre

déprise agricole (Haute Plaine, Trois-Rivières)

Les causes de la disparition des terres agricoles

Entre 1989 et 2007, la SAU des exploitations s'est contractée de près d'un quart, pour s'établir à 34 739 hectares (20,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe contre 27,4 % en 1989). Cette situation résulte principalement du déclin de la filière banane dont la surface mise en culture a diminué de 69,2 % sur la même période. (Données DAF Guadeloupe)

La baisse de la SAU observée semble concerner principalement les exploitations bananières. Comme pour toute terre agricole subissant la déprise, ce recul n'a pas forcément un caractère définitif, les terres pouvant à nouveau être valorisées et retrouver une vocation agricole. Pour autant, ces terres vacantes sont vulnérables (exposées à la pression urbaine ou à l'enfrichement).

déprise bananière (Barthélémy, Goyave)

D'autres facteurs complémentaires peuvent être avancés, pour expliquer qu'une portion de SAU ait évolué en friches :

- le gel des terres : certains propriétaires refusent de vendre leur foncier agricole dans l'espoir d'une spéculation immobilière ou par attachement à la terre ;
- la contamination de certaines terres par la chlordécone, qui contraint fortement les possibilités de cultures de reconversion et peut mener à l'abandon des terres.

déprise bananière (Sablon, Saint-Claude)

déprise bananière (Plateau Palmiste, Gourbeyre)

Les terres subissant une déprise agricole définitive ne peuvent évoluer que dans deux directions possibles :

- elles évoluent naturellement vers un réenfrichement, ce qui correspond à la conversion de l'espace agricole en espace forestier ;
- dans les zones à forte pression foncière, elles risquent d'être mises à profit pour l'urbanisation.

Parfois, la déprise est temporaire, avant que les terres ne soient réinvesties par l'agriculture, souvent au profit d'une diversification, maraîchère ou fruitière par exemple. Cette reconquête participe alors au renouveau constaté des productions locales, intégrées dans des filières de valorisation directe (marchés, cuisines centrales, réseaux associatifs mettant en lien des consommateurs et producteurs locaux, etc.). Les incitations régionales pour favoriser l'usage de produits locaux dans la restauration scolaire encouragent ces productions.

pression foncière en zone de déprise agricole (Lasserre, Plaine de Grippon)

pression foncière en zone de déprise bananière (Matouba, Saint-Claude)

- ⇨ Risque de déséquilibre entre paysages agricoles / paysages naturels / paysages urbanisés, pouvant modifier la structure paysagère et l'identité de certaines unités ;
- ⇨ Modification d'identité paysagère en cas d'atténuation de l'importance d'une caractéristique paysagère fondamentale (banane, canne), soit par déprise agricole, soit par diversification culturale ;
- ⇨ Altération des caractéristiques d'ouverture / fermeture visuelle des paysages agricoles ;
- ⇨ Mitage bâti des espaces agricoles, altérant la bonne lisibilité de ces paysages ;
- ⇨ Opportunités d'implantation de grands projets, notamment photovoltaïque et éolien par exemple ;
- ⇨ Nécessaire prise de conscience de la vulnérabilité des paysages agricoles ;
- ⇨ Difficulté de protection de ces paysages régis par des règles économiques (rentabilité de l'activité agricole, prix du foncier, etc.) ;
- ⇨ Nécessité de choix fermes dans les documents d'urbanisme locaux en faveur des espaces agricoles.

enfrichement du plateau des Bas à Marie-Galante, conduisant progressivement à une fermeture visuelle du paysage

enfrichement du secteur des Galets à Marie-Galante, pouvant altérer l'identité bocagère des lieux

enfrichement de la façade littorale Nord à Terre-de-Bas

enfrichement de la façade littorale Nord à Terre-de-Bas

point de vue relictuel sur le sentier littoral Nord de Terre-de-Bas

• Disparités territoriales des dynamiques agricoles et de l'équilibre du territoire

■ Zones où l'évolution montre une concurrence urbanisation / agriculture (SAU) :

- les couronnes d'agglomération, surtout la plaine cannière des Abymes (particulièrement menacée), mais aussi l'unité de Sainte-Rose.
- la région de Goyave, où il existe un risque, à terme, de forte progression urbaine, par extension de la seconde couronne d'urbanisation de l'agglomération Centre.

■ Zones soumises à une déprise agricole :

⇨ Cas où la déprise risque de constituer une opportunité pour l'urbanisation :

- Basse-Terre/Saint-Claude (Sud Basse-Terre) ;
- le plateau maraîcher de Dubédou (Plateau Est Grande-Terre).

⇨ Cas où la déprise semble plutôt mener à un enfrichement :

- Trois-Rivières (Sud Basse-Terre) (déprise consécutive au recul de la banane et enfrichement) ;
- Désirade (notamment le long de la route du Grand Abaque, ce qui conduirait à une moindre perception de ce paysage particulier) ;
- Terre-de-Bas (Saintes);
- le plateau des Bas à Marie-Galante.

⇨ Cas où la stabilité incertaine de la culture principale peut occasionner des mutations rapides :

- territoires melonniers, pour lesquels se pose la question de leur durabilité (Nord Grande-Terre : Plateau de l'Anse-Bertrand).

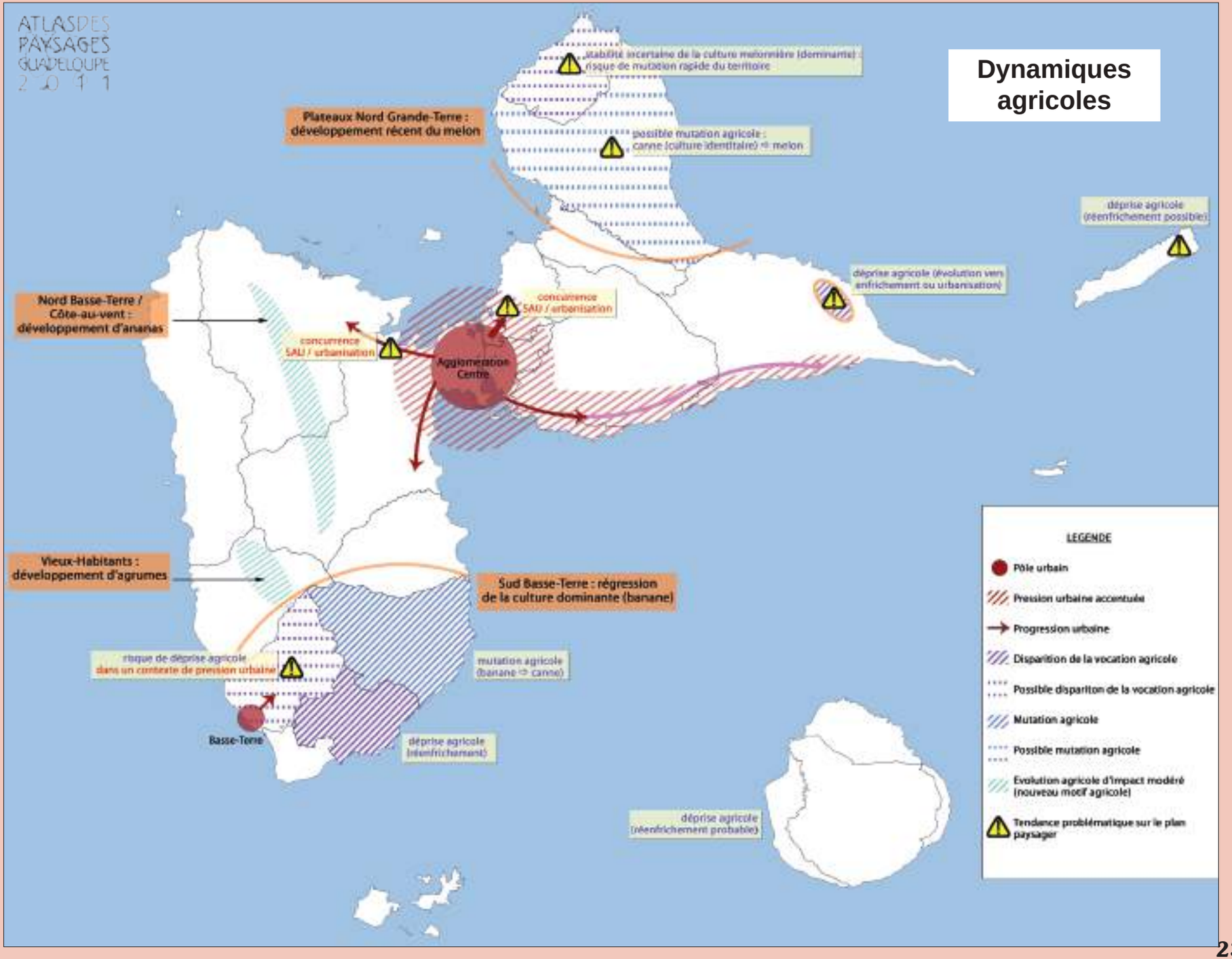
ATLAS DES PAYSAGES GUADELOUPE 2011
Dynamiques agricoles
stabilité incertaine de la culture majoritaire (dominante) : risque de mutation rapide du territoire
Plateaux Nord Grande-Terre : développement récent du melon
possible mutation agricole : canne (culture identitaire) ⇨ melon
déprise agricole (réenfrichement possible)
déprise agricole (évolution vers enfrichement ou urbanisation)
Nord Basse-Terre / Côte-au-vent : développement d'ananas
concurrence SAU / urbanisation
concurrence SAU / urbanisation
Agglomération Centre
Vieux-Habitants : développement d'agrumes
Sud Basse-Terre : régression de la culture dominante (banane)
risque de déprise agricole dans un contexte de pression urbaine
mutation agricole (banane ⇨ canne)
Basse-Terre
déprise agricole (réenfrichement)
déprise agricole (réenfrichement probable)
LEGENDE
Pôle urbain
Pression urbaine accentuée
Progression urbaine
Disparition de la vocation agricole
Possible disparition de la vocation agricole
Mutation agricole
Possible mutation agricole
Evolution agricole d'impact modéré (nouveau motif agricole)
Tendance problématique sur le plan paysager

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE : UN OUTIL EN FAVEUR DES PAYSAGES NATURELS ET PATRIMONIAUX, PARFOIS PERÇU COMME UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Au niveau des espaces protégés en Guadeloupe, on distingue des protections nationales, locales et internationales.

- 1/ les protections de la nature de protection forte :
  - de niveau national : parc national, réserves naturelles,
  - de niveau local : arrêtés de protection de biotope.
- 2/ les protections au titre des sites de niveau national :
  - fortes : les sites classés,
  - de moindre importance : les sites inscrits.
- 3/ le Conservatoire du littoral pour la protection par l'acquisition de portions de rivages marins ou lacustres (intérêts biologiques et/ou paysagers).
- 4/ les labels internationaux :
  - la Réserve de Biophère (classement Réserve de Biosphère par l'Unesco au titre du programme MAB (MAN and Biosphère)),
  - la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale(Grand Cul de Sac Marin).
- 6/ les autres types de protection :
  - les espaces boisés soumis au régime forestier de l'ONF
  - les dispositions de protection prévues par la loi littoral
  - les 50 pas géométriques
  - les inventaires ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), outil de connaissance des milieux naturels.

Parmi ces protections réglementaires, peu d'entre elles sont spécifiques au Paysage ou intégrant des critères paysagers dans les motifs de protection. On en compte deux types principaux mis en œuvre en Guadeloupe :

- les Sites classés (DEAL) et les Sites inscrits (ABF) ;
- les Espaces remarquables du Littoral (ERL) (DEAL) (article L.146-6 du Code de l'urbanisme).

Pour autant, la plupart des protections réglementaires citées ci-contre permettent de préserver l'intégrité spatiale et les caractéristiques identitaires principales des espaces concernés. Ils sont donc facteurs de stabilité paysagère et, à ce titre, ils peuvent être considérés comme des outils de préservation des paysages de l'archipel guadeloupéen.

Ces protections ne s'exercent toutefois pas avec la même force règlementaire. On peut ainsi distinguer des protections fortes one permettant aucune modification majeure de l'espace, des protections modérées qui mettent surtout en avant la valeur des espaces naturels et ruraux ou de certaines de leurs composantes, et des protections faibles qui concernent surtout la gestion de l'espace.

Dans tous les cas, ces protections réglementaires et ces périmètres d'intérêt patrimonial sont des atouts pour la préservation des paysages et de leur identité permettent de transmettre des territoires de qualité aux générations futures, de les valoriser, d'y développer une gestion rigoureuse, et d'en faire des supports du développement économique. Hélas, ces mesures sont parfois incomprises et peuvent au contraire être alors perçues par certains comme des freins au développement économique local (contraintes fortes voire impossibilité d'y construire de nouveaux quartiers ou des zones d'activités par exemple). La mise en place des périmètres de protections fortes donne donc presque toujours lieu à des débats locaux houleux et à de vives polémiques. Ce fut le cas dernièrement lors de la concertation en vue de la définition du périmètre du Site classé de la Pointe de la Grande Vigie et des falaises de la Porte d'Enfer (2010), ou lors de la délimitation de l'aire de libre adhésion du Parc National (2009). Une fois mis en œuvre, ces périmètres de protections fortes ne sont pas toujours respectés par les autorités locales lorsqu'elles n'étaient pas parties prenantes volontaires de la démarche initiale (v. les conclusions de *l'Evaluation paysagère des Sites classés & Sites inscrits de Guadeloupe,* DEAL - 2010).

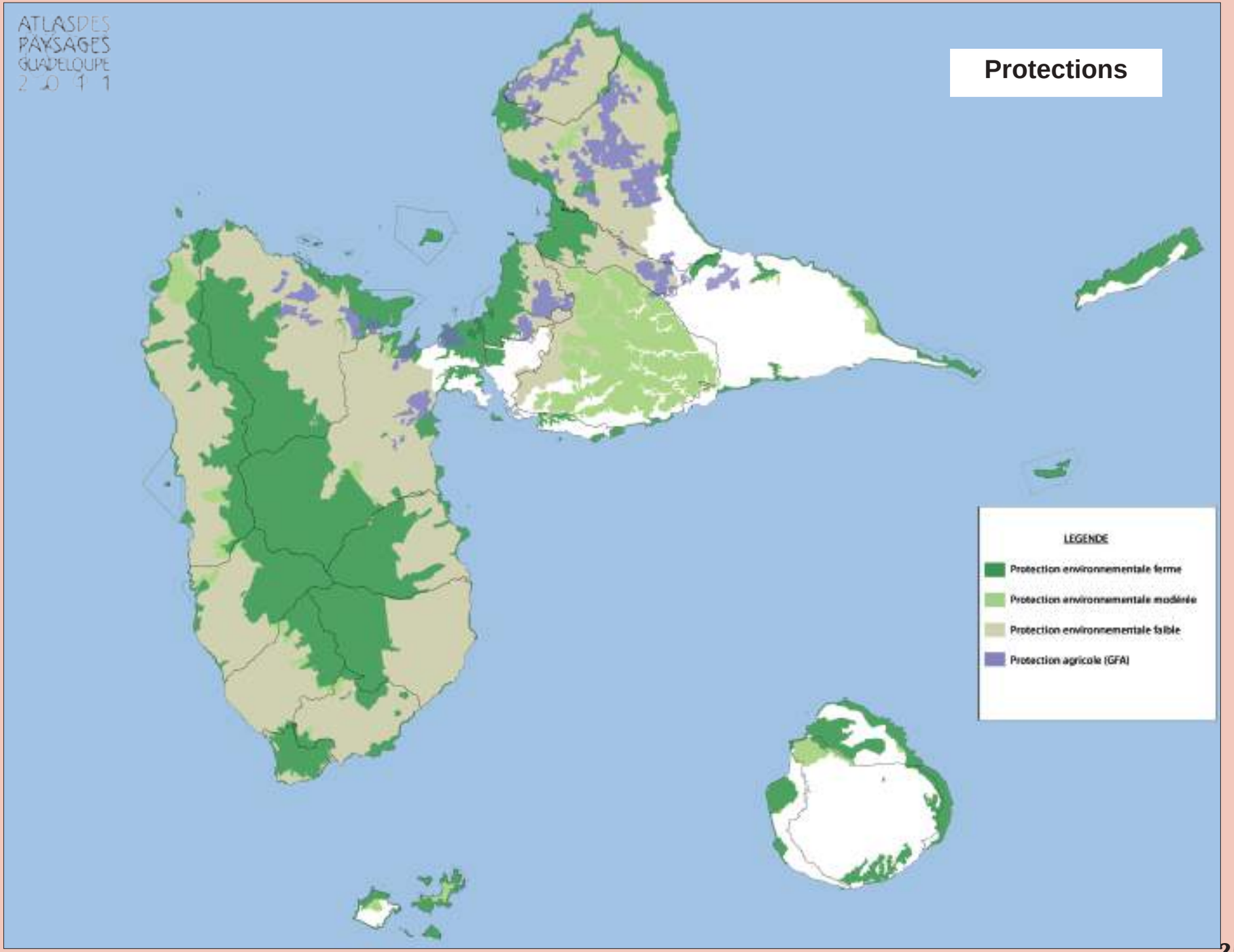
ATLAS DES PAYSAGES GUADELOUPE 2011
Protections
LEGENDE
Protection environnementale forte
Protection environnementale modérée
Protection environnementale faible
Protection agricole (GFA)

VERS UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL ?

Aujourd'hui, les espaces agricoles ont-ils atteint un point d'équilibre ?

L'évolution récente montre que la sole agricole semble se stabiliser depuis 2005, même si l'explication en demeure encore incertaine et ne pourra être confirmée que par l'avenir :

- s'agit-il d'un regain de l'agriculture, désormais suffisamment dynamique pour résister à la pression foncière ?
- ou est-ce le signe que les protections actuelles sont suffisamment efficaces ?

Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional, approuvé en Conseil d'Etat le 24 mai 2011), document de référence visant à planifier l'évolution territoriale en Guadeloupe, conforte lui aussi les prévisions d'atteinte d'un équilibre territorial. En effet, au vu des projections de population à l'horizon 2030, le SAR estime les besoins fonciers nécessaires à l'urbanisation et aux infrastructures (zones d'activités et équipements publics) à 1 500 ha (*en visant l'objectif d'une densité moyenne de 30 logements par hectare*). Ces mêmes besoins pourraient atteindre 4 500 ha en cas de densité urbaine moindre, semblable à la densité moyenne actuelle sur l'archipel (*10 logements par hectare*).

Or, les zones actuellement ouvertes à l'urbanisation au sein des différents POS et PLU offrent une réserve foncière de 7 700 ha, dont 3 000 à 4 000 ha sont réellement utilisables selon le SAR. Potentiellement, cette réserve foncière peut donc suffire à combler les besoins estimés pour les 20 ans à venir, moyennant un effort de densification. Le SAR, qui a valeur règlementaire et de portée supérieure aux documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU), impose donc aux communes de ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

Ce *statu quo* règlementaire serait en faveur d'un maintien global de l'équilibre territorial actuel, tel qu'il est prévu par les annexes graphiques des documents locaux d'urbanisme. C'est également ce que préconisent les services de l'Etat et notamment la DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) qui œuvre pour le maintien strict de la sole agricole de l'archipel, afin de stopper la forte régression des terres cultivées constatée depuis plusieurs décennies. Les lois Grenelle 1 & 2 vont également dans le sens d'une plus forte densité urbaine et d'une maîtrise volontaire et ambitieuse de l'étalement urbain.

Pour autant, maintenir l'équilibre actuel tel qu'il est prévu dans les documents d'urbanisme n'est pas pour autant synonyme de l'arrêt de la dynamique des paysages. En effet, ces documents réglementaires n'ont pas d'impact sur l'utilisation réelle des sols sur certaines parcelles. Ce n'est pas parce qu'un terrain est en zone agricole qu'il est effectivement cultivé par exemple. De même, un terrain constructible n'est pas toujours déjà bâti. Il peut être encore occupé à ce jour par des prairies ou un boisement. La construction future de bâtiments, pourtant conforme aux dispositions légales, sera alors perçue *in situ* comme une progression de l'urbanisation et un recul des paysages agricoles ou naturels. Le *statu quo* réglementaire de l'occupation des sols n'est donc pas un gage obligatoire du maintien strict des équilibres territoriaux au sein des paysages.

2. Les grandes problématiques à enjeux pour l'évolution des paysages

2A - L'URBANISATION AU COEUR DES PAYSAGES

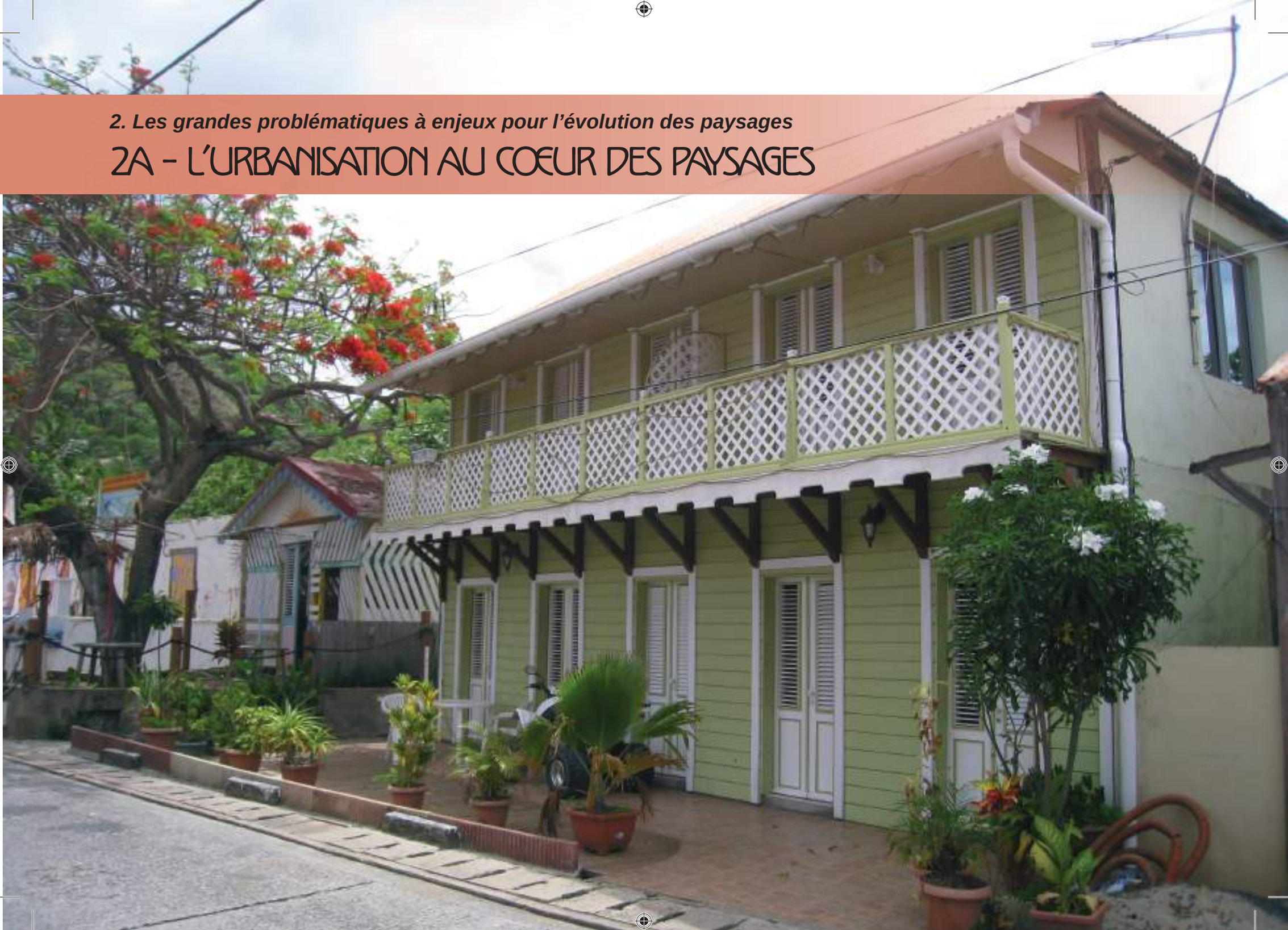

LES EXTENSIONS URBAINES : DÉVITALISATION DES BOURGS ET RURBANISATION

Du fait d'une évolution sociétale et d'une modification des désirs de la population (avoir une maison à soi, un jardin, habiter à la campagne ...), il s'est produit en Guadeloupe une mutation des modes d'extension urbaine durant les dernières décennies.

Ainsi, un nombre croissant de personnes ne veulent plus habiter en ville, pour des causes diverses : confort relatif du parc immobilier ancien et souvent inadapté aux besoins et attentes de la vie contemporaine, sentiment d'insécurité, problèmes d'indivisions, recours systématique à la voiture. En conséquence, les centres-bourgs se dévitalisent et perdent des habitants au profit des franges périurbaines. Ce phénomène favorise, dans les centres anciens, la dégradation du bâti faute d'entretien, ce qui réduit encore l'attractivité des centres urbains et ne fait qu'entretenir la spirale actuelle.

Dans le même temps, en marge des bourgs se développent de nouveaux paysages périurbains. En dix ans, le quart de la population de la Guadeloupe a changé de commune, participant ainsi à la recomposition du territoire. La plupart du temps, ces déménagements se font des centres urbains vers les communes périphériques. C'est la « périurbanisation ». Généralement, les citadins recherchent une maison individuelle à l'écart des problèmes des centres-villes, mais proche des centres d'activités. Les périmètres des zones urbaines s'étendent donc. Ce sont principalement les communes de la périphérie de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre qui ont le plus bénéficié de ces mouvements de population. A Goyave, Petit-Bourg et Lamentin, mais aussi à Baillif, Gourbeyre, Saint-Claude et Vieux-Fort, près de 70 % des actifs ayant un emploi ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Si la périurbanisation basse-terrienne reste assez circonscrite (surtout sur Saint-Claude et Gourbeyre), celle de l'agglomération de Pointe-à-Pitre s'exerce au-delà des limites urbaines, jusqu'à Sainte-Rose, Capesterre Belle-Eau et désormais Port-Louis / Anse-Bertrand.

Sur ces secteurs, la progression urbaine est peu dense, sur le modèle de l'habitat pavillonnaire implanté sur une parcelle de taille plus ou moins importante (800 à 1000 m² en moyenne). Au final, ce type d'extension forme un tissu urbain lâche et morcelé, sans connexion territoriale avec les bourgs et bien souvent en opposition avec les formes urbaines traditionnelles. Cette nouvelle urbanisation ne s'inscrit donc pas dans la continuité des structures urbaines plus anciennes et participe à une certaine déstructuration du territoire et à une perte de lisibilité des paysages.

périurbanisation (Trois-Rivières)

la périurbanisation conquiert sans cesse de nouveaux territoires (centre gérontologique des Abymes, au nord du bourg)

prolifération de sections résidentielles sans lien avec les bourgs (Vinaigri, le Gosier)

la périurbanisation s'accompagne souvent par le développement de commerces et services (Dampierre, Gosier)

Rivière Sens, périurbanisation de Basse-Terre, sans lien spatial ni typologique avec le bourg

mauvaise intégration paysagère fréquente pour la périurbanisation (Rousseau, Morne-à-l'Eau)

zone d'activités (Dalciat, Baie-Mahault)

De plus, ces nouvelles zones urbanisées s'équipent simultanément en zones de services, centres commerciaux, car la plupart des personnes qui quittent la ville souhaitent en conserver les avantages. Ce phénomène d'extension (aussi appelé « rurbanisation ») finit par former un paysage désorganisé où s'entremêlent zones d'habitations pavillonnaires, zones d'activités de qualité esthétique souvent médiocre. La qualité de ces secteurs est d'autant plus mise à mal que s'y multiplient volontiers de grandes opérations d'ensemble, qui souffrent souvent d'insuffisances d'aménagement, tant du point de vue urbanistique que paysager et architectural. C'est un constat particulièrement dommageable, au vu de la position stratégique qu'occupent ces espaces périurbains, constituant les entrées « d'agglomération » et qui donnent une image négative des bourgs.

Au final, non seulement cette nouvelle façon d'habiter est consommatrice d'espace, mais en plus, elle mène au développement d'un paysage urbain de piètre qualité, qui dévore l'espace sans tenir compte des caractéristiques propres au site et de ses potentialités. Cette nouvelle urbanisation ne s'adapte pas au site, mais s'impose à lui et ne se préoccupe guère de la recomposition ou de la création du paysage urbain. Standardisée, elle conduit à une banalisation des espaces concernés qui perdent leur identité.

A l'heure actuelle, cette rurbanisation marque profondément le paysage par son étendue sans cesse croissante. Elle s'amplifie autour des agglomérations, parfois jusqu'à rencontrer d'autres communes et constituer un vaste et lâche « nappage » urbain, comme cela se produit sur les axes Gosier / Sainte-Anne ou Baie-Mahault / Lamentin. Les extensions qui s'effectuaient le plus souvent en périphérie immédiate des centres anciens, tendent à s'étendre sur les terres agricoles ou les mornes environnants en s'étiolant. Ces terres agricoles sont devenues de véritables réservoirs fonciers, faciles à aménager et à équiper.

- ⇨ Dévitalisation des cœurs de bourgs et dégradation du bâti menant à la dévalorisation des paysages urbains ;
- ⇨ Progression urbaine en marge des bourgs, consommatrice d'espace aux dépens des paysages agricoles et naturels et de leur bonne lisibilité ;
- ⇨ Altération des caractéristiques paysagères initiales par les nouvelles typologies urbaines et le développement de zones artisanales et commerciales de qualité architecturale médiocre, notamment en entrées de villes.

dévitalisation du bourg : ruines (Port-Louis)

dévitalisation du bourg : dents creuses (Port-Louis)

LA DISCONTINUITÉ URBAINE : URBANISATION DIFFUSE, ÉCLATEMENT DES POCHES D'HABITAT ET HÉGÉMONIE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE

Les modes d'urbanisation actuels favorisent une discontinuité urbaine, qui ne cesse de s'accentuer. Par cette expression, on désigne un étalement diffus des zones urbanisées qui peuvent s'étendre au-delà même des zones aujourd'hui équipées en réseaux. Un mitage des territoires agricoles et naturels par un habitat individuel, grand consommateur d'espace, est souvent observé dans les communes, notamment celles qui sont pourvues d'un réseau d'irrigation agricole. Aujourd'hui, les communes de Guadeloupe présentent typiquement un bourg principal, correspondant à un noyau dense et ancien (généralement développé dès l'ère coloniale), et sur le reste du territoire, des sections de développement plus tardif, ainsi qu'énormément d'habitat diffus. Cet habitat diffus, autrefois exceptionnel (car réservé aux habitations anciennes qui s'implantaient au sein des terres dont elles avaient la charge), s'est massivement développé de façon récente et s'est généralisé : nombre de maisons individuelles sont désormais implantées de manière isolée à l'écart des bourgs.

poche d'habitat au premier plan (Pointe des Rochers, Saint-François), avec urbanisation diffuse en arrière

Cette tendance à l'urbanisation ponctuelle est génératrice de pollution et de nuisances qui peuvent affecter la faune et la flore locales (intrusion anthropique dans les milieux naturels accueillant la faune et la flore locale, assainissements individuels mal contrôlés, mauvaise gestion des déchets allant parfois vers la création de décharges sauvages multiples réparties sur l'ensemble du territoire, etc.).

Cette évolution est d'autant plus perceptible qu'en parallèle, l'intégration paysagère de cet habitat diffus, vis-à-vis de son environnement naturel, s'est dégradée, ce qui amplifie son impact visuel. Auparavant, la typologie et les volumes de l'habitat vernaculaire favorisaient son insertion au sein du milieu naturel : l'habitat prenait en compte son environnement (topographie, climat, vents dominants, ensoleillement ...), les matériaux utilisés étaient locaux et les couleurs des enduits s'intégraient dans le paysage puisque c'était la couleur de la roche, de la terre trouvée sur place. Ce n'est que très rarement le cas aujourd'hui, depuis que la typologie de l'habitat s'est écartée des modèles traditionnels : utilisation de matériaux exogènes rarement inspirés des couleurs du paysage environnant, choix des couleurs de toiture assez souvent sans souci d'harmonisation d'ensemble et avec l'environnement existant, etc.

discontinuité spatiale : poche d'habitat (Galets, Bouillante)

discontinuité spatiale : habitat diffus (Saint-François)

lotissement isolé (l'Orée du Parc, Petit-Bourg)

discontinuité spatiale et typologique : opération de logements sociaux (Fond à Roc, Baie-Mahault)

lotissement d'accès privé (la Grippière, Petit-Bourg)

habitat pavillonnaire diffus, mitant les prairies (Bérard, Plateau de l'Est Grande-Terre)

habitat pavillonnaire diffus, mitant les reliefs boisés (Madeleine, Vieux-Habitants)

En conséquence, la prolifération de cet habitat diffus, particulièrement visible, pose un problème important de mitage du paysage, affectant toute la Guadeloupe. Le bâti qui ponctue les terroirs agricoles et les mornes, dévalorise considérablement leur aspect. Au-delà de cet effet direct, le mitage perturbe aussi la lisibilité du paysage, puisque le grignotage progressif et insidieux des espaces par le bâti nuit à la cohérence des paysages naturels et agricoles : morcellement des zones cultivées ou naturelles, multiplication des points d'appel pour le regard, perturbation des lignes fortes de composition des paysages (relief, horizon, étagement de l'occupation des sols, etc.). Dans certaines parties du département, le mitage peut même conduire à une altération de l'équilibre entre les composantes du territoire : le caractère urbain devient alors omniprésent (en particulier, sur des itinéraires comme Gosier / Sainte-Anne, ou Baie-Mahault / Sainte-Rose), au dépend de l'identité agricole ou naturelle antérieure de ces territoires. Enfin, le mitage contribue à amplifier la pression urbaine, en facilitant l'accessibilité à la construction de zones auparavant isolées.

Il est à souligner, toutefois, que l'impact visuel de cet habitat diffus varie selon le contexte. En particulier, il est plus fort sur la Grande-Terre que sur la Basse-Terre, où la végétation naturelle luxuriante contribue à dissimuler partiellement le bâti et favorise donc son intégration au milieu naturel (le rôle de cette végétation a d'ailleurs été mis en évidence lorsqu'elle s'est trouvée altérée par le cyclone Hugo). A l'inverse dans les espaces plats, peu arborés (fréquents en Grande-Terre), l'impact des constructions est amplifié car elles accrochent le regard. Parfois aussi, un accompagnement de végétaux exogènes peut faire ressortir la présence de constructions au sein d'un environnement naturel (Palmiers royaux ou Araucaria par exemple).

La tendance à la discontinuité urbaine se retrouve aussi, à une échelle plus réduite et plus fine, à l'intérieur même des trames urbaines récentes. Le modèle architectural dominant de l'habitat pavillonnaire construit au milieu de sa parcelle (décrit précédemment), génère en effet un tissu urbain lâche et sans continuité qualitative avec le reste du bourg (généralement dense). Dès lors, le paysage urbain devient moins lisible, puisqu'il présente des caractéristiques moins homogènes, moins clairement identifiables.

⇨ Altération des caractéristiques initiales des paysages et de leur bonne lisibilité par mitage bâti

⇨ Banalisation des paysages ruraux par atténuation des implantations urbaines locales

⇨ Manque d'intégration paysagère de l'habitat diffus, renforçant son impact visuel

poche d'habitat altérant la perception des reliefs boisés (Fontaines-Bouillantes, Bouillante)

mitage altérant l'identité agricole du paysage (Desvarieux, Saint-François)

LA PLANIFICATION URBAINE : ENTRE UN ÉQUILIBRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET LES VOLONTÉS MULTIPLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) organise l'archipel comme un territoire fait de sous-territoires complémentaires les uns des autres dont les spécificités sont mises en avant, voire accentuées. Chaque sous-territoire n'est pas vraiment autonome mais plutôt « monofonctionnel économiquement », interdépendant des autres sous-territoires ; pour autant, l'ensemble forme un pays équilibré. Ainsi, l'agriculture est plutôt privilégiée dans le Nord Grande-Terre, l'activité touristique le long d'un axe Gosier / Sainte-Anne / Saint-François, les pôles économiques autour de l'agglomération Centre (confortement du Port Autonome et de l'aéroport, mise en place d'un transport en commun en site propre - TCSP) et de Basse-Terre (pôle universitaire, rénovation du port, amélioration de l'offre touristique). L'un des objectifs du SAR est de faire de l'agglomération Centre une « *métropole caribéenne au rayonnement international* ».

Les déplacements automobiles restent privilégiés même si un projet de transport collectif est proposé à long terme (tramway puis train) en étoile depuis l'agglomération Centre. Un rattrapage des sous-territoires est proposé, mais il apparaît que toutes ces entités ne vont pas se développer de la même façon à l'avenir car elles n'ont pas les mêmes atouts à faire valoir, ni la même attractivité. Ainsi, le Nord Grande-Terre restera en deçà d'un développement économique et démographique moyen, au contraire de l'agglomération Centre qui confortera son attractivité. La pression urbaine, et donc foncière, ne sera pas identique, ni rééquilibrée selon les secteurs géographiques : elle sera très forte autour de l'agglomération Centre, forte autour des pôles d'équilibre secondaires, plus faible ailleurs.

A l'échelle locale, les documents d'urbanisme à la disposition des élus leur permettent de peser effectivement sur la construction et les formes d'extension urbaine. Une majorité de communes sont couvertes par ces documents d'urbanisme, essentiellement les Plans d'Occupation des Sols (POS), en cours de transformation en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) (ainsi que quelques cartes communales). Les communes qui n'ont pas de POS / PLU sont soumises au Règlement National d'Urbanisme appliqué directement par les services de l'Etat. Les documents d'urbanisme représentent un outil fort dans le domaine de la planification urbaine, puisqu'ils déterminent les deux principaux caractères de l'urbanisation : sa répartition et sa densité. Avec la mise en place des PLU communaux et des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à une échelle intercommunale (*définis par la loi SRU - Solidarité et Renouvellement Urbains, 2000*), les documents d'urbanisme doivent en outre être porteurs d'un vrai projet de développement de la collectivité (via le PADD : Projet de d'Aménagement et de Développement Durable), et non plus seulement d'un zonage réglementaire (comme c'est le cas pour les POS).

Or, ces documents peuvent, à l'échelle locale, traduire des ambitions discordantes, les communes recherchant avant tout les modalités d'un développement local qui sous-tend souvent une extension urbaine (favoriser l'installation de nouveaux habitants) ou l'installation de nouvelles activités économiques. Ces intentions communales sont parfois en contradiction avec les orientations d'aménagement et l'équilibre général définis à l'échelle régionale. Les arbitrages sont souvent délicats afin d'aboutir à des PLU communaux ambitieux mais compatibles avec le SAR.

⇨ Difficultés d'adéquation entre les axes de développement local et les orientations régionales

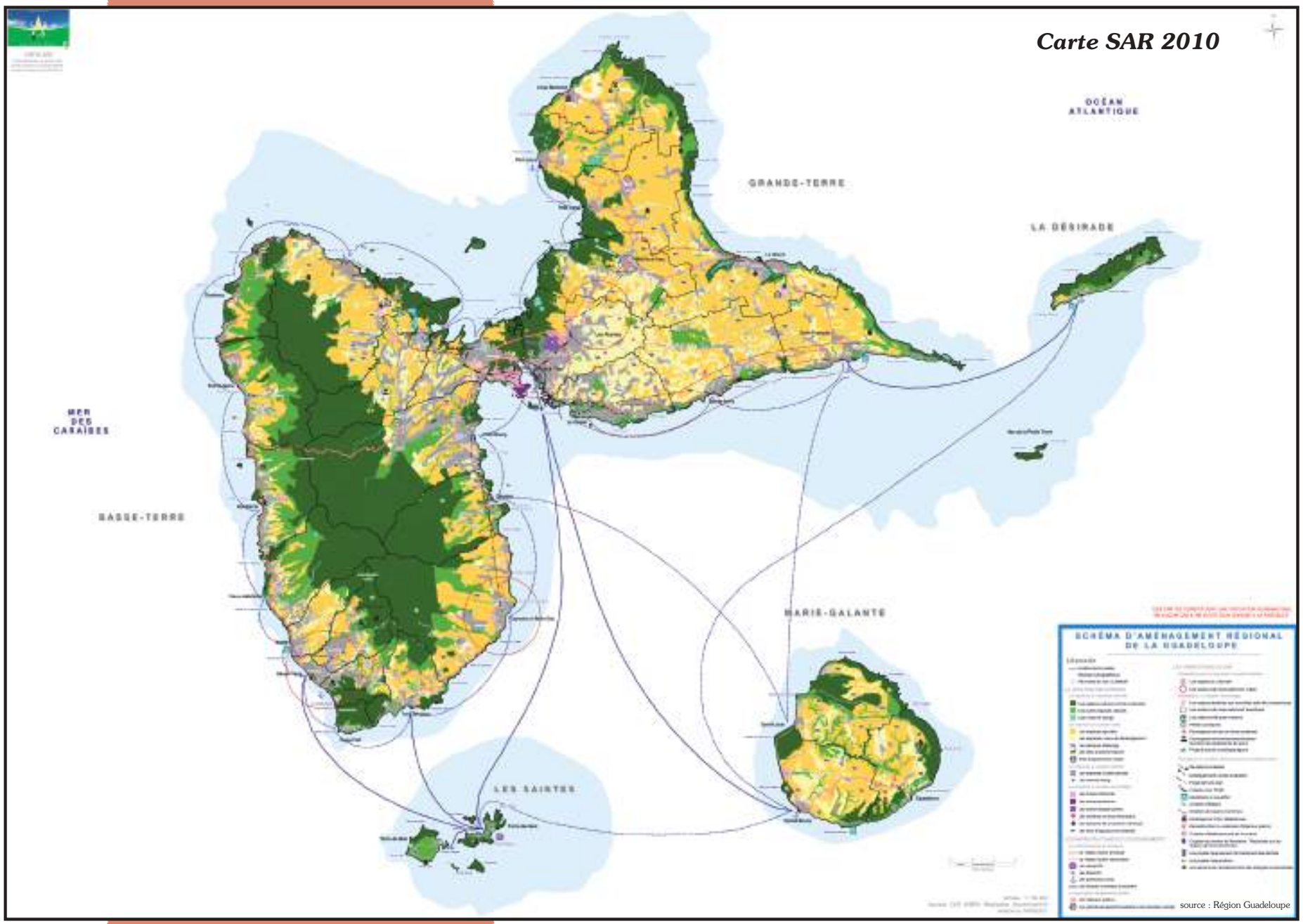

source : Région Guadeloupe

LA GOUVERNANCE LOCALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE ET DE LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE

Mieux réfléchir à l'organisation et au fonctionnement de l'espace, apparaît comme une nécessité sur l'ensemble du territoire guadeloupéen. Actuellement, des efforts règlementaires sont faits pour entraver la dynamique d'expansion urbaine discontinue.

Les élus locaux ont un rôle important en la matière. Lorsqu'ils élaborent leur Plan Local d'Urbanisme, ils peuvent œuvrer de façon ferme pour préserver la qualité paysagère de leur commune, en établissant des stratégies claires au niveau communal (zones d'extension, modalités, formes architecturales). Avant tout, ils sont encouragés à densifier le tissu urbain, de façon à limiter l'étalement urbain sous ses diverses formes et les problèmes qu'il génère. D'ores et déjà, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), en supprimant la surface minimum de parcelle, vient contrecarrer l'hégémonie du modèle d'habitat pavillonnaire, et l'étalement urbain qui en découle. Les lois dites Grenelle 2 (ou ENE - Engagement National pour l'Environnement) et MAP (Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche) (juillet 2010) ont réaffirmé ensuite la nécessité impérieuse de préserver les terres agricoles et de promouvoir un urbanisme dense, économe en espace. Les documents d'urbanisme doivent permettre en outre de protéger les éléments patrimoniaux de la commune : l'identité originelle du bourg et les bâtiments d'architecture traditionnelle, une trame verte ou bleue à travers le territoire communal, etc.

La planification urbaine peut intégrer de tels outils. Néanmoins, au-delà d'une sensibilisation, les collectivités ont besoin, pour mener la réflexion sur leurs territoires, de l'appui d'un encadrement technique adapté. Celui-ci passe par la mise en place de documents de conseils et recommandation techniques ou par la consultation de professionnels. Le recours au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), s'avère particulièrement utile pour donner une cohérence aux diverses politiques d'aménagement et fournir un appui technique adapté aux élus locaux. Bien conseillées, les communes peuvent alors se donner les moyens de développer et gérer au mieux leur territoire, notamment à travers la mise en place et le suivi des documents d'urbanisme dont elles manquent parfois.

Elles peuvent aussi s'appuyer sur le monde associatif, force de proposition et acteur essentiel en matière de concertation, étape indispensable pour toute réflexion stratégique d'aménagement et de développement du territoire. C'est en associant tous les maillons de cette chaine de la prise de décision que se met en place une véritable gouvernance locale, essentielle pour la définition partagée et l'acceptation des évolutions des paysages. La mutualisation des avis et des expertises permet en outre d'aboutir généralement à un consensus plus respectueux de l'équilibre du territoire et de ses paysages, et d'assumer collectivement leur modification.

⇨ Nécessité d'encadrer le développement du territoire afin que l'évolution du paysage ne soit pas subie mais maîtrisée, et que les décisions ne soient pas prises dans l'urgence ;

⇨ Nécessité d'une vision concertée sur le devenir du territoire ;

⇨ Opportunité d'orienter le développement à travers les documents d'urbanisme, et de faire en sorte que l'évolution du paysage tende vers le modèle recherché ;

⇨ Au-delà d'une sensibilisation, nécessité d'un appui technique aux collectivités.

LA STRUCTURE PARCELLAIRE DU FONCIER : FACTEUR DE MITAGE OU GARDIEN DES PAYSAGES ?

La structure parcellaire peut influencer les évolutions des paysages, notamment dans les centres-bourgs et sur les territoires agricoles. En effet, un petit parcellaire peut entraîner des modifications de l'usage des sols de manière dissociée sur chacune des parcelles. Si la vocation agricole y est remise en cause, certaines de ces petites parcelles peuvent alors être bâties ou s'enfricher. Dans ce cas, se produit un mitage et/ou un morcellement des paysages agricoles qui ne présentent plus autant de cohérence visuelle. Dans une moindre mesure, on peut considérer que la diversification agricole peut aussi constituer un mitage des paysages si elle intervient sur un territoire homogène voué à la monoculture. En revanche, il est probable que de telles évolutions soient lentes, les petites parcelles évoluant individuellement et progressivement au gré des décisions prises par les différents propriétaires concernés.

Ce petit parcellaire est particulièrement présent sur certaines régions de Guadeloupe, notamment dans les centres-bourgs et les régions agricoles morcelées comme les hauteurs de Saint-Robert / Cousinière (à Baillif et Vieux-Habitants), la région de Pressec / Bébian à l'Anse-Bertrand ou encore le Nord-Est du Moule entre Portland et Dubédou.

A contrario, un grand parcellaire agricole présente peu de risque de mitage puisque la vocation de l'espace est définie sur une échelle plus vaste. On peut donc considérer qu'une structure foncière composée de grandes parcelles est garante d'une plus grande stabilité des paysages agricoles. Par contre, la modification paysagère peut être majeure et brutale si une grande parcelle vient à changer d'occupation des sols, l'impact visuel étant alors beaucoup plus fort. C'est le cas par exemple des grandes opérations immobilières (lotissements, résidences collectives, etc.) qui sont mises en œuvre sur de grandes parcelles déclassées et ouvertes à l'urbanisation par les documents d'urbanisme locaux. La diversification agricole a également une forte influence quand elle agit sur un grand parcellaire, l'identité agricole initiale de tout un secteur pouvant être remise en cause par le changement de culture de quelques grandes parcelles seulement.

Ce grand parcellaire est particulièrement présent sur certaines régions de Guadeloupe, notamment le Nord et l'Est de la Grande-Terre où l'identité cannière est encore bien présente, mais aussi sur la Côte-au-Vent dans la région de Capesterre-Belle-Eau (banane et canne à sucre essentiellement).

le petit parcellaire, un facteur propice au mitage et à une homogénéité moindre des paysages (Papaye, Saint-Claude)

- ⇨ Stabilité paysagère favorisée par les grands parcellaires ;
- ⇨ Risque de modification majeure des paysages en cas de mutation d'occupation d'un grand parcellaire ;
- ⇨ Sensibilité des paysages au mitage en cas de petits parcellaires ;
- ⇨ Augmentation de la pression foncière due aux mécanismes de retenue du foncier ;
- ⇨ Opportunité de rationnaliser davantage l'occupation de l'espace et de limiter l'étalement urbain, si l'on parvient à régler les problèmes de gel des terres par indivision (dents creuses des bourgs, etc.).

Dans un contexte de forte pression urbaine et de contrainte spatiale majeure, accentuée par le caractère archipélagique de la Guadeloupe, les différents mécanismes de retenue foncière créent des blocages problématiques pour les politiques d'aménagement du territoire. L'indivision est l'un de ces problèmes. En l'absence de dispositions notariales claires, beaucoup de terrains passent en indivision lors du décès des parents propriétaires, devenant la propriété commune de l'ensemble des enfants de la fratrie. Les problèmes de successions entre enfants de « différents lits » ne font que rendre la situation encore plus complexe. Ces difficultés ne font ensuite que s'aggraver de génération en génération, le nombre d'héritiers augmentant, pour vite devenir insurmontables, entrainant un *statu quo* indéfini sur le terrain concerné. On observe alors le délabrement du bâti et finalement la constitution d'une dent creuse dans le cas d'un centre-bourg.

Aujourd'hui, le cadre législatif donne la possibilité aux pouvoirs publics d'intervenir à la place des propriétaires en cas de menace sur la sécurité et la santé publiques par exemple. Des solutions ont été apportées aussi pour l'indivision avec la possibilité désormais de trouver une vocation du foncier avec la majorité des 2/3 des héritiers, et non plus la totalité comme auparavant (*sauf pour la vente du terrain*).

Dans d'autres cas, les divisions parcellaires, consécutives aux héritages, conduisent à découper le paysage sans rapport à la nature du site, ce qui peut favoriser par exemple l'implantation de constructions sur des terrains pentus, constituant des points d'appels indésirables dans le paysage environnant, surtout s'il est boisé ou agricole.

La spéculation immobilière sur les terrains agricoles où les propriétaires (souvent d'anciens agriculteurs à la retraite, ou leurs héritiers) souhaitent construire pour leurs enfants, ou espèrent un déclassement réglementaire pour vendre leurs terrains à bon prix, bloquent la mise en culture effective des terres agricoles. Les parcelles concernées s'enfrichent, quand elles ne font pas l'objet de constructions illicites. Ce mécanisme répété sur une large part d'un petit parcellaire par exemple, est fortement générateur de mitage et de morcellement des paysages agricoles.

Dans ces différents cas, on pourrait alors imaginer de mettre en place des valorisations temporaires du foncier bloqué pour ne pas laisser ces terrains en déshérence : zones de stationnement ou aires de jeux sur les dents creuses urbaines, cultures communautaires sur les friches agricoles ... Ce type de valorisation pourrait en outre promouvoir un autre rapport à la terre, au-delà de la seule valeur foncière et de la propriété, pour continuer à faire vivre ces paysages.

grand parcellaire (plaine de Grippon)

le grand parcellaire favorise l'homogénéité paysagère (homogénéité cannière du bassin de Ravine Chaude, Lamentin), mais est susceptible de connaître des évolutions rapides

QUEL SCÉNARIO D'AVENIR : LA POURSUITE DE LA RURBANISATION OU LA RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES ?

Sur les bases du constat exposé précédemment, deux évolutions principales sont possibles *a priori* :

■ 1/ *Premier scénario* : les zones rurbaines confortent leur attractivité et les lotissements continuent de consommer l'espace et mitent peu à peu les zones agricoles et naturelles. La pression foncière devrait, dans ce cas, rester forte sur les piémonts de la Basse-Terre dans un rayon de 20 à 30 km autour de l'agglomération Centre : de Sainte-Rose à Petit-Bourg, voire jusqu'à Goyave. Dans une moindre mesure, cette urbanisation en lotissements (poches d'urbanisation sans liaisons routières entre chaque opération et à l'insertion toute relative dans le paysage) se poursuivra aussi sur l'axe Gosier / Saint-François.

Dans le même temps, les zones rurbaines résiduelles entre les Abymes et Morne-à-l'Eau seront peu à peu construites d'autant que des projets structurants devraient voir le jour sur ce secteur (nouveau CHU ...).

En parallèle, la pression foncière sur le Nord Grande-Terre devrait rester faible pour une dizaine d'années, mais le foncier devenant de plus en plus rare sur la première couronne de l'agglomération Centre, Port-Louis et l'Anse-Bertrand pourraient alors devenir attractifs à moyen terme. Des « quartiers » nouveaux à l'image de Pelletan et Guéry pourraient alors voir le jour, surtout si la déviation de Morne-à-l'Eau est opérationnelle. La pression foncière sur les terres agricoles et les paysages du Nord Grande-Terre serait alors forte et la mutation de ces paysages s'amorcerait.

Le phénomène devrait être moins important en Côte-sous-le-Vent car la morphologie y est un facteur limitant, et les temps de déplacement devraient demeurer longs. De même, autour de Basse-Terre, le relief atténue ces phénomènes de rurbanisation et d'étalement urbain.

■ 2/ *Autre scénario* : l'urbanisation s'étalant essentiellement autour de l'agglomération Centre, les conditions de desserte automobiles vont devenir cruciales et s'aggraver : les temps de parcours devraient s'allonger rendant ainsi de moins en moins attractif la vie à la « campagne ». Les centres-bourgs et les centres-villes pourraient alors redevenir attractifs, la ville de demain retrouverait son attrait auprès de la population et des rurbains d'aujourd'hui. La pression anthropique sur les espaces agricoles et naturels diminuerait alors. Ce mouvement serait en accord avec la volonté affichée dans le SAR de Guadeloupe et dans les lois Grenelle 1 et 2 : arriver à la ville durable, donc au territoire durable.

Que l'on tende vers le premier ou le second scénario ou une synthèse des deux, il apparaît très difficile d'anticiper l'urbanisation de demain et son effet sur les paysages agricoles et naturels. Pour autant, on peut raisonnablement penser, pour les 10 à 15 ans à venir, que :

- le Nord Basse-Terre entre Sainte-Rose et Goyave demeurera attractif ;
- l'agglomération Centre devrait drainer des flux quotidiens de plus en plus importants car elle restera le poumon économique de l'archipel, les seules zones naturelles pouvant être encore préservées se situeraient dans les Grands Fonds ;
- les paysages agricoles du Nord et de l'Est de la Grande-Terre devraient demeurer tant que les grandes cultures (canne à sucre, maraîchage) demeurent économiquement rentables ;
- la Côte-sous-le-Vent, de par son éloignement des pôles économiques et en raison du relief limitant, devrait rester relativement préservée ;
- l'Agglomération de Basse-Terre poursuivra son développement mais le relief, là encore, sera un facteur limitant au mitage ; les rurbains de Basse-Terre pourraient alors habiter sur Capesterre Belle-Eau / Goyave.

⇨ Risque d'accentuation de l'extension urbaine et de la pression foncière sur les paysages ruraux (scénario 1)

⇨ Stabilité de l'équilibre territorial et renouveau des paysages urbains (scénario 2)

2. Les grandes problématiques à enjeux pour l'évolution des paysages

2B - LES PRATIQUES AGRICOLES AU COEUR DES PAYSAGES

Le type de culture exercé au sein d'un paysage agricole influence fortement son identité. C'est pourquoi la question du devenir de la culture dominante au sein d'un paysage donné (stabilité, abandon ou reconversion) est particulièrement importante.

Rappelons que la colonisation de l'archipel guadeloupéen est récente, ne datant que du 17e siècle. Les grands paysages agricoles y sont donc « jeunes » sur une échelle de temps historique, et ils ont en outre connu de nombreux bouleversements et plusieurs cultures industrielles successives (coton, tabac, indigo, café, canne à sucre, etc.). L'apparente « stabilité paysagère » que présentent certains territoires est donc toute relative.

Certes, les paysages sont en évolution permanente, sous l'action de l'homme ou des forces de la nature (cyclones, mouvements de terrain, séismes, etc.) et la dynamique de mutation des paysages agricoles n'est ni une spécificité, ni un problème en soit. Elle peut induire en revanche, une modification notable de l'identité d'un territoire en cas de changement cultural majeur, surtout si ce territoire était consacré auparavant à une culture dominante sur une période assez longue (à l'échelle individuelle tout au moins). C'est le cas par exemple de :

- la banane en Sud Basse-Terre (importante en surface) ;
- la canne en Grande-Terre, à Marie-Galante et en Nord Basse-Terre (importance historique et culturelle) ;
- le melon en Nord Grande-Terre (culture à fort impact visuel).

l'évolution des cultures pratiquées sur un territoire modifie l'identité paysagère de celui-ci, à l'image du développement melonnier qui a affecté les paysages canniers des plateaux du Nord Grande-Terre (la Berthaudière, Anse-Bertrand)

LE RECUL DE LA BANANE : UN IMPACT FORT POUR LES PAYSAGES DU SUD BASSE-TERRE

la banane, élément marquant des paysages du Sud Basse-Terre (la Haute Plaine, Capesterre Belle-Eau)

déprise bananière (montrée par la présence de haies témoin), ici suivie d'une réorientation agricole (Fond-Bernard, Saint-Claude)

L'évolution au cours des 30 dernières années montre un fort recul des surfaces bananières, dont les indices sont déjà visibles dans les paysages. Ces derniers sont confirmés par les statistiques agricoles annuelles. En effet, la surface dédiée aux cultures bananières connaît une régression permanente et considérable depuis 30 ans (entre 1981 et 2005, elle est passée de 8 300 à 2 400 ha). La dernière forte chute a eu lieu entre 2000 et 2005 (la sole a diminué de 25 % entre 1999 et 2003, puis quasiment de moitié entre 2003 et 2005). Depuis 2008, la surface semble stabilisée à 2 200 ha.

A terme, le contexte économique délicat dans lequel se trouve cette filière pose la question du maintien des cultures bananières. Ainsi, la pérennité de cette culture vouée à l'exportation risque d'être fortement menacée en cas de modification de la politique agricole commune, qu'il s'agisse :

- d'une disparition des aides financières européennes ;
- ou d'une modification des accords dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché-banane, qui fixent des quotas d'exportation entre la « banane dollar » américaine et la banane de la zone ACP (Afrique / Caraïbe / Pacifique) dont la banane antillaise fait partie.

Les tendances récentes montrent que le marché s'oriente vers une libéralisation progressive des échanges (réforme de l'OCM-banane en 2006), qui illustre le caractère précaire des aides encore attribuées et annonce un renforcement très probable de la concurrence.

Pour autant, certains débouchés pourraient permettre à la banane antillaise de retrouver une viabilité économique :

- le positionnement commercial sur le créneau de la qualité, grâce aux efforts récents faits pour inscrire la production dans le cadre d'une agriculture durable (Plan banane durable, mis en place en 2008 en prolongement du Grenelle de l'Environnement, qui vise la réduction de l'usage de produits phytosanitaires), peut améliorer les perspectives de débouchés sur le marché actuel (la banane antillaise serait aujourd'hui la plus « propre » au monde) ;
- la volonté locale émergente de valoriser ce produit dans l'alimentation animale (farine de banane), pourrait conduire à un nouveau débouché.

D'autre part, les paysages bananiers pourraient évoluer aussi dans leur structuration sous l'effet de le mise en place de nouvelles pratiques culturales comme la jachère ou la rotation de cultures (en alternance avec la canne à sucre par exemple comme cela se fait déjà sur le secteur de Capesterre Belle-Eau), conseillées notamment pour lutter contre les attaques phytosanitaires.

⇨ Forte modification de l'identité paysagère pour les actuels secteurs bananiers, même en cas de maintien de l'espace agricole (reconversion, jachères) ;
⇨ Risque de déprise agricole en contexte de pollution des sols au chlordécone (enfrichement, urbanisation) ;
⇨ Risque de mitage des espaces agricoles, avec déstructuration et perte de lisibilité des paysages.

DES PAYSAGES CANNIERS STABLES, MAIS PAS FORCÉMENT PÉRENNES À MOYEN TERME

Dans le contexte actuel, la dynamique à l'échelle du territoire guadeloupéen semble pencher en faveur d'un maintien des surfaces de canne à sucre au cours des prochaines années. En effet, l'évolution récente de la sole cannière montre que cette culture semble résister. La stabilité apparente montrée par les cartographies de 1988 et de 2002 est confirmée par les données chiffrées des statistiques agricoles annuelles. Si la sole cannière a fortement diminué au début des années 1980 (passant de 21 000 à 14 000 ha entre 1981 et 1985, vraisemblablement en lien avec la restructuration de la filière suite à la crise sucrière et à la disparition de nombreuses usines centrales), elle reste en revanche stable depuis lors. Récemment, elle semble même afficher une légère reprise.

Par ailleurs, bien que le principal débouché de la canne (à savoir le sucre voué à l'exportation) soit soutenu économiquement au même titre que la banane (dans le cadre de l'OCM-sucre), la canne apparaît comme une filière moins vulnérable aux aléas économiques :

- elle offre des débouchés complémentaires qui se maintiennent malgré les fluctuations économiques : à savoir le rhum agricole (débouché essentiellement local, mais dynamique), mais aussi le rhum industriel (qui en 2009, représente le troisième produit à l'exportation du département en valeur, après le sucre et la banane), produit par les usines de Bonne Mère (Sainte-Rose) et Grande Anse (Grand-Bourg) ;
- s'y ajoute l'opportunité de nouveaux débouchés parfois évoqués, tels que la production d'électricité à partir de bagasse (lors de la période de récolte) et de canne fibre comme cela a été envisagé à Marie-Galante (sans concrétisation à cette date), mais aussi la possibilité technique de production de biocarburants à partir de l'éthanol de sucre de canne, ou encore l'expérimentation de fabrication de plastique végétal.

L'opportunité offerte par les politiques de diversification agricole et le développement de la filière des cultures maraîchères, afin de mieux satisfaire les besoins locaux, pourrait en revanche affecter notablement la sole cannière. La problématique de la pollution des sols à la chlordécone sur le secteur bananier du Sud Basse-Terre concentre en effet les besoins en foncier agricole pour le maraîchage sur le territoire cannier.

⇨ Probable stabilité paysagère des secteurs canniers (Nord Basse-Terre, plaines et plateaux de Grande-Terre, Marie-Galante) ;

⇨ Possibilité de modification de l'identité paysagère historique de ces zones en cas de diversification maraîchère (moindre hégémonie cannière au sein des paysages agricoles, moins bonne lisibilité) avec perte du caractère saisonnier de l'ouverture visuelle.

la canne, culture historique de Guadeloupe, participe encore aujourd'hui à l'identité de nombreux paysages (domaine cannier de Gardel, Le Moule)

une disparition de la canne, si elle se produisait, remettrait en cause l'identité de nombreux paysages traditionnels de Guadeloupe (Bas de Marie-Galante)

patrimoine cannier : moulin et ancienne habitation (Nesmonds, Hauts de Marie-Galante)

voie ferrée de l'ancienne usine centrale de Beauport (Poyen, Petit-Canal)

ancienne usine centrale (Darboussier)

L'ÉLEVAGE : DES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La production animale en Guadeloupe est en hausse en 2008, avec de larges perspectives de débouchés locaux. En effet, en 2009, cette activité ne satisfait que 13,1 % des besoins locaux de consommation de viande. Pour l'instant, le développement est surtout entravé par un manque de professionnalisation de la filière. L'élevage est fréquemment pratiqué en activité d'appoint, avec des moyens ne permettant pas des rendements optimaux (pas d'achat d'aliments pour le bétail pendant les périodes de sècheresse, ce qui entraîne des taux de fécondité et des rendements anormalement faibles).

L'avenir de la filière élevage peut conditionner le devenir de nombreux terrains, les pâturages occupant, actuellement, plus de 19 000 ha sur le territoire guadeloupéen. Si la filière parvient à se structurer, cela conduira probablement à défricher des zones abandonnées pour créer de nouveaux pâturages (entraînant, à l'échelle du territoire, une baisse du poids des friches). Cela pourrait aussi constituer une nouvelle vocation pour certains territoires et assurer un maintien de l'identité agricole dans des unités où elle tend à se perdre (comme Trois-Rivières, où l'on pourrait envisager un remplacement de la banane par des prairies, à condition de mettre en œuvre des pratiques adaptées face au problème de la chlordécone, qui impose certaines précautions, voire peut-être certaines typologies d'exploitations).

A l'inverse, en cas d'affaiblissement de la filière, les pâturages abandonnés évolueraient selon toute vraisemblance vers un réenfrichement (l'élevage constituant souvent la dernière tentative de valorisation de terres qui n'ont pas d'autre usage, à part sur les Plateaux de l'Est Grande-Terre, où cette activité correspond à une véritable vocation). Ce changement se produirait y compris sur les prairies d'arrière-mangrove (entretenues artificiellement), et ce encore plus rapidement qu'ailleurs, du fait de l'humidité propice au développement végétal (ainsi, en 1 à 2 ans, des paysages comme ceux de Belle-Plaine pourraient passer de l'état de prairies rases à celui de boisements de recolonisation).

Au final, le maintien global des surfaces de prairies semble probable en Guadeloupe dans les années à venir, même si cela cache des réalités diverses, entre le mitage urbain de certains secteurs pastoraux et le développement d'autres.

l'évolution de la filière élevage est susceptible d'avoir des répercussions paysagères importantes (Saint-Jacques, Anse-Bertrand)

- ⇨ Probable maintien des secteurs de prairies ;
- ⇨ Possibilité de reconquête de certaines friches au profit des prairies, avec renforcement de l'identité agricole et ouverture visuelle des unités concernées ;
- ⇨ Risque de poursuite du mitage bâti des prairies sur les secteurs à forte concurrence urbaine en cas de déclin de la filière d'élevage.

prairies humides littorales aux abords du Grand Cul-de-Sac marin (Vieux-Bourg, Morne-à-l'Eau)

prairies du bocage des Galets (Marie-Galante)

prairies et mares des plateaux calcaires (Bérard, Sainte-Anne)

prairies surpâturées de la Pointe Doublé (Désirade)

UNE DIVERSIFICATION AGRICOLE TOURNÉE VERS LES CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES

Les cultures vivrières occupent une part non négligeable du territoire : environ deux fois la superficie allouée à la culture de la banane (malgré leur éclatement géographique sur plusieurs secteurs en Guadeloupe). Cette filière est par ailleurs assez dynamique : alors qu'entre 1981 et 2005, les surfaces restent globalement assez stables autour de 2000 ha, elles ont depuis 2007, augmenté à 2960 ha. Actuellement, d'après l'IEDOM, les deux principales zones de production maraîchère sont le Sud-Est de la Grande-Terre (54 % de la SAU), et le Sud de la Basse-Terre (36 %). La filière est tirée notamment par :

- les débouchés locaux (donc directement tirés par la demande guadeloupéenne) pour l'essentiel des filières, hormis le melon (2/3 voués à l'export, principalement vers la métropole à contre-saison, tandis que le solde est écoulé sur le marché local) et la tomate (en partie exportée vers la Martinique) ;
- l'évolution récente montre une forte augmentation des surfaces consacrées aux légumes frais.

Seuls les tubercules (igname, madère, patate douce, manioc, etc.) ont vu leur surface de culture régresser, suite au problème de la chlordécone et aux contraintes règlementaires qui en ont découlé (culture interdite sur sols pollués, et analyse préalable du sol exigée avant la mise en culture). Entre 1984 et 2005, les surfaces ont ainsi décliné constamment, passant de 2 920 à 903 ha, pour finalement se stabiliser autour de 850 ha depuis 2007. Outre le problème de la pollution des sols, est venue s'ajouter la concurrence des produits importés. Cela incite les gros maraîchers à arrêter la plantation de l'igname par exemple.

diversification fruitière et maraîchère (Bellevue, Baillif)

allure en mosaïque des cultures maraîchères et fruitières (Saint-Robert, Baillif)

diversification maraîchère et cultures sous serres (Sainte-Madeleine, Saint-François))

diversification maraîchère (Sainte-Marthe, Saint-François)

diversification maraîchère (Bois-Sergent, Petit-Bourg)

Certaines filières, encouragées dans le cadre de la politique de diversification agricole, se sont développées récemment. Elles ont généralement privilégié certaines régions, y introduisant un facteur de modification du paysage traditionnel :

- l'ananas (années 1970), qui s'est concentré principalement dans le Nord Basse-Terre ;
- le melon (v. paragraphe concerné, pages suivantes), encore plus récent, massivement développé sur les plateaux du Nord Grande-Terre ;
- les agrumes, qui se sont développés de façon concentrée sur les hauteurs de Vieux-Habitants et du Sud Basse-Terre.

ananas (Espérance, Sainte-Rose)

champ d'ananas (Bis, Sainte-Rose)

■ Culture récente, l'ananas s'est développé progressivement dans les années 1980, suite à divers plans de diversification (1e hausse en 1986, passant de 143 à 190 ha). Depuis 30 ans, les surfaces évoluent en dents de scie, mais progressent globalement (les plantations ont triplé en 25 ans, entre 1981 et 2005, passant de 106 à 350 ha). Une progression importante a été amorcée en 1994 (à partir de 1994 une dizaine de producteurs se regroupent, puis créent une structure de commercialisation fin 2003) : entre 1993 et 1996, la surface passe de 220 à 350 ha. Après une période d'instabilité entre 1999 et 2005, les surfaces sont stables depuis 2007 (aux environs de 325 ha). Les principaux problèmes que connaît la filière sont, en plus de sa vulnérabilité aux aléas climatiques, des problèmes phytosanitaires et des problèmes d'organisation (la production ne trouve pas de débouchés réels à l'exportation).

l'ananas, culture en plein développement dans le Nord Basse-Terre (Bis, Sainte-Rose)

■ La culture d'agrumes, récente, affiche une progression qui ne se dément pas depuis plusieurs années. Après une première hausse des superficies au début des années 1980 (entre 1981 et 1983, on passe de 156 à 269 ha, soit une augmentation de 72 %), les cultures d'agrumes enregistrent une progression importante à partir de 1995 (entre 1994 et 1997, on passe de 272 à 409 ha, soit une augmentation de 50 %). Depuis, les surfaces se maintiennent stables dans l'ensemble, entre 350 et 400 ha (395 ha en 2010). Le développement massif de cette culture semble en revanche peu probable à l'heure actuelle : du fait qu'elle présente un caractère risqué économiquement (longue durée de retour sur investissement), elle est généralement réalisée en complément d'autres cultures.

■ L'évolution récente montre que la production florale connaît un certain développement : entre 1981 et 2005, la superficie dédiée aux cultures florales a doublé, passant de 99 à 187 ha. Depuis 2005, elle reste stable. Ce développement est toutefois entravé, à l'heure actuelle, par des problèmes spécifiques (bactériose des anthuriums, contrôle sanitaire strict des introductions de vitro-plants, etc.).

cultures d'agrumes (Laurichesse, Vieux-Habitants)

cultures d'agrumes (Bovis, Baillif)

l'habituée (culture en milieu forestier), un motif traditionnel de Côte Sous-le-Vent qui pourrait se perpétuer avec les cultures d'agrumes (Morne Michot, Bouillante)

habituée vue de loin (Vieux-Habitants)

LES POLITIQUES AGRICOLES ET LES RISQUES NATURELS : FREINS OU FACTEURS DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ?

Fondamentalement, plusieurs facteurs font peser des contraintes fortes et des interrogations sur le devenir des filières agricoles. Leur pérennité est d'abord subordonnée au contexte économique (production régie par la loi de l'offre et de la demande). Viennent ensuite les politiques d'orientations agricoles, qui sont aussi des leviers d'action forts, susceptibles de moduler le premier paramètre (ex : possibilité de soutien économique des cultures sensibles à la conjoncture). Actuellement, ces orientations jouent un rôle particulier pour certaines productions (ex : filières d'exportation soutenues économiquement, cultures de diversification encouragées ...). Il va de soi que toute évolution de ces politiques est de nature à avoir un impact sur les paysages agricoles associés.

Le système d'aides octroyées dans le cadre des OCM-banane et OCM-sucre a été réformé en 2006 suite à la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux à l'encontre de ses modalités jugées protectionnistes.

Les orientations politiques actuelles cherchent à atteindre les objectifs suivants :

- l'accompagnement des grandes filières d'export traditionnelles (canne, banane), actuellement soutenues dans le cadre d'Organisations Communes de Marché, vers une restructuration pour qu'elles s'adaptent à l'objectif de libéralisation des échanges ;
- la continuation des politiques de diversification agricole (melon, ananas) ;
- la réorientation progressive de l'agriculture guadeloupéenne vers des productions destinées au marché local.

En plus de chercher à pérenniser l'agriculture via des mesures économiques, les politiques agricoles cherchent à minimiser son impact environnemental, en vue de la mise en œuvre d'une agriculture durable (Grenelle de l'Environnement), ce qui a pour conséquence positive d'économiser la durabilité des terres, en évitant leur surexploitation et leur contamination. La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (2008 - Grenelle 1, puis 2010 - Grenelle 2), élaboré dans ce but, implique des mesures spécifiques pour certaines filières (cf. filière banane).

- ⇨ Instabilité des paysages maraîchers (cultures sensibles aux aléas climatiques et marché économique tendu), avec risque de déprise agricole en cas d'abandon (enfrichement, urbanisation, mitage, perte d'identité agricole, etc.) ;
- ⇨ Possibilité de diversification agricole, notamment en secteurs canniers, avec risque d'altération de leur identité paysagère ;
- ⇨ Possibilité de reconquête de certaines friches, avec renforcement de l'identité agricole et ouverture visuelle des unités concernées ;
- ⇨ Perpétuation du motif paysager des habituées en Côte Sous-le-Vent par la culture d'agrumes.

Enfin, un autre facteur potentiel de mutation des territoires vient des risques naturels. L'exemple du cyclone de 1928, point de départ du développement massif des cultures bananières en Guadeloupe après les gros dégâts subis par les plantations de café et de cacao du Sud Basse-Terre, montre que les événements naturels majeurs peuvent parfois remodeler en profondeur les paysages agricoles d'une région. Un tel impact est toutefois exceptionnel et imprévisible.

En revanche, plus communément, on peut souligner la sensibilité de certaines cultures face aux aléas naturels et climatiques, capable de freiner ou de remettre en cause le développement des filières concernées. Par exemple, les cultures fruitières en verger, comme les agrumes, présentent un caractère risqué avec plusieurs années d'attente entre la plantation et la première récolte. Cela suppose donc un investissement initial conséquent avec la crainte que la production soit compromise en cas d'aléa climatique avant même d'avoir pu en retirer le moindre bénéfice. Ainsi, à l'heure actuelle, même si cette culture se développe, elle n'est souvent utilisée que comme complément d'activité. Dans un autre contexte, on pourrait également citer les dégâts générés par les cendres de Montserrat sur la production de melons en 2010.

la diversification agricole, une orientation soutenue par l'Etat (Sainte-Madeleine, Saint-François)

• Un exemple : la durabilité incertaine des cultures melonnières

■ Malgré son essor récent, la pérennité de la culture melonnière n'est pas garantie. Son développement reste limité, à l'heure actuelle, par les facteurs suivants :

- la faible disponibilité du foncier agricole guadeloupéen ;
- les capacités limitées d'irrigation, la ressource en eau demeurant restreinte faute de retenues dans la région Nord-Grande-Terre où est localisée l'essentiel de cette culture (v. point précédent sur les cultures maraîchères et fuitières p.48) ;
- les faibles capacités de transport par fret aérien, qui constituent le principal frein au développement de la filière.

C'est en 1983 que la production melonnière s'est réellement mise en place en Guadeloupe, avec la création de l'Association des Producteurs de melon. Depuis, elle progresse par pics : d'abord à partir de 1987 (entre 1986 et 1990, la surface passe de 65 à 230 ha et se trouve donc multipliée par 3,5 en 3 ans, avant de redescendre un peu) ; à nouveau à partir de 1998, la surface augmente régulièrement (progressant de 66% entre 1997 et 1998, jusqu'à 283 ha), pour atteindre 500 ha en 2010.

■ Malgré le fort développement observé, plusieurs facteurs amènent à se poser la question de la durabilité des cultures melonnières :

- l'absence de recul, puisque cette culture est récente : comment va-t-elle évoluer face aux contraintes économiques qui se profilent déjà comme l'augmentation du coût du fret aérien, dont dépend sa compétitivité, ou encore la concurrence de nouveaux bassins de production (Afrique et Caraïbe) ?
- le caractère instable de cette culture, vulnérable aux aléas climatiques et naturels (pluies, fortes sécheresses…) ;
- la rentabilité aléatoire de cette culture qui n'est pas assurée tous les ans, comme l'illustrent les mauvais résultats de 2010 (effet néfaste des cendres de l'éruption de la soufrière de Montserrat sur la production + augmentation du coût du fret aérien + interruption momentanée de l'exportation à cause des cendres du volcan islandais) ;
- le caractère spatial non permanent de cette filière dont la monoculture nécessite d'effectuer une rotation des terres au maximum tous les cinq ans pour prévenir les problèmes phytosanitaires.

S'ajoute à ces différents éléments le manque de « durabilité » des pratiques culturales, observé ponctuellement dans cette filière. En effet, les melonniers exploitant généralement sous le régime du fermage, il a été constaté que certains d'entre eux se livrent à des pratiques peu respectueuses pour les terres qu'ils cultivent (enfouissement des bâches, abus d'engrais et de pesticides…). Ces terres peuvent en venir à perdre leur valeur agronomique, et finir par être peu à peu abandonnées. Ces espaces, jusque-là ouverts, évoluent alors soit en friches, soit vers l'urbanisation. Dans un cas comme dans l'autre, l'impact visuel est considérable.

culture de melons, désormais très développée sur le plateau d'Anse-Bertrand (à proximité de la Pointe Castalia, Anse-Bertrand)

fort impact visuel des cultures melonnières, en développement sur le plateau de Sainte-Marguerite (Poyen, Petit-Canal)

3. L'aspect qualitatif des composantes paysagères majeures

3A - LA QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET L'INTÉGRATION DU BÂTI

L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DÉLICATE ET LA BANALISATION DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE AU CŒUR DES PAYSAGES URBAINS ET RURAUX

La modification des formes et de la qualité architecturales participent à la transformation de la silhouette mais aussi à la banalisation du paysage urbain. L'habitat individuel ou collectif, de type « périphérique », présente bien souvent des formes, des matériaux et des couleurs hétéroclites. Ainsi, la qualité de l'architecture influence notablement l'impact visuel de l'urbanisation en Guadeloupe. Une seule toiture de couleur mal choisie, un seul volume incohérent, une implantation avec un terrassement inapproprié du site peut dégrader l'image d'un quartier ou d'un site. Or dans certains lotissements, il s'agit d'une véritable surenchère de couleurs de tôle et de façades, dans des formes et des volumes souvent disparates. Même si les couleurs vives et variées participent à l'identité caribéenne, une trop grande diversité, combinée à des formes et volumes disparates, a souvent un fort impact visuel captant le regard et retentissant sur tout le paysage alentours. Le paysage urbain paraît alors de mauvaise qualité, alors même que chaque construction peut être de bonne facture, prise individuellement.

L'habitat pavillonnaire, très recherché, est souvent bâti sur un modèle exogène, sorte de solution « passe-partout » qui inhibe l'identité antillaise du territoire dans lequel il s'inscrit. Ces expressions architecturales sont une interprétation des modèles traditionnels, image souvent erronée que les nouveaux habitants se font de l'habitat créole. L'envahissement de ces modèles dont la plupart ont été conseillés sous la forme de plans type, et les permis de construire souvent instruits et accordés sans égard vis-à-vis du paysage, n'ont fait qu'accentuer la dégradation de l'architecture vernaculaire. De plus, la reproduction d'un même modèle d'architecture sur l'ensemble de l'île stigmatise la place du bâti dans les paysages, tout en participant à leur banalisation, effaçant les traits caractéristiques de chaque entité paysagère.

Cette banalisation passe aussi par l'utilisation des mêmes plantes d'ornement dans les jardins dont la fonction est dorénavant plus esthétique que productive, loin des codes et des savoir-faire du jardin créole traditionnel et du « jardin de case ». Ces espèces, presque toutes exogènes (*originaires des 5 continents*), peuvent même parfois s'avérer invasives pour les milieux naturels voisins, au détriment de la biodiversité locale. Cet impact botanique se double d'un impact visuel quand les terrassements font table rase de la végétation existante sur le terrain à bâtir, négligeant les grands arbres qui auraient pu constituer un patrimoine végétal de base, déjà bien développé, bénéficiant à l'ombrage du jardin et de la maison et garantissant une meilleure intégration du projet dans le paysage environnant.

la préservation d'une végétation naturelle et anthropique permet d'intégrer le bâti dans son environnement et d'en assurer une certaine discrétion (Calvaire Chapelle, Lamentin)

pavillons standardisés, facteurs de banalisation du paysage, et absence d'harmonie colorimétrique des toitures (bourg de Goyave)

fort impact visuel des implantations et terrassements à flanc de morne (Morne à Jules, Vieux-Habitants)

maison individuelle de couleur criarde (Bonne-Terre, Morne-à-l'Eau)

absence d'harmonie colorimétrique de certaines résidences (résidences du Marisol, Gosier)

intégration problématique de ces logements sociaux, au beau milieu d'une zone naturelle exposée aux regards (Moreau, Goyave)

La qualité des travaux de rénovation du bâti ancien a aussi son importance. Trop souvent des modifications, des restaurations sont en désaccord avec l'architecture originelle du bâtiment ou de son environnement urbain. Par manque de connaissance des détails architecturaux locaux ou par manque d'information, les propriétaires de maisons anciennes font souvent des erreurs en pensant bien faire. L'architecture traditionnelle inclut une grande variété de matériaux issus de l'artisanat local : tuiles, carreaux vernissés, ferronnerie, menuiserie ... L'industrialisation des techniques de construction et le coût sensiblement plus élevé de ces matériaux artisanaux, joints à différents effets de mode, ont entraîné leur désaffection progressive et la disparition d'une bonne partie des savoir-faire.

Le manque ou l'absence de finition des travaux, pour les constructions neuves comme pour l'ancien, est un autre défaut communément constaté et qui nuit à la qualité du bâti (murs sans enduit ni peinture de façade, réseaux apparents, appentis sans raccord au bâtiment principal ...). Faute de moyens financiers, les constructions sont parfois arrêtées en cours de chantier et restent en l'état. Dans certains cas, le propriétaire débute un niveau en laissant les ferraillages apparents, dans l'attente d'un hypothétique étage supplémentaire.

typologie architecturale contemporaine standardisée, n'utilisant plus les savoir-faire traditionnels (Massioux, Anse-Bertrand)

construction inachevée (Massioux, Anse-Bertrand)

construction sans toit (Bas de Marie-Galante)

impact des constructions inachevées dans le paysage (lotissement d'Anse à la Barque, Vieux-Habitants)

Le problème est plus important encore pour les bâtiments d'activités, qu'ils soient agricoles, industriels ou commerciaux, dont l'aspect esthétique n'est pas toujours la priorité des propriétaires, davantage préoccupés par la fonctionnalité et le faible coût de la construction. La taille souvent imposante de ces bâtiments doit leur conférer un soin particulier. Que ce soit un hangar agricole au sein de son terroir ou une zone d'activités en entrée de ville, la mauvaise qualité de la plupart de ces constructions dévalorise considérablement le paysage dans lequel elles s'insèrent.

Ce problème est relativement récurrent dans le département. Il est particulièrement marquant sur la zone industrielle et artisanale de Jarry, à Baie-Mahault (*l'une des plus grandes zones de ce type en France*) du fait de l'étendue et de la multitude des locaux d'activités, disparates et souvent peu qualitatifs. Mais le cas se pose aussi en bien d'autres lieux de l'archipel : Jaula au Lamentin, Nolivier à Sainte-Rose, Géry à Vieux-Habitants, Calebassier à Basse-Terre, Dothémare et Petit-Pérou aux Abymes, Favreau à Saint-François, Damencourt au Moule, etc.

typologie spécifique de bâti à ossature métallique, accompagné d'un affichage publicitaire omniprésent (zone industrielle de Jarry)

fort impact visuel de l'urbanisme commercial, dont l'objectif est d'attirer l'attention (Baillif)

bâtiment industriel avec allure de hangar (ZA de Jaula, Lamentin)

On constate donc une banalisation de l'architecture tant dans l'habitat individuel que dans les ensembles de logements sociaux ou dans les bâtiments à vocation économique (artisanaux, tertiaires ou industriels). La contrainte économique (coût de construction), imposée (pour les logements sociaux) ou recherchée (pour les bâtiments d'activité), semble dicter les principes constructifs mis en œuvre. Les hangars à structure métallique, sorte de « boites à chaussures » climatisées, qui sont support des activités économiques, marquent dès lors fortement le paysage. Les zones d'activités sont donc peu, voire pas du tout intégrées dans leur environnement proche, soulignées par les panneaux d'affichage et autres signalétiques implantées le long des routes qui marquent leur présence bien au-delà de leur aire de visibilité directe.

Les zones d'activités ne sont pas les seules à marquer le paysage, les ensembles collectifs le font tout autant. Ces opérations de logements, qu'ils soient sociaux ou non, sont très souvent le résultat d'une opportunité foncière. Les sites d'implantation ne sont donc pas toujours opportuns. Une rentabilité étant recherchée dans ces opérations, la densité est impérative. Aussi, ces opérations sont facilement repérables dans le paysage, d'autant plus que le bâti y est répétitif, sur un modèle unique dupliqué plusieurs dizaines de fois (notamment pour les logements sociaux) et avec des couleurs criardes. De plus, pour un promoteur privé, le site est l'argument le plus important, qu'il soit en bord de mer ou sur les piémonts des reliefs : les futurs propriétaires ou locataires recherchent souvent « LA » vue sur la montagne ou sur la mer. Aussi, le site d'implantation est par définition détaché de son environnement proche et en position dominante. On obtient dès lors des résidences de plusieurs étages, parfois en points hauts, qui sont repérables de très loin. L'ajout de panneaux photovoltaïques sur les toitures renforce la non-intégration de ces opérations, surtout quand le soleil les fait scintiller (en dehors de toute considération sur l'intérêt écologique indéniable qu'ils représentent).

logements sociaux de Faup (Hauts de Marie-Galante)

logements sociaux du Morne Daran (Pointe-à-Pitre)

densité et typologie répétitive des logements sociaux, très mal intégrés dans leur environnement (à flanc de relief boisé) et tout à fait discordant avec le petit bâti vernaculaire alentour (Pointe à Chaux, Vieux-Fort)

logements sociaux répétitifs et implantés de façon dense, en rupture avec l'urbanisation environnante (la Chapelle, Anse-Bertrand)

résidence privée ayant un fort impact visuel au milieu des pentes boisées (Beausoleil, Vieux-Fort)

l'impact de certaines opérations influence même la perception des paysages guadeloupéens depuis la mer (Pointe à Chaux, Trois-Rivières)

Ceci étant, il n'est pas envisageable de refuser le développement urbain ainsi que l'évolution de l'architecture et des paysages. Mais, le contrôle de la qualité de ces changements, et de leur impact paysager, est indispensable. De nombreux documents de gestion de l'espace, d'urbanisme (POS, PLU), peuvent y contribuer. Mais ils manquent de prise en compte suffisante de l'aspect paysager et conduisent les aménageurs et les collectivités territoriales à réaliser des erreurs paysagères : emplacement de nouvelles constructions, de lotissements, de zones d'activités, prolifération d'un style architectural ... Pour que le département conserve ses paysages de qualité, il paraît crucial de mener une politique plus adaptée en matière de construction et d'encadrer le développement urbain que connaît aujourd'hui le territoire.

Le SAR propose des orientations pour remédier à ces dysfonctionnements constatés : « *l'urbanisation nouvelle [...] assurera une intégration maximale du bâti au paysage et à l'environnement et préservera des vues sur les éléments marquants du paysage qui seront identifiés par les documents d'urbanisme locaux, tels que le volcan de la Soufrière, les Monts Caraïbes, les mornes, ... ainsi que, depuis les communes littorales, la mer, les îles et les îlets. A cette fin, les documents locaux d'urbanisme détermineront des cônes de vues à partir des voies et des espaces publics et en assureront la protection notamment en délimitant des zones non aedificandi et en limitant la hauteur et le volume des constructions* ».

qualité architecturale de l'urbanisation de Terre-de-Haut (Saintes), qui se caractérise par son homogénéité colorimétrique et une implantation groupée ne mitant que peu les reliefs

- ⇨ Banalisation des paysages par la multiplication de modèles architecturaux exogènes et stéréotypés et de la végétation ornementale qui les accompagne ;
- ⇨ Altération de l'identité paysagère locale en cas de typologie architecturale originale traditionnelle ;
- ⇨ Altération de la qualité des paysages bâtis par choix de matériaux médiocres et par manque de finition des constructions ;
- ⇨ Fort impact visuel du bâti implanté sur des sites surélevés (« maisons avec vue ») ;
- ⇨ Manque d'intégration paysagère de certaines résidences collectives par inadéquation de la trame urbaine, du modèle architectural, de la répétitivité du bâti, et/ou de l'isolement du site d'implantation ;
- ⇨ Risque d'invasions végétales à partir des jardins ornementaux (*plantes exogènes altérant l'intégrité et l'originalité des paysages naturels*).

Quelques éléments de l'architecture traditionnelle guadeloupéenne

toiture en essentes

ancienne Habitation (Habitation Beauséjour, Pointe Noire)

balcons en fer forgé (Le Moule)

villa du bourg de Terre-de-Haut

habitat vernaculaire du Nord Côte sous-le-Vent

villa avec terrasse en L et frises décoratives (Terre-de-Bas)

habitat vernaculaire du Nord Côte sous-le-Vent : case

villa créole traditionnelle (Pain de Sucre, Terre-de-Haut)

LA PAUVRETÉ ET LA GESTION DÉFAILLANTE DES ESPACES PUBLICS, POUMONS DES PAYSAGES URBAINS

De même, les espaces publics urbains perdent peu à peu de leur qualité passée (ombrage, lieu de rencontre et de déambulation, « sénats » ...) pour être remplacés par des espaces « sans âme » où la fonctionnalité et le faible besoin en entretien priment. Ainsi, les arbres disparaissent peu à peu des centres-bourgs et centres-villes et sont remplacés par des aménagements minéraux qui favorisent le développement des îlots de chaleur urbains.

L'arbre en ville ne semble pas être une préoccupation majeure. La gestion du patrimoine arboré se limite à quelques interventions d'élagage, souvent très musclées, en ville comme au bord des routes (v. chapitre 3B : « *la Route* »). Les équipes techniques chargées de ces interventions sont souvent sous-qualifiées, aussi bien en régie communale que par le biais d'un prestataire extérieur, associatif ou privé. Quand elle n'est pas défigurée par un entretien inadapté, la végétation des espaces publics s'estompe avec les années, ne bénéficiant pas d'une politique de renouvellement. La notion même de fleurissement et d'embellissement des villes est encore balbutiante en Guadeloupe.

sanitaires publics à l'abandon (bourg d'Anse-Bertrand)

Ce manque de considération pour la « nature en ville » est largement répandu dans la population urbaine qui manque bien souvent de respect vis-à-vis de la végétation d'accompagnement des espaces publics : les plantes sont fréquemment volées ou alors piétinées et cassées quand elles contrarient certains usages habituels ... sans parler des déchets qui s'entassent dans les plates-bandes ou au pied des arbres. Ces négligences et ces dégradations volontaires n'incitent pas les maîtres d'ouvrage à poursuivre ou à réitérer leurs efforts de plantations, au détriment final de la qualité du cadre de vie et des paysages urbains, qui deviennent toujours plus minéraux. Paradoxalement, l'abattage d'un arbre peut parfois déchaîner des levées de boucliers de la part des riverains mécontents que l'on porte atteinte à un pan de l'identité du quartier.

espace public aménagé de façon minimaliste, alors que ce front de mer pourrait être mieux valorisé (bourg d'Anse-Bertrand)

dent creuse qui pourrait être aménagée en espace public (bourg d'Anse-Bertrand)

reconquête du front de mer de Capesterre Belle-Eau avec aménagement d'espaces publics, nouveaux atouts pour la qualité du cadre de vie du bourg, même si on peut regretter le traitement strictement minéral de la placette centrale

la végétalisation des espaces publics offre une plus-value paysagère appréciable, tout en apportant ombre et fraîcheur aux usagers (boulevard maritime de Basse-Terre)

impact visuel agréable d'une allée arborée entretenue dans les règles de l'art (Maud'huy, Saint-François)

Et pourtant certaines communes sont riches d'un patrimoine arboré historique et diversifié, y compris au cœur des agglomérations urbaines (plus de 80 espèces d'arbres recensées à Pointe-à-Pitre par l'ONF en 2004, sur un territoire administratif de 266 ha seulement). Mais ce patrimoine est largement méconnu et très peu valorisé. Au contraire, les nouvelles plantations, qui viennent renouveler le patrimoine arboré vieillissant ou menacé par les opérations de rénovation urbaine (*ce qui est normal dans la vie de la ville et de ses arbres*), sont pauvres et stéréotypées. Les mêmes *Palmiers nains*, *Gestrames* et autres *Black-olives* ornent la majorité des rues et places urbaines de l'archipel. C'est d'autant plus dommage que la biodiversité végétale est exceptionnelle en Guadeloupe, ouvrant la porte à d'innombrables possibilités d'usage de plantes locales dans les aménagements urbains, ce qui serait en faveur de la valorisation du patrimoine naturel endogène et d'une meilleure cohérence des paysages urbains et des paysages naturels voisins.

Malgré tout, de grands projets d'aménagement d'espaces publics ont été entrepris ces dernières années (*promenade du front de mer de Lauricisque, place de l'église et boulevard maritime du Moule, place du marché et boulevard maritime de Basse-Terre, boulevard de l'Europe et marina de Saint-François, place de l'église et boulevard maritime de Capesterre Belle-Eau, etc.*), preuve que les communes ne baissent pas les bras et qu'elles continuent à investir pour améliorer la qualité des paysages urbains de leur territoire.

⇨ Perte d'attrait des paysages urbains (*favorisant la rurbanisation*)

⇨ Opportunité de développer de nouvelles palettes végétales à dominante endogène

la Place de la Victoire, un espace public majeur dans l'archipel, qui mériterait sans doute un réaménagement pour répondre au mieux aux besoins urbains contemporains (Pointe-à-Pitre)

patrimoine arboré de la place de la Victoire : les Sabliers bicentenaires

la promenade du front de mer de Lauricisque, récemment réaménagée (Pointe-à-Pitre)

la place des Martyrs de la Liberté et ses jets d'eau (Pointe-à-Pitre)

la place du marché aux épices (marché central Saint-Antoine) restaurée en 2010 (Pointe-à-Pitre)

LA CONCENTRATION DE L'URBANISME TOURISTIQUE : INTÉGRATION PROBLÉMATIQUE ET DEVENIR INCERTAIN

Le développement touristique, à l'image de ce qui se pratique dans la Caraïbe, se fait souvent par entité composée d'un ou plusieurs complexes hôteliers qui se succèdent sur un petit périmètre. Le site est le premier argument pour le bon fonctionnement d'un hôtel : il doit être « les pieds dans l'eau » avec une vue imprenable sur la mer. Le paysage type « carte postale » est l'argument de vente, donc de pérennité, pour la structure hôtelière même si, ces derniers temps, on assiste à une évolution dans les choix des touristes. Aussi, en Guadeloupe, des sites comme la Pointe de la Verdure, Bas-du-Fort, la Pointe des Rochers ou l'Anse Champagne se sont développés suivant une concentration hôtelière. Certes, ces sites donnent une impression de forte urbanisation voire de développement plus ou moins anarchique comme à la Pointe de la Verdure où les complexes se sont implantés les uns à côté des autres sans homogénéité ou traitement d'ensemble, mais leurs atouts sont ailleurs : leurs façades maritimes, leurs plages presque privatives et les cours intérieures créées au cœur de ces complexes.

Il est sans doute difficile d'espérer intégrer de grands complexes hôteliers dans leur paysage-hôte car leur construction et leur fonctionnement nécessitent de façon intrinsèque de grandes surfaces au sol, ce qui les rend très consommateurs d'espace. Seules les petites unités (hôtel de charme, gîte, ...) peuvent s'intégrer correctement dans le paysage et utiliser cette insertion comme un argument de vente, destiné à une clientèle désireuse d'un tourisme différent du tourisme de masse promu par les grands complexes hôteliers.

La crise importante que connaît le tourisme antillais depuis le début des années 2000 (malgré un net redémarrage fin 2011), soumis à de fortes fluctuations saisonnières, plonge le secteur hôtelier dans de grandes difficultés de rentabilité des structures d'hébergement à grande capacité d'accueil. Dans ce contexte économique difficile, le devenir des secteurs de concentration touristique devient problématique, avec la question de l'affectation des bâtiments en cas de faillite ou de liquidation des hôtels : friche urbaine, résidences privées. On peut malgré tout penser qu'une présence humaine demeurera sur site, les bâtiments pouvant être reconditionnés et revendus sous forme d'appartements (souvent des résidences secondaires ou des investissements locatifs saisonniers).

concentration hôtelière en zone balnéaire (Pointe de la Verdure, Gosier)

concentration d'activités liées au tourisme (Pointe de la Verdure, Gosier)

restaurants (Marina du Gosier)

En cas de résidentialisation du parc hôtelier, les nouveaux logements viendront constituer une poche urbaine fermée et déconnectée du tissu urbain environnant, renforçant la problématique de la discontinuité urbaine. En outre, certains exemples récents de ce type peuvent faire craindre une privatisation progressive du littoral par les nouveaux propriétaires, peu enclins à la fréquentation publique d'une plage qui constitue pour eux l'extension naturelle et la plus-value directe d'un bien immobilier chèrement acquis. Même si le littoral est théoriquement inaliénable, il est souvent plus délicat de faire appliquer la loi face à une multitude de propriétaires, pas toujours résidents, que face à la direction d'un groupe hôtelier.

friche hôtelière du Méridien (Saint-François)

friche hôletière (Pointe de la Verdure, Gosier)

crédit DEAL Guadeloupe

résidentialisation d'un ancien hôtel avec privatisation du littoral (Anse des Rochers, Saint-François)

⇨ Difficulté d'intégration paysagère des grandes infrastructures hôtelières (concentration de l'activité)

⇨ Devenir incertain des infrastructures hôtelières avec risque de friche urbaine, ou de reconversion en résidence privative (trame urbaine exogène et déconnectée de la ville) avec privatisation du littoral

DES PAYSAGES URBAINS EN RÉNOVATION DE GRANDE AMPLEUR

Les deux agglomérations de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre sont en mutation tant pour le bâti ancien que pour les grands ensembles immobiliers. Le bâti ancien de Pointe-à-Pitre situé en centre-ville et dans les faubourgs bénéficie depuis plusieurs années d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui permet aux propriétaires occupants, et surtout aux bailleurs, d'obtenir des aides pour l'amélioration de leur patrimoine bâti, aides majorées dès lors que les logements ont des loyers de type social. Ainsi, plusieurs dizaines de constructions ont retrouvé une seconde vie et participent à l'animation du centre ancien. Ces opérations de réhabilitation s'insèrent dans le paysage urbain et ne le marquent pas car elles sont basées sur le respect des gabarits, des matériaux et des épannelages. Une opération du même type a été menée, il y a quelques années, à Basse-Terre mais avec des résultats moins probants.

Les ensembles urbains des années 1960 constitués de barres et de tours sont aujourd'hui obsolètes, voire dangereux (notamment vis-à-vis du risque sismique). Leur rénovation est engagée sur Pointe-à-Pitre et les Abymes (projets intégrés au programme de l'ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Celle-ci devrait durer une dizaine d'années et permettre l'émergence de bâtiments mieux adaptés aux conditions de vie urbaines actuelles, de meilleure qualité architecturale et à l'impact plus faible sur l'environnement. Ces opérations devraient permettre un renforcement de la densité urbaine et redynamiser ces centres anciens dégradés avec un renouvellement de l'offre commerciale, de services et d'équipements publics.

Dans le même temps, des opérations de RHI (Résorption de l'Habitat Indigne) se poursuivent et devraient permettre notamment la remise à niveau des réseaux dans bon nombre de quartiers urbains ou périurbains. Une certaine qualité urbaine devrait émerger de ces opérations. Pour autant, ces opérations ne s'intègrent pas toujours dans le cadre environnant car elles correspondent à des emprises foncières délimitées qui viennent en rupture avec le tissu proche, qu'il soit construit ou naturel. Les caractéristiques architecturales imposées par le cadre budgétaire de telles opérations, souvent pauvres et répétitives, rendent le bâti très repérable dans le paysage, en rupture avec le tissu urbain environnant. L'emploi parfois outrancier de couleurs vives et contrastées n'atténue pas, au contraire, ces aspects négatifs, malgré des intentions louables et l'amélioration globale du tissu bâti de ces quartiers.

Quelle que soit la procédure suivie, toutes ces opérations visent à « reconstruire la ville sur la ville » ce qui tendrait à limiter l'extension urbaine tout en redonnant un nouveau souffle aux centres urbains historiques. Par ce biais, elles œuvrent directement à la préservation des paysages ruraux.

Sur le littoral, l'Agence des 50 Pas Géométriques intervient également pour régulariser en partie les occupants sans titre présents sur ce foncier public (une bande de 81,20 m au-delà du niveau des plus hautes eaux de marées). Cette démarche devrait aboutir à une meilleure intégration des occupations du littoral dans leur environnement périurbain et permettre une meilleure délimitation de ces zones urbanisées, protégeant par là-même les zones littorales encore naturelles. Quand le projet est correctement mené, la régularisation permet une meilleure lisibilité des paysages urbains et des paysages naturels côtiers ainsi restaurés. Pour autant, la qualité architecturale peut parfois rester le parent pauvre de ce type de procédure.

⇨ Opportunité de redynamisation des centres anciens, et de densification de l'habitat (préservation de l'équilibre territorial et des paysages ruraux)

⇨ Nécessité de respect des modèles urbains et architecturaux locaux

⇨ Amélioration de la lisibilité des paysages par restructuration des secteurs urbains diffus et/ou gagnés sur les espaces naturels (notamment sur le littoral)

Quelques opérations de rénovation urbaine

immeubles vétustes de la RUPàP (Pointe-à-Pitre), qui seront bientôt démolis

immeubles récemment construits dans le cadre de la RHI de Boissard (Pointe-à-Pitre)

quartier vétuste de la cour Zamia (Pointe-à-Pitre), bientôt rénové

habitat littoral de Capesterre Belle-Eau, en cours de réaménagement urbain

habitat littoral de Capesterre de Marie-Galante, après rénovation

3. L'aspect qualitatif des composantes paysagères majeures

3B - LA ROUTE : ENTRE IMPACT VISUEL ET SUPPORT DE PERCEPTIONS

LA ROUTE : UN SUPPORT MAJEUR DE PERCEPTIONS DES PAYSAGES

La route est un formidable support de perceptions visuelles en direction des paysages de l'archipel. Sans quitter le réseau primaire des Routes Nationales de Guadeloupe, on peut appréhender aisément l'identité paysagère :

- des bassins canniers de Dupuy, Jaula, les Galbas & Léotard (RN 2), de Clugny, Beauport et Sans-Fenêtre (RN 6), ainsi que les plaines cannières des Abymes et de Grippon (RN 5) ;
- du secteur bananier de Capesterre Belle-Eau (RN 1 à Grand-Rivière) ;
- de la forêt dense humide des reliefs de la Basse-Terre et singulièrement celle du massif de la Madeleine avec ses fougères arborescentes (RN 1 à l'Ermitage) ;
- de l'alternance des reliefs du Sud Basse-Terre entre les vallons de Goyave, le plan incliné de Capesterre, les pentes des terrasses de Trois-Rivières / Gourbeyre, et le plan incliné de Basse-Terre / Baillif (RN 1 / R N2) ;
- de la forêt marécageuse de Jarry (RN 10 / RD 23) ;
- de la mangrove de la Rivière Salée (RN 11, rocade du Pont de l'Alliance) ;
- de l'hégémonie cannière des paysages de Marie-Galante (RN 9) ; etc.

... et aussi saisir l'originalité de sites remarquables tels que :

- l'Allée Dumanoir (RN 1) ;
- l'Anse à la Barque, les Ilets Pigeon et la plage de Clugny (RN 2) ;
- le centre-ville historique du Moule (RN 5) ;
- le cimetière de Morne à l'Eau (RN 6) ; etc.

perception de l'ampleur de la Grande Rivière à Goyaves (le plus long cours d'eau de Guadeloupe) depuis le pont de la Boucan (Sainte-Rose)

perception du site remarquable de l'Anse à la Barque depuis la RN 2 (Bouillante)

perception de la vocation cannière du Nord Basse-Terre depuis la RN 2 (bassin cannier de Jaula, Lamentin)

perception de la vocation cannière du plateau de l'Est Grande-Terre, et de l'ouverture visuelle saisonnière des paysages canniers (Haut de la Montagne, Port-Louis)

perception de la forêt dense humide depuis la RN 1 (l'Ermitage, Trois-Rivières)

perception de la forêt marécageuse de Jarry depuis la RN 10

vue panoramique depuis les hauteurs de Sainte-Rose (RD 19)

perception de la plage de Petite Anse depuis la RD 203 (Capesterre de Marie-Galante)

Fort Delgrès et site géologique du BRGM (RD 6)

falaises à hyaloclastites vues depuis la RD 6 (Vieux-Fort)

perception du relief boisé central de la Basse-Terre au niveau du col des Mamelles (Route de la Traversée - RD 23)

■ En empruntant les Routes Départementales (et sans être exhaustif), on découvre en outre :

- les massifs forestiers denses humides des Mamelles (RD 23) et des Chutes du Carbet (RD 4) ;
- le socle géologique original des Monts Caraïbes (RD 6) ;
- le point de vue sur les Saintes depuis le bourg de Vieux-Fort (RD 6) ;
- les sources de Dolé (RD 2) ;
- les fonds et les crêtes des Grands-Fonds (RD 102) ;
- l'immense domaine cannier de Gardel (RD 116 & 117) ;
- les prairies ondulées des plateaux de l'Est Grande-Terre (RD 111 & 114) ;
- la Barre de Cadoue et son escarpement boisé (RD 122) ;
- le site historique et le bassin cannier de la Mahaudière (RD 120) ;
- le Bois de Folle-Anse (RD 206) ; etc.

Même si d'autres paysages de Guadeloupe et de nombreux sites remarquables restent plus secrets, à l'écart des grands axes (*les grandes vallées de Vieux-Habitants, le plateau maraîcher de Saint-Jacques, la mosaïque agricole des Portlands, la mangrove périphérique du Grand Cul-de-Sac Marin, les Galets de Marie-Galante, etc.*), le réseau routier principal permet donc de percevoir la diversité et certaines originalités locales des paysages de l'archipel, confortablement installé dans sa voiture.

Pourtant, ce n'est pas toujours ce tableau pittoresque et haut en couleurs qui marque la perception que peut avoir le visiteur qui pose pour la première fois le pied sur le sol de l'archipel guadeloupéen.

⇨ Opportunité de mise en valeur des paysages de l'archipel à partir du réseau routier (routes à thèmes, aménagements ponctuels, etc.)

⇨ Nécessité d'une signalétique adaptée pour découvrir certains paysages plus secrets.

un paysage peu perceptible de l'extérieur : la vallée de la Grande Rivière (Vieux-Habitants)

le secteur bocager des Galets (Marie-Galante), autre paysage relativement secret

L'URBANISATION LINÉAIRE : UN OBSTACLE VISUEL ENTRAVANT LES PERCEPTIONS PAYSAGÈRES

L'urbanisation linéaire est un mode d'organisation de l'habitat qui est ancien en Guadeloupe et dont les origines sont diverses, principalement liées au caractère itinérant des cases des « colons » (travailleurs agricoles cultivant les terres des grands propriétaires fonciers) à partir du 19e siècle. Ces derniers se sont fixés en bord de route, sur des terrains qui n'appartenaient « à personne », quand le système du colonage a pris fin. Certaines dérives des premières réformes foncières ont ensuite accentué ce phénomène (1960-70), nombre de parcelles soi-disant agricoles étant finalement bâties. L'urbanisation linéaire est donc un trait identitaire de certains paysages de Guadeloupe, typique des grands bassins canniers historiques où la pratique du colonage était la plus répandue (hauteurs du Nord Basse-Terre : Bis, Cacao, Cadet, Bellevue, Bergnolles, Bagatelle ou la Rosière ... ; Nord Grande-Terre : Sainte-Marguerite, Beauplan, Pelletan, Pressec, Campêche, Massioux ...).

Le mode de vie contemporain, très dépendant des transports automobiles, tend à favoriser, étendre et dupliquer ce mode d'urbanisation, dans des proportions importantes et parfois sur des territoires qui en étaient exempts jusque là. Au fur et à mesure que le phénomène se développe, le premier rideau de constructions se double (voire se triple), tout en s'étirant le long de l'axe routier. Des sections linéaires voisines mais initialement distinctes peuvent alors se rejoindre. C'est le cas par exemple à :

- Prise d'Eau / Barbotteau / Vernou / Hauteurs-Lézarde / Roche Blanche (RD 1) ;
- Daubin / la Retraite / Calvaire (RD 2) ;
- Carrère / Bergette / Viard / Sarcelle (RD 42), ;
- Madeleine / St Robert / Grand-Croix / Beausoleil (RD 13) ;
- Caféière / Desbonnes / Duzer (RD 18) ;
- Poucet / Montauban / bourg de Gosier / Périnet / Grande-Ravine (RD 119) ;
- Fonds-Thézan / Durivage / les Galbas / bourg de Sainte-Anne (RN 4) ;
- Poirier / Douville / Calvaire (RD 102) ;
- Vieux-Bourg / Sauvia / Marieulle / bourg de Morne-à-l'Eau / Espérance / Lasserre (RD 107) ;
- Bazin / les Mangles / Vermont / Beauplan / Pelletan (RN 8) ;
- etc.

l'urbanisation linéaire, obstacle à la perception des paysages (Savia, Vieux-Bourg)

la végétation accompagnant l'urbanisation linéaire constitue aussi un écran visuel (Carangaise, Capesterre Belle-Eau)

- Privation de perceptions des paysages ruraux par extension de l'urbanisation linéaire ;
- Risque de mitage et de banalisation des paysages à travers l'archipel, aux dépens de la perception de leur originalité locale.

Cette urbanisation linéaire crée un écran visuel au droit de la voirie et un obstacle pour la perception des paysages qui sont situés en arrière, le plus souvent des paysages ruraux ou naturels. On pourrait ainsi considérer qu'il s'agit d'une « privation de paysages » pour l'observateur qui emprunte le réseau routier. Il faut alors contourner les constructions ou entrer sur les parcelles privées pour percevoir la réalité des paysages qui s'étendent au-delà du rideau bâti de premier plan.

En l'absence de coupure d'urbanisation, l'alignement continu de constructions juxtaposées, souvent des logements, devient dès lors le seul paysage qui s'impose au regard de l'automobiliste. Qui plus est, ces constructions sont toutes à peu près semblables à travers la Guadeloupe (v. chapitre « 3A - *La Route* », § « *Banalisation de l'architecture contemporaine* ») et leur substitution aux paysages locaux opère donc une banalisation des paysages ruraux de l'archipel. C'est également une tromperie sur l'identité paysagère des lieux par le biais d'une amplification du poids de l'urbanisation dans ces paysages, l'écran bâti pouvant laisser supposer un territoire très urbanisé, ce qui n'est pas vrai dans le cas d'une urbanisation strictement linéaire.

le bassin cannier de Dupuy (Baie-Mahault), coupure d'urbanisation marquant la sortie de l'agglomération Centre en direction du Nord Basse-Terre

le domaine cannier de Bologne, coupure d'urbanisation entre les bourgs de Basse-Terre et Saint-Claude

crédit DEAL Guadeloupe

la Pointe des Châteaux (Saint-François), rare coupure d'urbanisation sur le littoral du Sud Grande-Terre

DE NOMBREUX ÉLÉMENTS DE « POLLUTION VISUELLE » EN BORD DE ROUTE

Si elle concentre parfois l'habitat, la route est aussi très attractive pour les activités artisanales et industrielles à qui elle offre un accès rapide et une bonne exposition commerciale. Fleurissent ainsi le long de certains grands axes routiers (la RN 4 à Gosier ou la RN1 à la Jaille par exemple) des garages automobiles, des restaurants, des boulangeries, des supérettes, des vendeurs de piscines, de décoration pour la maison ou autres agents immobiliers. Ces activités diverses sont hébergées dans des locaux de formes et de qualité hétérogènes dont la présence est annoncée par des enseignes colorées ou des panonceaux plantés sur l'accotement. Tout ce décorum génère une cacophonie visuelle en bord de voie, qui nuit à la qualité esthétique du paysage-hôte et qui capte le regard qui ne se porte pas, dès lors, sur les motifs plus identitaires du paysage (relief, végétation, composition d'ensemble, etc.).

Ce mécanisme s'applique aussi à l'affichage publicitaire qui est pléthorique sur certains tronçons routiers, en entrées de zones urbaines notamment (*Mare-Gaillard et entrée Ouest de Sainte-Anne sur la RN 4, entrée Ouest de Gosier à Montauban sur la RD 119, la RN 2 à Nolivier ou encore la RN 1 à la Jaille par exemple*). Même si dans ce cas le format des supports est généralement standard (4 x 3 m), leur fréquence et leur alignement en bord de voie est souvent plus aléatoire. De plus, les affiches publicitaires rivalisent de couleurs et de titres chocs, quand il ne s'agit pas d'images suggestives. Autant d'éléments qui captent l'attention de l'automobiliste et qui nuisent à la qualité des paysages dans lequel ils s'insèrent. Qui plus est, nombre de ces affichages ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme local. Certaines municipalités, conscientes du problème, ont entrepris des opérations ponctuelles de « nettoyage » ou entamé une réflexion pour la mise en œuvre d'une charte d'affichage (comme les Villes du Gosier, de Baie-Mahaut ou celle de Morne-à-l'Eau par exemple).

affichage publicitaire visuellement envahissant (Petit Pérou, Abymes)

affichage publicitaire de la zone d'activités de la Jaille (Baie-Mahault)

affichage publicitaire et emploi de couleurs criardes (zone d'activités de Dalciat, Baie-Mahault)

Plus étonnant, les arbres en bord de route peuvent être perçus eux aussi comme des nuisances visuelles. En effet, il n'existe pas vraiment de programme de gestion des arbres existants sur le domaine public du réseau routier, qu'il s'agisse des routes nationales, départementales ou communales. La gestion se résume à un entretien annuel qui consiste le plus souvent à une taille sévère, sans aucune recherche de formation d'un gabarit harmonieux de chaque sujet. Il en résulte des troncs mutilés qui portent des moignons de branches charpentières et quelques jeunes branches démesurées qui s'élancent en « fuyant » la route. Seuls les arbres situés à une distance raisonnable du bitume échappent à ce « massacre organisé ». Pour le gestionnaire, la priorité est qu'aucune branche ne gêne la circulation des véhicules. Les interventions sur les réseaux annexes (électricité, eau, téléphone, etc.), très peu précautionneuses vis-à-vis du houppier ou de la motte racinaire des arbres, s'ajoutent aux dégâts commis sur la végétation en bord de route.

Il est vrai que le contexte cyclonique de l'archipel guadeloupéen incite à des précautions de rigueur pour éviter des accidents en cas de chutes de branches ou d'arbres arrachés sous l'effet des vents violents. La réalité est que des arbres bien taillés, sains et avec une silhouette équilibrée résisteraient certainement mieux aux aléas climatiques.

exemple de taille arborée sévère et inadéquate (Pointe-à-Pitre)

⇨ Altération de la lisibilité des paysages par interposition d'un premier plan visuel hétéroclite, souvent peu qualitatif, et exogène au paysage traversé ;

⇨ Manque de reconnaissance de la valeur du patrimoine arboré, au mépris de sa qualité et de sa pérennité.

Quoi qu'il en soit, ces arbres pauvres et déséquilibrés sont choquants pour les amoureux de la nature et pour les touristes. Les arbres deviennent alors des motifs de nuisance visuelle au détriment des paysages alentours alors même qu'ils devraient en être des éléments forts et valorisants, ou tout au moins constituer un premier plan neutre. Même les alignements les plus réputés ne sont pas toujours épargnés, en témoigne l'alignement patrimonial de Flamboyants près de la Grande Rivière de la Capesterre, à l'entrée Nord du bourg de Capesterre Belle-Eau, taillé sévèrement presque chaque année.

Néanmoins, ce constat est à remettre dans son contexte. Le climat guadeloupéen, chaud et humide toute l'année favorise une pousse constante de la végétation qui peut alors prendre des proportions importantes en quelques mois seulement. Pour les services gestionnaires de la voirie, il faut donc programmer des interventions fréquentes. Pour réduire cette fréquence d'intervention, la tentation est grande de préférer une taille sévère (*ce qui n'est d'ailleurs pas toujours un bon calcul à long terme puisque ce type de taille favorise la production de grandes branches jeunes, peu ramifiées et désorganisées ... qu'il faudra tailler rapidement avant qu'elles ne deviennent gênantes à leur tour !*) En outre, la végétation tropicale révèle une extraordinaire capacité à tolérer ces interventions « musclées », ce qui n'incite pas les intervenants à agir différemment la fois suivante.

Heureusement, une petite poignée d'intervenants commence à être formée aux techniques de taille respectueuse et de soins du patrimoine arboré. On peut donc espérer une amélioration des pratiques.

Les dépôts sauvages de déchets et gravats constituent une autre problématique récurrente de « pollution visuelle » en bord de route, doublée d'une pollution écologique en l'occurrence : sacs poubelles éventrés, électroménager, pièces détachées automobiles, mobilier usagé, matériaux de démolition, jusqu'aux épaves de véhicules hors d'usage. Tous ces déchets, souvent regroupés en tas sur un site « propice », sont des agressions pour le regard, fortement dévalorisantes à l'égard du paysage alentour, souvent naturel et forestier. Cela se produit généralement le long de petites voies ou chemins, un peu à l'écart des habitations, à l'abri des regards.

Ce constat demeure au fil des années, malgré les discours appelant à la responsabilité citoyenne et malgré la prise de conscience progressive de la population guadeloupéenne à l'égard de l'environnement de l'archipel. Les interventions des collectivités pour pallier à ces dépôts sauvages sont très couteuses et paraissent parfois vaines, les déchets réapparaissant souvent sur le même site (ou guère plus loin) quelques jours ou quelques semaines seulement après l'opération de nettoyage. Le combat paraît sans fin, démotivant certains acteurs locaux. Les associations prennent parfois le relais au cours d'opérations « coup de poing », mais il reste encore beaucoup à faire sur le terrain et pour changer les comportements.

La problématique des dépôts sauvages est véritablement liée à celle de la Route : c'est la facilité d'accès au site pour les contrevenants circulant à bord de leur véhicule qui crée l'occasion du délit. A tel point que cela peut parfois remettre en question un nouveau tracé routier (ou même un simple accès carrossable) en lisière ou au cœur des milieux naturels (forêt, mangrove, etc.).

Cette atteinte envers les paysages ruraux a également un impact notable sur un plan sanitaire, ces déchets en tous genres étant des foyers de développement de toute une faune nuisible telle que les rats (agents de la leptospirose) et les moustiques (vecteurs de la dengue). C'est donc un large pan de la qualité du cadre de vie qui se trouve affectée par la problématique des dépôts sauvages de déchets.

déchets agricoles toxiques (Joyeuse, Anse-Bertrand)

pneus (Jarry)

réfrigérateur utilisé comme abreuvoir

épaves de véhicules (Besson, Grands Fonds)

déchets ménagers (Caféière, Petit-Bourg)

Les dépôts sauvages de déchets, très fréquents, ont un fort impact sur les paysages de Guadeloupe

Petit-Canal

Darboussier (Pointe-à-Pitre)

Galets (Marie-Galante)

Darboussier (Pointe-à-Pitre)

Méthivier (le Moule)

Paul Aubin (Port-Louis)

Poucet (Gosier)

LES NOUVEAUX TRACÉS ROUTIERS : PERTURBATEURS OU PROMOTEURS DES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL ?

De nouveaux tracés routiers sont aujourd'hui à l'étude ou sur le point d'être ouverts (déviation de Sainte-Anne, liaison la Jaille / Fond-Sarail, etc.). Se pose alors, pour ces nouveaux tronçons, une question que l'on se pose rarement pour les voies existantes : quelle sera l'intégration de ces nouvelles routes dans les paysages qu'elles traverseront ? La question est légitime. Si la justification d'un projet routier est avant tout technique, elle doit également prendre en compte autant que possible les dimensions environnementales et paysagères pour un impact minimal.

On peut aussi considérer ces nouveaux axes routiers comme de futurs supports à de nouvelles perceptions visuelles des paysages traversés, peut-être révélateurs d'un angle de vue original ou d'une réalité paysagère méconnue à présent. Ce fut le cas pour la rocade du Pont de l'Alliance par exemple, qui a ouvert une formidable fenêtre visuelle sur la mangrove et les milieux naturels humides qui bordent la Rivière Salée. Le cas également du contournement de Capesterre Belle-Eau qui propose aujourd'hui une vue panoramique grandiose sur le massif de la Soufrière et les Chutes du Carbet (par beau temps) ainsi que sur la côte Sud de la Grande-Terre (Gosier / Sainte-Anne). Le cas aussi de la rocade de la RN 5 entre Perrin et Bosrédon, au cœur de la plaine cannière des Abymes, ou encore du contournement de Petit-Bourg sur la RN 1 traversant longuement la vallée de la Rivière Moustique.

Néanmoins, l'ouverture de routes à grand trafic, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, dicte des contraintes techniques qui se traduisent par des éléments propres au paysage routier : talus, ponts, glissières de sécurité, bandes d'arrêt d'urgence, etc. S'ils ne sont pas traités correctement ou s'ils sont trop forts au regard, ces éléments peuvent nuire à la perception des paysages traversés (à l'exemple de certains traitements peu convaincants de talus routiers). C'est d'autant plus vrai quand ces éléments de paysage routier sont ponctuels sur un itinéraire, ce qui est souvent le cas en Guadeloupe (à la différence d'une autoroute continentale dont le profil et le traitement est homogène sur des dizaines voire des centaines de kilomètres). C'est donc une pondération subtile de plusieurs problématiques qui permet de juger de l'impact d'un nouveau tracé routier.

- ⇨ Nécessité d'analyses fines d'intégration paysagère des nouvelles infrastructures routières ;
- ⇨ Opportunités de perceptions nouvelles sur les paysages traversés, à valoriser.

le Pont de l'Alliance, fenêtre ouverte sur la mangrove de la Rivière Salée

la rocade de contournement du bourg de Capesterre Belle-Eau offre de nouvelles perceptions paysagères : ici, panorama depuis le giratoire de la kassaverie

nouvelle perception de l'Allée Dumanoir par le grand public, depuis la rocade

perception traditionnelle de l'Allée Dumanoir, depuis l'ancienne RN 1

3. L'aspect qualitatif des composantes paysagères majeures

3C - L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES GRANDS PROJETS

UN FORT IMPACT PAYSAGER POTENTIEL DES CARRIÈRES ET TERRASSEMENTS

L'exploitation des ressources naturelles est pourvoyeuse d'activités économiques pour un certain nombre de communes de Guadeloupe, source de développement et d'emplois pour le secteur concerné. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de carrières de granulats, les autres ressources naturelles étant limitées dans l'archipel. Or, l'impact visuel d'une carrière est potentiellement important puisqu'elle génère une entaille bien délimitée dans le paysage (souvent naturel) et une rupture dans les lignes du relief. Même après la fin de l'exploitation du site, le profil très régulier et brutal des fronts de taille est souvent marquant dans le paysage (où ce type d'escarpement brutal est assez rare, à l'exception des grands escarpements failles qui s'étirent sur plusieurs kilomètres). La couleur des matériaux mis à nu est souvent un autre motif de discordance, la couverture végétale étant ailleurs très dense et ne laissant que de rares affleurements naturels des roches.

Quelques zones de l'archipel se trouvent ainsi particulièrement concernées :

- les Grands-Fonds et leurs nombreuses carrières de tuf ;
- le Sud Basse-Terre et ses carrières de granulats divers (Rivière Sens, Gourbeyre, Baillif) ;
- la Côte Sous-le-Vent, avec la grande carrière d'andésite de Deshaies ; etc.

18 carrières sont en exploitation en Guadeloupe ; plus de 1,5 Mt de matériaux en sont extraits chaque année. Certaines sont très discrètes, car peu exposées aux perceptions visuelles, soit parce que leur situation géographique les isole relativement (ex. : la carrière de Rivière Sens coincée sur le littoral de Gourbeyre, sans possibilité de recul pour une forte exposition au regard), soit parce que un premier plan (relief, végétation) en dissimule la plus grande partie (carrières de Gourbeyre, de Baillif, de Guéry, etc.). D'autres, à l'inverse, sont plus exposées, comme la carrière de Deshaies dont les larges dimensions et les grands fronts de taille gris-rose en paliers sont visibles depuis le bourg, les sections de Caféière et Vermiller, et depuis le plan d'eau de la Grande Anse.

Pourtant, des solutions existent pour que les carrières intègrent un développement harmonieux du territoire, au moyen d'études morphologiques des sites d'extraction et de mesures de limitation de certaines extensions, par des modes d'exploitation adaptés, des travaux de cicatrisation écologique et paysagère.

impact visuel d'une carrière vue depuis avion (carrière de Deshaies)

la carrière de Deshaies et son impact visuel sur l'environnement proche (ici, vue depuis le Morne Vermiller)

la carrière de Deshaies et son impact visuel à longue distance (ici, vue depuis la zone humide de Grande Anse)

carrière de tuf en bord de route (RN 6 au niveau de Rougeole, Morne-à-l'Eau)

une des nombreuses carrières de tuf des Grands Fonds (Papin, les Abymes)

impact visuel des talus routiers, parfois accentué par les contraintes techniques (RN 4 à Blanchard, Abymes)

impact visuel de terrassements réalisés pour la constuction de logements collectifs (Marigot, Terre-de-Haut)

Dans le cas des Grands-Fonds, ce n'est pas forcément l'ampleur de chaque carrière qui est problématique, un grand nombre d'entre elles étant assez circonscrites. Ici c'est davantage la répétition des petites carrières (pas toujours légales), à flanc de tant et tant de mornes (surtout dans la partie Ouest et Sud), qui rend ces sites d'extraction très marquants au regard. Un coup d'œil par le hublot de n'importe quel avion décollant de l'aéroport Pôle Caraïbes permet de prendre conscience de l'ampleur du phénomène : les mornes boisés sont partout entaillés, laissant apparaître autant de « tâches » ocre-beiges au sein du paysage verdoyant.

Dans le cas des Grands-Fonds, l'impact visuel des carrières est augmenté par celui des nombreux terrassements liés à la construction de maisons individuelles qui gagnent sur les mornes de ce secteur, faute de terrains disponibles en fonds de vallée ou en crêtes de relief. Situés au plus près des axes de circulation, ces nombreux terrassements décuplent l'empreinte visuelle des altérations du relief et de la couverture boisée de ce paysage.

Ce phénomène vaut également pour la région de la Côte Sous-le-Vent où la contrainte du relief mène à des terrassements à fort impact visuel, notamment en cas d'opérations groupées ou d'ensembles de logements collectifs (à l'exemple de la résidence collective de la SIG au Morne à Jules, etc.).

- ⇨ Atteinte à la qualité des paysages par les carrières et par les terrassements, notamment pour certains secteurs sensibles, originaux (Grands Fonds) ou classés (Grande Anse de Deshaies) par exemple ;
- ⇨ Difficulté de cicatrisation paysagère en fin d'exploitation (souvent sans travaux de réhabilitation) ;
- ⇨ Manque de précaution paysagère lors des terrassements des projets immobiliers (privés ou collectifs) avec altération de la qualité des paysages hôtes, à courte, moyenne et parfois longue distance.

cette construction, implantée au pied d'une ancienne carrière, a un impact visuel démultiplié (Port-Blanc, Gosier)

dépôt de véhicules hors d'usage amplifiant l'impact de ce front de taille (Hubert, Bouillante)

ENERGIES, DÉCHETS : LES INCIDENCES DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA GUADELOUPE SUR LES PAYSAGES

Face au développement économique et à l'accroissement démographique de l'archipel, et à la demande croissante d'énergie électrique qui en découle, les politiques régionales misent sur le développement des énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. La biomasse (liée à la culture cannière) et la géothermie sont des sources d'énergies alternatives déjà utilisées en Guadeloupe. Il est d'ailleurs prévu d'étendre, en plusieurs étapes, l'usine géothermique de Bouillante. Une usine de type bagasse / charbon ou bagasse / canne fibreuse est également envisagée à Grand-Bourg de Marie-Galante. En outre, un projet inter-îles envisage l'exploitation du champ géothermique très prometteur de la Dominique (projet commun Guadeloupe / Dominique / Martinique). Cela ne suffira probablement pas pour atteindre les 50 % d'énergies renouvelables qui constituent l'objectif du PRERURE (Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie) de la Guadeloupe pour l'horizon 2020. La Région se tourne donc aussi vers les modes de production d'énergie éolienne et photovoltaïque. C'est une démarche déjà ancienne puisque la première ferme éolienne installée en Guadeloupe (le parc éolien de la Montagne de la Désirade) date de 1992. Depuis, d'autres installations ont essaimé à travers l'archipel. Aujourd'hui, on compte 13 parcs éoliens, regroupant 204 éoliennes, principalement réunis sur 5 secteurs géographiques :

- le Nord Grande-Terre (Petit-Canal / Anse-Bertrand) ;
- l'Est Grande-Terre (la Pointe des Châteaux) ;
- le plateau de la Désirade ;
- les falaises mortes de l'Est de Marie-Galante (Capesterre de Marie-Galante) ;
- les Saintes (la pointe Sud de Terre-de-Bas).

L'installation de parcs éoliens n'est jamais anodine dans le paysage. De par la hauteur des mâts (30 à 55 m aujourd'hui, 70 m peut-être bientôt avec la nouvelle génération d'éoliennes de 1 MW), les éoliennes sont visibles de très loin. Elles influencent donc forcément les paysages à grande échelle, sans pour autant y porter atteinte de manière systématique. C'est d'ailleurs souvent sur des critères acoustiques et non visuels, que sont entretenues les polémiques actuelles au sujet des éoliennes existantes. Quoi qu'il en soit, tout projet de développement éolien doit faire l'objet d'études préalables approfondies et de précautions techniques fines si on veut éviter de porter atteinte à l'identité des paysages locaux, de perturber leur structure paysagère ou l'originalité de certains sites remarquables. Un schéma de développement éolien est impératif pour mener cette réflexion à l'échelle régionale, sans pour autant se substituer à de solides études d'impact au cas par cas.

éoliennes en zone plane et dégagée (vues depuis Bonneveine, Anse-Bertrand)

centrale éolienne de Belle Place, vue depuis la Baie Olive (Saint-François)

éoliennes implantées au sommet des falaises surplombant les Galets (Marie-Galante)

éoliennes de Terre-de-Bas (Saintes)

éoliennes du plateau de la Montagne (Désirade)

les réseaux EDF classiques n'ont pas un impact moindre que les éoliennes (Blanchet, Morne-à-l'Eau)

fort impact visuel des réseaux (Pointe-à-Pitre)

La démarche est identique pour les sites de production d'énergie photovoltaïque, même si la problématique paysagère se pose différemment, les installations ayant dans ce cas un faible développement vertical mais un grand développement horizontal, sur de vastes superficies uniformes. En fonction du site d'implantation et des orientations et inclinaisons des cônes visuels, la perception visuelle de ce type d'installation est plus ou moins forte. Disposée en contrebas d'un point de vue ou à proximité d'un axe majeur de circulation, une centrale photovoltaïque peut avoir un impact visuel fort par exemple. C'est beaucoup moins vrai dès qu'un écran visuel, végétal ou bâti, s'interpose entre l'observateur et la centrale (perception proche), surtout s'il n'existe pas par ailleurs de cône visuel à longue distance dirigé vers ce site.

lotissement équipé en luminaires photovoltaïques (Catherine, Bas de Marie-Galante)

Dans le même temps, il faut garder à l'esprit que la Guadeloupe doit trouver des solutions pour augmenter ses capacités de production électrique afin de répondre à la demande croissante des usagers (+ 27 % entre 2000 et 2006, 4 % d'augmentation annuelle confirmée pour les prévisions à l'horizon 2030). La Région Guadeloupe mise ainsi sur un panel de modes de productions d'énergies renouvelables pour augmenter les capacités de production électrique tout en réduisant la part des énergies fossiles (principale source d'énergie électrique à ce jour sur l'archipel). A la suite du PRERURE élaboré en 2008, des politiques régionales volontaristes ont ainsi été initiées, à l'image du SRE (Schéma Régional Eolien) adopté en 2012. Un grand projet inter-îles de développement de la géothermie est également à l'étude en partenariat avec la Dominique et la Martinique. Quels que soient les modes de production retenus, les nouvelles installations terrestres devront être garantes d'une intégration optimale dans les paysages hôtes.

Dans tous les cas, la mise en service de nouveaux sites de production électrique requiert de redimensionner ou d'étendre le réseau de transport de cette électricité, ce qui signifie de nouvelles lignes électriques et de nouveaux pylônes qui émergent souvent maladroitement au cœur des paysages traversés, tant naturels qu'agricoles et urbains ... à moins que ces nouvelles lignes soient enterrées, comme cela est préconisé dans le SAR révisé (2011). Cette précaution, certes coûteuse, semble se généraliser dans les projets et a déjà connu des traductions très concrètes, comme à la Désirade où l'ensemble du réseau électrique de moyenne tension a été enterré.

centrale photovoltaïque (Bellevue, Hauts de Marie-Galante)

La mise en oeuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a elle aussi un impact paysager. Et celui-ci est *a priori* favorable à la qualité et à l'intégrité des paysages ruraux et naturels puisque la première phase de ce plan consiste à fermer la plupart des décharges communales de déchets bruts. Même si quelques-unes restent encore bien visibles (décharges du Chameau à Terre-de-Haut, de Petit-Canal, de Desvarieux à Saint-François, etc.), la situation s'améliore et la réhabilitation programmée de ces sites, en conformité avec les obligations réglementaires, devrait assurer une cicatrisation paysagère.

Le fonctionnement prévu par le PDEDMA recourt à la collecte des déchets au niveau de quais de transbordement locaux en vue de leur transport vers le site de la Gabarre où la construction d'un grand centre de traitement et de recyclage des déchets est programmée. Les déchets ultimes seront transportés vers le centre d'enfouissement de l'Espérance à Sainte-Rose (CSDU - Centre de Stockage des Déchets Ultimes), qui accueille déjà depuis plusieurs années les déchets non-dangereux de la Basse-Terre, en attendant la mise en place opérationnelle des installations de la Gabarre. Ces deux sites bénéficient d'une relative discrétion d'un point de vue paysager, avec un impact visuel réduit (*ce qui n'est pas forcément vrai en ce qui concerne l'impact écologique pour l'actuelle décharge de la Gabarre*). En effet, la ceinture de mangrove dissimule la vaste décharge et les installations futures de la Gabarre (pour les vues terrestres), même si le site reste fortement exposé au regard pour les passagers des avions qui se posent sur les pistes de l'aéroport tout proche, soulignant la vaste trouée créée par l'actuelle décharge au cœur de la mangrove (en attendant sa réhabilitation prochaine). A l'Espérance, c'est la situation en sommet de morne et l'absence de perception visuelle dominante qui assurent une bonne intégration paysagère des installations. La concentration du stockage des déchets sur ces deux sites permettra donc, à terme, une réduction de l'impact paysager de la filière des déchets en Guadeloupe.

- ⇨ Nécessité impérieuse d'études fines de l'impact paysager des grands projets, notamment pour les centrales éoliennes et photovoltaïques ;
- ⇨ Application de schémas directeurs pour encadrer les nouveaux projets énergétiques pour déterminer les secteurs d'implantation potentielle et éviter les sites peu propices (échelle et sensibilité des paysages, etc.) ;
- ⇨ Nécessité de privilégier les lignes électriques enterrées pour perturber le moins possible les paysages traversés.

le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de l'Espérance (Sainte-Rose), ayant peu d'impact visuel au coeur des paysages agricoles du Nord Basse-Terre

Quelques décharges dont la fermeture est prévue par le PDEDMA

la décharge du Chameau, ayant un fort impact visuel (Terre-de-Haut), est fermée mais en attente de réhabilitation

la décharge de Capesterre de Marie-Galante, désormais fermée

la décharge de l'Anse Castalia (Anse-Bertrand), désormais fermée

la décharge de la Pointe Doublé (Désirade), ici encore en activité mais dont la réhabilitation est programmée

LA PLACE DES PAYSAGES DANS LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

De grands projets structurants, à vocation économique ou touristique, ont été imaginés ces dernières années, sans pour autant être menés à leur terme : port en eau profonde de Port-Louis, centrale électrique et centre de stockage de produits pétroliers de Lalanne à Port-Louis, complexe touristique de « Vigie-Gate » à Anse-Bertrand, marina de Grand Baie à Gosier, etc. Ces projets ont été suspendus entre autre au vu de leurs impacts écologiques et paysagers potentiels. Pourtant, ils étaient pourvoyeurs d'activités, d'emplois et de richesses locales. C'est bien là tout l'enjeu des grands projets : le difficile compromis entre le développement économique et le respect du patrimoine naturel et paysager. La prise en compte du paysage dans la stratégie d'aménagement du territoire est donc avant tout une affaire de choix politiques. Il semble préférable *a priori* que la stratégie définie préserve au mieux l'intégrité, les identités et la diversité des paysages de l'archipel guadeloupéen. Mais c'est aux élus qu'il revient en définitive d'établir ces choix politiques. Selon les principes de la démocratie participative, il semble néanmoins impérieux que ces choix s'établissent au terme d'une concertation la plus large possible afin de définir un compromis qui tienne compte de tous les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, au nombre desquels la nécessaire préservation du patrimoine naturel et paysager de la Guadeloupe, lui-même support potentiel de développement économique.

un exemple de grand projet nécessitant une étude paysagère fine : le futur projet de port du PAG (visualisation en 3D)

4. Prospective

LES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL : ATOUT PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE MAJEUR

UN TOURISME TOURNÉ VERS LES PAYSAGES BALNÉAIRES ET NATURELS

Le tourisme aujourd'hui est l'un des piliers de l'économie guadeloupéenne depuis l'avènement du tourisme de masse à partir des années 1970-80. Et c'est d'abord autour du cliché tropical que ce tourisme s'est structuré : la plage de sable blanc ombragée de cocotiers et baignée par les eaux limpides d'un lagon turquoise. C'est encore aujourd'hui l'image de marque de la Caraïbe véhiculée et entretenue par de nombreux acteurs du tourisme et de la croisière (qui vendent le rêve du « farniente au soleil »).

Dans un second temps, les regards se sont tournés également vers les beautés des paysages naturels et sauvages de l'île : le massif de la Soufrière, la forêt primaire et les cascades des reliefs de la Basse-Terre, la Pointe des Châteaux et la Pointe de la Grande Vigie, etc. Aujourd'hui, les instances régionales du tourisme s'attachent à promouvoir une plus grande diversité de sites et de paysages, dans un contexte économique caribéen devenu très concurrentiel, où bien d'autres îles et Etats voisins peuvent se targuer des mêmes superbes plages de sable blanc et avec des coûts de prestations beaucoup plus bas qu'en Guadeloupe. En cela elles répondent à une demande croissante de la part des touristes européens qui recherchent désormais une plus grande résonnance culturelle, historique et patrimoniale sur leurs lieux de vacances, ouvrant la porte à la valorisation touristique d'autres paysages, naturels, agricoles ou urbains.

La diversité, l'originalité et l'intégrité des paysages de Guadeloupe sont donc des richesses inestimables en matière de valorisation touristique, qu'il faut impérativement préserver si l'on veut envisager le maintien et le développement de ce secteur. Cet objectif se traduit selon deux grands axes d'actions :

- limiter les atteintes, les altérations et les facteurs de banalisation des paysages de l'archipel ;
- valoriser le vaste patrimoine paysager des îles de Guadeloupe.

A travers l'identification des enjeux paysagers et la rédaction d'un cahier de recommandations pratiques, le présent Atlas des Paysages est l'outil principal pour atteindre le premier de ces deux objectifs. Les moyens et les modalités à mettre en œuvre pour atteindre le second objectif font appel à de nombreux acteurs, à l'échelle régionale où se décident notamment les grandes orientations de développement et de promotion (*ORT - Observatoire Régional du Tourisme, CTIG - Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, etc.*), et en même temps à l'échelle locale pour tout ce qui concerne les aménagements concrets des sites qui présentent un potentiel touristique. Le SDAT de la Guadeloupe (Schéma de Développement et d'Aménagement du Tourisme), adopté en 2008, a pour objectif d'assurer la cohérence de cette politique touristique.

Le « tourisme vert », l' « écotourisme » et le « tourisme de proximité » sont des notions qui ont de plus en plus de résonnance et qui constituent autant de pistes possibles pour le développement des activités qui en découlent. Leur point commun est de privilégier l'authenticité, l'originalité et la diversité des territoires à découvrir (souvent des territoires ruraux), ce qui sous-entend *a priori* la préservation et la valorisation de leurs paysages.

paysage balnéaire de la Riviéra, zone très prisée pour le tourisme (plage municipale de Sainte-Anne)

Quelques sites balnéaires touristiques

ilet du Gosier

plage de l'ilet du Gosier

Anse à la Gourde (Saint-François)

Anse de la Chapelle (Anse-Bertrand)

carbet de l'Anse du Souffleur (Port-Louis)

plage des Amandiers (Sainte-Rose)

Quelques sites naturels fréquentés

milieux naturels littoraux de Saint-Félix (Gosier)

observatoire du marais Nord de Port-Louis

reliefs forestiers de la Basse-Terre (accès Chutes Moreau, Goyave)

Maison de la Mangrove (Abymes)

trace forestière de Beautiran (Petit-Canal)

bois de Folle-Anse (Marie-Galante)

LA VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS : DES SCÉNOGRAPHIES VARIÉES

La valorisation des paysages naturels de Guadeloupe est assurée aujourd'hui par différents acteurs dont les principaux sont le Parc National de Guadeloupe (PNG), l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire du Littoral (CDL), généralement avec le soutien financier de la Région Guadeloupe, du Conseil Général et de l'Europe. C'est sous l'égide du Parc Naturel de Guadeloupe, créé en 1970, que de nombreux aménagements ont été réalisés au cœur du massif forestier de l'archipel, avec le soutien technique des équipes de l'ONF : ouverture et sécurisation des traces forestières, aménagement d'aires de pique-nique, etc. La motivation première était de permettre la découverte des paysages forestiers au plus grand nombre. C'est un peu le même esprit qui anime aujourd'hui l'antenne locale du Conservatoire du Littoral qui tend à concilier au mieux la restauration et la préservation des espaces naturels côtiers avec les usages traditionnels et populaires, existants ou potentiels.

platelage réalisé par le Conservatoire du littoral pour la découverte du marais Nord de Port-Louis

aménagements légers mis en place par l'Office National des Forêts pour la découverte de la forêt de Pouzzole (Port-Louis)

aménagement réalisé dans le cadre de l'Opération Grand Site pour la découverte de la Pointe des Châteaux (Saint-François)

exemple de panneau informatif (Pointe des Châteaux)

La politique menée par le Parc National de Guadeloupe qui a succédé au Parc Naturel en 1989 a une orientation un peu différente. La priorité des actions est portée sur la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Malgré tout, les instances du Parc National affichent une volonté forte d'ouvrir les sites naturels protégés au public, mais les actions et les efforts techniques et financiers sont surtout concentrés sur quelques sites pour lesquels l'accessibilité du plan grand nombre est recherchée. C'est ainsi que le sentier d'accès à la Cascade aux Ecrevisses, sur la Route de la Traversée, a été entièrement pavé et peut désormais accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR) ou malvoyants. De même, l'approche de la 2e Chute du Carbet se fait désormais par l'intermédiaire d'un chemin large et confortable, équipé de nombreuses marches d'escaliers maçonnées, accessible au plus grand nombre sans aucune difficulté technique. Ailleurs sur le domaine du Parc, les investissements sont souvent moindres, comme sur l'itinéraire de certaines traces forestières.

En outre, la sur-fréquentation de certains sites au cœur des paysages naturels de l'archipel et notamment sur le littoral, peut devenir une cause de leur dégradation, surtout si les aménagements techniques sont absents ou sous-dimensionnés. Néanmoins, à ce jour, les paysages sont bien plus un atout pour le tourisme en Guadeloupe qu'une victime de ce même tourisme.

Les stratégies et les choix techniques opérés pour la valorisation des milieux naturels n'ont pas les mêmes effets en matière de perception des paysages. Des aménagements légers mais répartis sur le territoire sont favorables à une large appropriation de la diversité et de l'authenticité des paysages naturels mais l'accès aux sites, parfois délicat et destiné à une pratique sportive, opère dans ce cas une sélection dans le public pouvant accéder à ces paysages. Dans le cas d'aménagements plus ambitieux mais concentrés, l'offre de sites naturels est plus réduite et plus éloignée de l'état initial des milieux naturels traversés, mais la fréquentation en est rendue possible pour un très large public qui peut dès lors contempler et parcourir des paysages qu'il ne connaissait que de manière indirecte auparavant (photographies, reportages, etc.).

sentier de découverte de la Maison de la Forêt (Parc National, Petit-Bourg), temporairement condamné

aménagement ambitieux, accessible aux handicapés, réalisé par le Parc National (cascade aux Ecrevisses, Petit-Bourg)

sentier très aménagé conduisant à la 2e Chute du Carbet (Capesterre Belle-Eau), réalisé par le Parc National

fermeture fréquente de voies et sentiers au sein du Parc National (ici, route de la Savane à Mulets - Soufrière), condamnant parfois l'accessibilité à certains sites

DES PUBLICS DIVERS, NOTAMMENT ENDOGÈNES

En matière de fréquentation des paysages, on pense en premier lieu à un public de visiteurs venus d'ailleurs, le plus souvent d'Europe, et plus particulièrement de France hexagonale, pour le cas de la Guadeloupe. Pour autant, ces touristes ne sont pas les seuls à découvrir ou fréquenter les paysages de l'archipel. La population de l'archipel apprécie également de « changer d'air » de temps à autre en se rendant sur un site de l'archipel éloigné de son cadre de vie quotidien. La campagne 2011 du CTIG était d'ailleurs axée sur ce thème, faisant la promotion des « *vakans o péyi* ».

Les Guadeloupéens aiment aussi passer du temps libre, se retrouver en famille ou pratiquer des activités sportives au cœur des paysages naturels et agricoles de l'archipel. C'est ce qui ressort de l'enquête sociologique confiée à l'équipe QUALISTAT / ELAU (« *Perception et fréquentation des paysages de Guadeloupe* », 2009) dans le cadre de la réalisation de l'Atlas des Paysages. Même si pour les personnes interrogées, de prime abord, les paysages sont avant tout « naturels », « beaux » et à grande échelle, se résumant le plus souvent au littoral et à la « montagne », les Guadeloupéens disent aimer et fréquenter bien d'autres paysages. Chacun a ses pratiques, ses lieux préférés, sa propre perception des paysages de l'archipel (*ce qui se traduit par une grande diversité de réponses lors du sondage, témoin de la diversité des paysages également*). Ce sont ainsi les plages et les rivières qui accueillent les usages les plus fréquents, surtout quand elles sont proches du domicile et dans un cadre calme et paisible. Cette fréquentation est assez soutenue (deux fois par mois en moyenne), surtout le week-end et pendant les temps libres. La fréquentation des paysages est donc un réel enjeu sociologique, traduisant une forte attente en matière de protection, d'aménagement et d'appropriation des paysages.

En outre, les personnes interrogées marquent une grande différence entre les sites qu'elles fréquentent d'une part, et les paysages qu'elles jugent emblématiques d'autre part (*ou que les supports médiatiques désignent comme tels*) mais qui sont destinés aux touristes selon eux. Le cas de la Soufrière est un exemple typique, cité par 9 % des sondés comme un « paysage remarquable » (*en seconde position juste après les Chutes du Carbet*) et par 26 % d'entre eux comme un « paysage emblématique » de la Guadeloupe, alors que seulement 2 % d'entre eux disent s'y rendre régulièrement (*10 % admettent ne jamais fréquenter ce site*). Ceci dit, les paysages usuels peuvent aussi avoir de la valeur à leurs yeux, un tiers des personnes sondées attribuant le qualificatif « remarquable » au site fréquenté le plus souvent, parfois un site peu connu du grand public, où elles partagent des pratiques ludiques et récréatives avec un petit groupe d'amis.

les paysages emblématiques et plébiscités par les touristes, tels la Soufrière, ne sont pas les plus fréquentés par la population locale

Il n'y a donc pas vraiment de rejet des paysages à portée touristique de la part de la population guadeloupéenne, juste un décalage entre perception et usages, qui s'explique entre autre par l'éloignement du lieu de résidence et la difficulté d'accès. En revanche, la forte fréquentation de certains sites, sur les plages ou sur la Route de la Traversée par exemple, ainsi que les aménagements de grande ampleur, comme ceux réalisés aux Chutes du Carbet, sont jugés plutôt négativement, en tant qu'éléments perturbateurs de l'intimité recherchée pour les usages populaires. Les plages, trop fréquentées et parfois dégradées, sont ainsi les paysages que les personnes interrogées disent délaisser le plus désormais. Elles leur préfèrent des paysages naturels, préservés et sécurisés, équipés d'aménagements légers qui ne génèrent pas de fréquentation excessive.

Quelques sites de détente fréquentés par la population locale

les sites accueillant des animations : manifestations, activités sportives, etc. (hippodrome de Saint-Jacques, Anse-Bertrand)

- ⇨ Nécessité d'une pédagogie à mener sur la notion de « paysages » et leur diversité en Guadeloupe ;
- ⇨ Attente de valorisation de sites variés, répartis sur tout l'archipel, à destination d'un public local ;
- ⇨ Nécessité de débats multiples sur les modes de protection / valorisation des paysages de l'archipel, notamment ceux qui sont jugés comme remarquables ou emblématiques.

les rivières, très prisées par la population locale (Bras David, Petit-Bourg)

les aires naturelles aménagées pour le pique-nique (la Mahaudière, Anse-Bertrand)

Quelques sites présentant des opportunités de valorisation (exemple de Capesterre Belle-Eau)

la Rivière de la Capesterre, visible depuis la RN 1

opportunité de circulations douces sur l'ancien axe de l'Allée Dumanoir

la Rivière de Bananier, visible depuis la RN 1

la Rivière du Grand Carbet

la Rivière du Pérou, visible depuis la RN 1

la forêt du cimetière des Esclaves, encore peu connue

LES PAYSAGES : UNE VALEUR ÉCONOMIQUE PLURIELLE

Si les paysages ont une valeur économique directe reconnue à travers les activités touristiques qu'ils génèrent, il peut exister bien d'autres composantes de la valeur économique des paysages, indirectes et non-marchandes. La première d'entre elles est la qualité du cadre de vie, aussi bien pour les loisirs que pour le lieu de résidence, qui s'avère déterminante dans la valeur d'un bien immobilier par exemple. En proposant des paysages attrayants, une commune peut ainsi capter de nouveaux habitants et ainsi contribuer au développement local de son territoire.

La valeur patrimoniale que la société guadeloupéenne accorde aux paysages est quant à elle difficile à chiffrer mais elle est bien réelle et s'exprime à travers l'attachement que la population leur témoigne quand ils sont menacés dans leur intégrité ou dans leur identité. Certains projets actuels comme celui du téléphérique de la Soufrière (« *Volcano Park* », *porté par un promoteur privé suite à l'éboulement qui a conduit à la fermeture de la route de la Savane à Mulets en 2004*) et les débats qu'ils suscitent, sont des exemples de l'intérêt que la population porte à ses paysages.

En outre, le paysage, qui est reconnu comme élément de la biodiversité d'une région, en est aussi le support et le cocon. Préserver les paysages dans toute l'originalité et la diversité de leurs composantes est donc un moyen d'en préserver la biodiversité intrinsèque, aussi bien végétale qu'animale. Or cette biodiversité, très riche en Guadeloupe (l'un des « hots spots » de biodiversité au niveau mondial), est elle-même porteuse d'une grande valeur économique directe et indirecte, existante ou potentielle (pharmacopée, savoir-faire traditionnels, etc.).

petit train pour la visite du domaine cannier de Beauport (Port-Louis)

Quelques sites déjà valorisés

moulin de Bellevue (Marie-Galante)

Vieux-Fort l'Olive (Vieux-Fort)

ancienne habitation caféière de la Grivelière (Vieux-Habitants)

Les paysages agricoles et leur patrimoine spécifique offrent l'opportunité de développer un nouveau type de tourisme

anciennes indigoteries, fréquentes à Marie-Galante, mais non valorisées (littoral des Roches Noires)

mares des plateaux calcaires (Cocoyer, Le Moule)

anciennes usines centrales, souvent non valorisées (Darboussier)

le canal des Rotours, qui a permis la valorisation agricole de la plaine de Grippon (Morne-à-l'Eau)

CONCLUSION : QUELS OBJECTIFS POUR UNE POLITIQUE DES PAYSAGES ?

Il faut en premier lieu réaffirmer fortement, que la Guadeloupe est belle, mais également fragile, et que ses paysages terrestres et marins font d'elle un ensemble cohérent d'une grande richesse.

Aujourd'hui, chaque Guadeloupéen doit avoir conscience de la beauté de son archipel, qui représente un potentiel économique majeur pour les générations à venir. Le nombre important de touristes qui chaque année vient visiter nos sites et profiter de nos plages apporte à notre région une ressource économique essentielle et fait vivre une bonne partie de la population, directement ou indirectement.

Pour autant, le « capital beauté » de la Guadeloupe est fortement menacé par le développement anarchique du bâti notamment, tant par sa quantité que par sa qualité, sans parler des centaines de panneaux publicitaires qui jalonnent nos routes. Chaque habitant de l'archipel doit être persuadé de cette richesse fragile. Sans une adhésion totale de la population, toute tentative pour inverser la tendance aura du mal à prendre corps.

En Guadeloupe, les axes de développement local ont longtemps été centrés sur la nécessité de résoudre l'insalubrité urbaine et d'augmenter l'offre de logements pour accueillir de nouveaux habitants. Il est maintenant question de contrôler plus étroitement l'urbanisation, que ce soit par l'application de documents supra-communaux (SAR, SCOT, etc.) ou par des stratégies locales de développement intégré et respectueux du territoire, de son identité et de sa population (PLU, éco-quartiers, etc.). Le maintien de certains paysages agricoles sensibles par exemple, nécessite une volonté forte des collectivités locales afin de maîtriser la vocation du foncier et même assurer parfois une partie de leur entretien si cela s'avère nécessaire.

Des enjeux de préservation et de gestion ...

exemples d'éléments sensibles et patrimoniaux à maintenir, via des mesures de préservation et de gestion : les haies du bocage des Galets à Marie-Galante (à gauche) ; la qualité et la limpidité des milieux marins (à droite)

… des enjeux d'accessibilité …

certains paysages sont peu accessibles, alors même qu'ils sont identitaires (ici, l'une des grandes vallées de Vieux-Habitants)

La nécessité de ces investissements apparaît clairement si l'on considère l'espace sur le long terme et si le paysage sert de clé de lecture de son évolution. Pour cela, la connaissance des paysages, de leur qualité et de leur diversité, doit être largement diffusée. C'est l'identité d'un territoire qui peut en être renforcée, au moment où l'irruption de populations urbaines met en danger les identités vernaculaires et appelle à les reformuler. Dès lors, il est possible de fonder une dynamique de développement local avec le paysage comme référence identitaire, domaine d'intervention et d'aménagement, élément majeur d'un cadre de vie choisi, et ressource économique potentielle. Le développement touristique profite alors de cette ressource, mais reste encadré par une exigence de qualité. De la même manière, les grands projets de développement ne sont pas exclus, dans la mesure où ils font eux-mêmes des paysages, et si les ressources financières que les communes en tirent servent effectivement la qualité des espaces.

Le paysage est un « révélateur » : il donne les moyens de comprendre l'évolution de l'espace sur le long terme, et il permet aussi de constater directement les résultats des actions humaines à court terme.

En Guadeloupe, les paysages sont d'une très grande qualité intrinsèque, mais leur évolution est rapide : ils appellent une intervention publique forte qui réconcilie les dynamiques locales actuelles avec la volonté de maintenir des espaces exceptionnels pour l'avenir.

… et des enjeux de mise en valeur

certains points de vues remarquables se prêtent à une valorisation (panorama sur la route de Sofaïa, Sainte-Rose)

RECOMMANDATIONS

PRÉAMBULE

• des paysages en cours de transformation à plus ou moins long terme

Certains paysages de l'archipel sont soumis à des dynamiques d'évolution très lentes qui les font paraître comme stables à court et moyen terme. D'autres paysages changent. Et parce que le paysage constitue le cadre de vie de la société humaine, il est tout à fait normal que certains pans de ce paysage se modifient au fil des activités anthropiques (agricoles, économiques, sociales ...), s'adaptant sans cesse aux évolutions sociétales.

• des transformations qui peuvent améliorer, ou au contraire détériorer, les paysages

La question n'est donc pas d'empêcher aux paysages d'être modifiés, ce qui serait un non-sens, mais d'accompagner ces transformations de manière à ce qu'elles soient le plus possible respectueuses des multiples identités paysagères locales et cohérentes avec les structures des paysages concernés.

Loin de porter atteinte à la qualité du paysage, certaines transformations permettent au contraire d'en révéler, ou de valoriser, certaines caractéristiques originales, peu mises en valeur jusqu'à présent, et qui peuvent se révéler être de formidables atouts pour le développement du territoire et la reconnaissance de ses richesses patrimoniales.

A contrario, un projet d'aménagement ou la reconversion économique et sociale d'un territoire peut amener à bouleverser profondément le paysage local. Cette modification doit alors être assumée et non pas subie comme la résultante secondaire de considérations « supérieures ». Il s'agit de penser attentivement et collectivement l'identité du nouveau paysage créé, qui doit être ancré dans l'identité du lieu et y trouver sa légitimité.

ECHELLE DU GRAND TERRITOIRE : LES PAYSAGES, SYNTHÈSE DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

Recommandations :

⇨ Au niveau des documents de planification

- Prendre en compte l'identité et la structure des paysages locaux, ainsi que leurs singularités locales éventuelles (sous-unités distinctes, paysages remarquables et/ou sensibles, etc.) et ce à toutes les échelles de la planification : lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, ZAC, etc.), des documents directeurs d'aménagement du territoire (SAR, SCOT, etc.), pour les projets d'aménagement de sites à grande échelle ...

⇨ Au niveau des documents de protection réglementaire

- Utiliser à bon escient les différents outils de protection réglementaire pour protéger les paysages de toute agression, en veillant à ce que le type de protection (degré de fermeté) soit adapté à la nature du paysage à protéger et aux objectifs souhaités, et que le périmètre tienne compte des covisibilités avec les territoires alentours
  Ex. : sites remarquables, points de vue patrimoniaux et leurs cônes visuels, paysages visuellement sensibles ou singuliers

- Utiliser les éléments de connaissance révélés par l'Atlas pour mettre en œuvre une véritable politique de protection des sites et paysages identitaires dans une démarche anticipative et non pas seulement en réaction à des menaces effectives
  Ex. : les reliefs forestiers de la Basse-Terre, les Monts Caraïbes, les escarpements boisés de Grande-Terre et Marie-Galante, le Chameau, le plateau de la Montagne, etc.

⇨ Au niveau de la gestion des informations

- Matérialiser les périmètres de protection de manière précise pour éviter les litiges (réalisation souhaitable d'un SIG commun à tous les services de l'Etat et accessible aux autorités locales)

- Mutualiser les données de gestion et coordonner les actions en faveur des paysages en cas de protections multiples sous la responsabilité d'autorités distinctes sur un même territoire
  Ex. : les paysages littoraux souvent couverts par la FDL, les Espaces Remarquables du Littoral (L.146-6) et parfois sites du Conservatoire du Littoral et/ou Site classé, etc.

- Mettre en place des dispositifs de contrôle de l'application des documents règlementaires, soutenus par les moyens nécessaires (humains et matériels) aux missions de Police de l'Urbanisme et de Police de l'Environnement

⇨ Au niveau de la prise en compte transversale des facteurs de production de paysages

- Etre attentif à la dynamique d'évolution des paysages à travers les différentes thématiques (écologie, agriculture, patrimoine bâti, etc.), et leurs répercussions paysagères potentiellement fortes
  Ex. : milieux humides du littoral (prairies humides, mangrove, forêt marécageuse), mares agricoles, anciens moulins, etc.

Rappels des enjeux

- un archipel où « l'espace est compté » : relief & risques
- une dynamique continue de progression urbaine
- la couverture forestière actuelle, désormais peu susceptible d'évoluer
- les espaces agricoles : un devenir incertain, entre pression foncière & soutien économique
- la déprise agricole, facteur de pression foncière ou d'enfrichement
- les périmètres de protection réglementaire : un outil en faveur des paysages naturels et patrimoniaux, un frein au développement local.

Problématique

- vers un équilibre territorial ?

Quelques outils et financements possibles

- Protections environnementales et paysagères : Site Classé, Site inscrit, Espace remarquable du littoral (ERL, en référence à l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme), Charte paysagère, Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP, ancienne ZPPAUP), Secteur sauvegardé, Espace boisé classé (EBC, défini par le PLU), Zone d'agriculture protégée (ZAP), Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), Espaces naturels sensibles (ENS), etc.

- Financements : subventions européennes au titre du FEADER pour la gestion des espaces naturels de haute valeur patrimoniale et la restauration de milieux naturels dégradés, etc.

Zoom sur ... quelques protections environnementales et paysagères

- L'une des protections essentielles sur le plan paysager est celle des **Sites classés et inscrits** : c'est la seule, avec la protection au titre du **L. 146-6** (qui se cantonne aux espaces littoraux), où le caractère paysager soit un critère de base. Dans le cadre des autres procédures, c'est par une action indirecte que les paysages sont protégés.
- On peut également citer certains outils tels que : les forêts soumises à la gestion de l'**ONF**, le **Parc National de Guadeloupe**, le **Conservatoire du Littoral (CDL)**, les **Réserves Naturelles**, etc. Même s'ils n'ont pas été créés à des fins paysagères, ces structures et procédures ont des répercussions positives sur le paysage, notamment par le biais de la gestion durable et règlementée qu'elles y assurent.
- Quand on cherche à concilier le respect des paysages et un développement raisonné du territoire, il est possible de recourir à des **chartes paysagères,** parfois mises en place au sein d'un cadre particulier tel que : un **Parc Naturel Régional (PNR)**, l'**Aire Optimale d'Adhésion du Parc Naturel** ...
- Pour protéger les espaces en marge des pôles de la périurbanisation, le Conseil Général a la possibilité, avec l'accord des communes concernées, de délimiter un **PAEN** (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Ce dernier a également l'initiative de créer des **Espaces Naturels Sensibles** (articles L. 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme). A cette fin, il peut décider d'instituer une taxe départementale spécifique (la TDENS).

LES GRANDES PROBLÉMATIQUES À ENJEUX POUR L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

L'urbanisation au cœur des paysages

Recommandations

⇨ Au niveau de la bonne gestion de l'espace

- Préférer la densification des quartiers existants (quand cela est possible) avant d'envisager leur extension ou la création de nouvelles polarités
  Ex. : aménagement des dents creuses ou des parcelles supportant un bâtiment abandonné ou menaçant ruines en site urbain, doublement du rideau bâti en cas d'urbanisation linéaire préférable à son extension le long de l'axe routier, etc.

- Favoriser des formes urbaines denses lors des nouvelles implantations ou des opérations de rénovation urbaine, notamment au moyen de prescriptions architecturales ou d'incitations fiscales adaptées
  Ex. : réduire la taille des parcelles en secteur résidentiel mais avec un COS plus fort, privilégier les constructions en R+1 ou R+2 quand cela ne nuit pas à l'intégration du bâti dans le paysage, etc.

⇨ Au niveau de l'implantation de l'urbanisation

- Privilégier la continuité urbaine lors de la définition des zones à urbaniser, en favorisant l'extension autour du pôle principal ou des sections historiques, dans le respect de l'identité de l'unité paysagère (ex : pôle majeur, multiples polarités éclatées ...)

- Préserver l'intégrité des espaces naturels et agricoles en empêchant le mitage bâti de ces paysages sensibles

- Maintenir des coupures d'urbanisation
  Ex. : la forêt marécageuse de Jarry, les hauteurs forestières de l'Ermitage, les séquences boisées du Nord de la Côte Sous-le-Vent, notamment sur le secteur Tillet, bassin cannier de Dupuy, plaine cannière des Abymes, etc.

- Rechercher un équilibre et une complémentarité entre les polarités urbaines d'un territoire, en réfléchissant à l'implantation et à la répartition des équipements publics structurants, notamment de manière à renforcer les sections rurbaines et à y favoriser la densification du bâti

Rappels des enjeux

- les extensions urbaines : dévitalisation des bourgs & rurbanisation
- la discontinuité urbaine : urbanisation diffuse, éclatement des poches d'habitat, et hégémonie de l'habitat pavillonnaire
- la planification urbaine : entre un équilibre à l'échelle régionale & les volontés multiples de développement local
- la gouvernance locale au service du développement concerté du territoire et de la cohérence paysagère
- la structure parcellaire du foncier : facteur de mitage ou gardien des paysages ?

Problématique

- quel scénario d'avenir ? la poursuite de la rurbanisation ou la reconquête des centres-bourgs & centres-villes ? ou une alternative intermédiaire ?

Quelques outils possibles

- Outils réglementaires de prescriptions urbaines : Schéma d'aménagement régional (SAR), Schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan de zonage et règlement du PLU, etc.

Les pratiques agricoles au cœur des paysages

Recommandations

- Préserver la superficie de la sole agricole et inciter à son exploitation effective
  Ex. : la bananeraie de la Pointe Capesterre, le bassin cannier de Clugny (Petit-Canal), les prairies des Galets, les prairies d'arrière-mangrove sur la façade Ouest de la Grande-Terre, les prairies de l'Anse à Chaux à Terre-de-Bas, les paysages canniers de Marie-Galante, etc.

- Limiter ou encadrer les évolutions agricoles (diversification, déprise, défrichements, etc.) sur les secteurs présentant une grande homogénéité culturale ou des éléments paysagers originaux et sensibles
  Ex. : grands bassins canniers du Nord Grande-Terre ou du Nord Basse-Terre, vastes prairies de l'Est Grande-Terre, haies bocagères des Galets, parcelles en habituées de la Côte Sous-le-Vent, etc.

- Encourager une exploitation durable des terres agricoles, pour éviter leur épuisement ou leur pollution et limiter le caractère itinérant de certaines cultures, facteur d'instabilité paysagère
  Ex. : la culture melonnière des plateaux du Nord Grande-Terre, les cultures maraîchères de l'Est Grande-Terre

- Promouvoir des pratiques et des techniques culturales à moindre impact paysager
  Ex. : éviter le paillage plastique en préférant des paillages en papier ou en fibres, surpâturage (Terre-de-Haut, la Désirade), etc.

- Veiller à la qualité visuelle du bâti agricole et à sa bonne insertion paysagère
  Ex. : éviter l'usage de matériaux disparate en guise d'abris, choisir des couleurs discrètes en façades et toitures, éviter l'usage de tôles en clôture, etc.

Rappels des enjeux

- le recul de la banane : un impact fort pour les paysages du Sud Basse-Terre
- des paysages canniers stables, mais pas forcément pérennes à moyen terme
- l'élevage : des potentialités de développement
- une diversification agricole tournée vers les cultures maraîchères et fruitières

Problématique

- les politiques agricoles & les risques naturels : freins ou facteurs de la diversification agricole ?

Quelques outils et financements possibles

- Outils réglementaires de prescriptions agricoles : plan de zonage du PLU, Espace boisé classé (EBC, défini par le PLU), Zone d'agriculture protégée (ZAP), Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), Site classé, Groupement foncier agricole (GFA), Arrêté préfectoral de protection des alignements arborés (article L.126-6 du Code rural), etc.

- Financements : subventions européennes des OCM (Organisations communes de marché) et du POSEIDOM (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer) en soutien aux grandes cultures d'export, subventions européennes d'incitation à la diversification agricole (FEADER) , subventions du FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) au titre des mesures agro-environnementales en faveur du maintien des éléments remarquables des paysages ruraux, de la reconquête des surfaces agricoles et des pratiques agricoles durables, etc.

L'ASPECT QUALITATIF DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES MAJEURES

La qualité des paysages urbains et l'intégration du bâti

Recommandations

⇨ Au niveau de l'implantation du bâti

- Eviter l'implantation du nouveau bâti en site isolé ou sur des sites fortement exposés aux regards (fortes pentes, paysages très ouverts, etc.), et sinon inciter à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques strictes d'intégration du bâti dans son environnement (écran et accompagnement végétal, matériaux et couleurs discrètes dans le paysage, etc.)
  Ex. : les piémonts des reliefs forestiers de la Basse-Terre, notamment en Côte sous-le-Vent, le secteur pastoral de l'Est Grande-Terre, etc.

- Eviter les implantations du bâti (résidentiel ou commercial) au plus près des axes routiers majeurs, garder un espace tampon aménagé au-devant des constructions (plantations, éléments de scénographie, etc.) et préserver des percées visuelles entre les bâtiments
  Ex. : Dalciat au Lamentin, Nolivier à Sainte-Rose, la RN 4 à Gosier, etc.

- Respecter les modes traditionnels d'implantation du bâti et les modèles architecturaux du lieu lors des nouvelles constructions
  Ex. : habitat vernaculaire en bois de la Côte Sous-le-Vent, bâti en pierre volcanique du centre historique de Basse-Terre, typologie architecturale traditionnelle de Dolé, balcons en fers forgés des maisons de ville de Pointe-à-Pitre, homogénéité urbaine des bourgs de Deshaies et Vieux-Bourg, etc.

⇨ Au niveau de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouveaux quartiers

- Veiller à la cohérence architecturale des ensembles résidentiels et des zones artisanales et commerciales (épannelage, matériaux, couleurs, alignement ou retrait sur l'espace public, clôture des parcelles, etc.) et à la bonne intégration de ces éléments dans le paysage hôte

- Eviter la répétitivité de modules architecturaux identiques, notamment dans les opérations de logements collectifs ou d'aménagement groupé
  Ex. : résidences de la SIG à Fort-Ile et de la Boucan, résidence de l'Orée du Parc, etc.

- Favoriser l'accompagnement végétal du bâti, tant par la préservation du patrimoine arboré préexistant que par de nouvelles plantations, si possible au moyen de palettes végétales locales, inspirées du cortège naturel, notamment sur les espaces fonctionnels extérieurs (parkings, aires de stockage des bâtiments commerciaux, etc.)

Rappels des enjeux

- l'intégration paysagère délicate & la banalisation de l'architecture contemporaine au cœur des paysages urbains et ruraux
- la pauvreté & la gestion défaillante des espaces publics, poumons des paysages urbains
- la concentration de l'urbanisme touristique : intégration problématique et devenir incertain
- des paysages urbains en rénovation de grande ampleur

Quelques outils et financements possibles

- Outils réglementaires de prescriptions architecturales : règlement du PLU, règlement de ZAC ou de lotissement, volet paysager des permis de construire, Site inscrit, périmètre des Monuments historiques, Secteur sauvegardé, Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ancienne ZPPAUP), etc.

- Financements : subventions de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), aides financières aux propriétaires lors de travaux de réhabilitation du bâti au titre de l'OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat), etc.

⇨ Au niveau de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des quartiers existants

- Veiller à la qualité des entrées de bourgs, soigner la transition entre le tissu urbain et les espaces adjacents, éviter l'implantation d'éléments peu qualitatifs (zone d'activités, affichage publicitaire, etc.) en entrée de bourg sur les axes routiers principaux
  Ex. : zones d'activités de Calebassier (Basse-Terre), Rivière des Pères (Baillif), Favreau (Saint-François), Montauban (Gosier), etc.

- Poursuivre les opérations de rénovation urbaine et de résorption de l'habitat insalubre et veiller à une délimitation claire de l'espace public et de l'espace privé
  Ex. : RUPàP, RUzAb, RHI de Pointe-à-Pitre, les Abymes, Basse-Terre, Baie-Mahault, le Moule, etc.

- Renforcer la présence des espaces publics au sein ou en périphérie des secteurs urbains, lieux de détente et d'échanges sociaux et culturels (places publiques, espaces de jeux, parcs, forêts aménagées, plages, etc.), participant à la qualité globale des paysages urbains, notamment en façade maritime

- Affirmer l'identité des bourgs par un traitement approprié de l'espace urbain (trottoirs et déplacements doux, mobilier urbain, éclairage, qualité des revêtements de sol, plantations d'ombrage et d'ornement adaptées, etc.), au sein d'espaces publics conçus dans la globalité de ces aspects, et pour des usages et publics variés

⇨ Au niveau de la gestion du patrimoine végétal

- Mettre en place des plans de gestion du patrimoine végétal (plantations ornementales, pelouses, alignements arborés, accotements routiers, etc.), programmant les interventions régulières d'entretien et les travaux de renouvellement éventuels, et favoriser le recours à des personnels formés, notamment en matière d'élagage

- Inciter à la mise en place de gestions différenciées des espaces publics urbains et des paysages routiers (débroussaillage, désherbage, « 0 produits chimiques », etc.)

⇨ Au niveau des outils de sensibilisation

- Mettre en place des outils de sensibilisation au paysage, à destination des aménageurs et des particuliers (ex. : cahier de recommandations du CAUE, expositions, colloques, outils à destination des scolaires, etc.)

- Renforcer les missions de Police de l'Urbanisme pour vérifier l'application des différentes réglementations et prescriptions architecturales

La Route : entre impact visuel & support de perceptions

Recommandations

- Eviter l'implantation de constructions ou d'infrastructures le long d'axes routiers majeurs, surtout au premier plan de paysages ouverts
  Ex. : urbanisation linéaire du Nord Grande-Terre, muret de l'Anse à la Barque, etc.

- Favoriser la mise en œuvre d'une urbanisation en épaisseur, avec la mise en place de dessertes internes, dans les secteurs déjà urbanisés
  Ex. : tous les secteurs d'urbanisation linéaire (Nord Grande-Terre, Grands Fonds, etc.)

- Réglementer l'affichage publicitaire et éviter sa prolifération, notamment en entrée de ville ou dans les zones d'urbanisme commercial
  Ex. : Mare-Gaillard, la Jaille, etc.

- Aménager les talus routiers restés nus et les murs de soutènement ou de confortement technique (revégétalisation, support d'expression artistique, de fresque murale, etc.)
  Ex. : talus de la RN 1 (Petit-Bourg, Goyave), échangeurs de l'agglomération Centre (Baie-Mahault, les Abymes, Gosier), etc.

- Maintenir l'accessibilité de certains paysages identitaires
  Ex. : vallée de Beaugendre, plateau de la Montagne de la Désirade, etc.

- Lutter contre les décharges sauvages qui accompagnent souvent les voies d'accès reculées et nuisent alors à la qualité des sites concernés, et mettre en place les filières adaptées à la collecte et au dépôt des ordures ménagères et autres matériaux (gravats, encombrants, électroménager ...) : déchetteries, bornes de dépôt volontaire régulièrement collectées ...

Rappels des enjeux

- la route : un support majeur de perceptions des paysages
- l'urbanisation linéaire : un obstacle visuel entravant les perceptions paysagères
- de nombreux éléments de « pollution visuelle » en bord de route
- les nouveaux tracés routiers : perturbateurs ou promoteurs des paysages de l'archipel ?

Quelques outils possibles

- Outils réglementaires de prescriptions urbaines : zonage et règlement du PLU, règlement spécial de publicité, police de l'environnement (sensibilisation, répression), etc.

• L'intégration paysagère des grands projets

■ Recommandations

- Appliquer les schémas directeurs existants pour les grandes thématiques d'aménagement de façon à sélectionner les sites d'implantation les plus appropriés et à mieux anticiper les éventuels impacts paysagers
  Ex.: Schéma éolien, Schéma photovoltaïque, Schéma régional des carrières, etc.

- Veiller à la pleine prise en compte de la thématique du paysage dans les études d'impact des grands projets (équipements, infrastructures, etc.), avec la mise en œuvre effective des mesures réductives et compensatoires définies, y compris lors de travaux d'extension de structures existantes
  Ex. : extensions du PAG (Port Autonome de Guadeloupe) à la Pointe Jarry, du CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non-Dangereux) de Sainte-Rose, de la carrière de Deshaies, etc.

- Prendre en compte les zones de covisibilité depuis les sites remarquables et les cônes visuels couverts par les panoramas des points de vue patrimoniaux dans la détermination des secteurs sensibles à l'implantation de grands projets

Rappels des enjeux

- un fort impact paysager potentiel des carrières et terrassements
- énergies, déchets : les paysages au cœur de la politique environnementale de la Guadeloupe

Problématique

- la prise en compte des paysages dans les grands projets d'aménagement

PROSPECTIVE : les paysages de l'archipel : un atout patrimonial et touristique majeur, à préserver et valoriser

Recommandations

- Mettre en place des stratégies régionales de valorisation des paysages et sites à valeur patrimoniale
  Ex.: Route de l'esclave, schéma directeur d'aménagement des plages, Route des moulins, itinéraire du patrimoine géologique, etc.

- Mettre en valeur les sites remarquables et les points de vue patrimoniaux identifiés par l'Atlas des Paysages, et aider à la lecture des paysages sur les sites naturels et urbains patrimoniaux
  Ex. : gestion de la végétation périphérique, table d'orientation, observatoire de la faune, supports de signalétique pédagogique, etc.

- Gérer et entretenir les sites déjà aménagés, ainsi que les sentiers de découverte et de randonnée pédestre (signalisation, mobilier d'accueil et bâti léger, végétation, nettoyage et enlèvement des déchets, etc.)
  Ex. : les sentiers forestiers de Basse-Terre (domaine du Parc National), la trace des falaises d'Anse-Bertrand, etc.

- Favoriser l'accès à des paysages diversifiés et faciliter l'accessibilité des sites au plus large public possible, y compris les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les déficients sensoriels (aveugles et malvoyants), mais en veillant à ne pas dénaturer le site originel (maîtriser l'échelle et la typologie des aménagements, les matériaux utilisés, les couleurs de revêtement, etc.)
  Ex. : platelage en mangrove, sentiers sous-marins de découverte, paysages des Galets, etc.

- Préserver ou restaurer le patrimoine bâti à fort impact paysager (moulins, anciennes usines, ponts métalliques, anciennes voies ferrées, vestiges industriels, etc.), y compris le petit patrimoine (habitat vernaculaire, etc.)
  Ex. : les moulins des plateaux de Grande-Terre et de Marie-Galante, les indigoteries des Galets, l'usine de Grosse-Montagne, les voies ferrées de Beauport, etc.

- Empêcher la privatisation du littoral par l'urbanisation riveraine afin de préserver ces lieux d'aménités paysagères, souvent à fort potentiel touristique (sentiers littoraux, etc.)
  Ex. : urbanisation littorale de l'Anse Mancenillier, etc.

Rappels des enjeux

- un tourisme tourné vers les paysages balnéaires et naturels
- la valorisation des paysages : des scénographies variées
- des publics divers, notamment endogènes

Problématique

- les paysages : une valeur économique plurielle

Quelques outils et financements possibles

- Financements : taxe départementale pour la préservation, la valorisation et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), programme du Conseil général pour la réhabilitation du patrimoine rural bâti non-protégé (PRNP), subventions européennes au titre du programme LEADER pour la rénovation et la création d'aires d'accueil en milieu naturel, la mise en place de signalétique adaptée, la rénovation du réseau de sentiers de randonnées la restauration et la valorisation des sites archéologiques et historiques, le développement d'activités éco-touristiques, etc.

GLOSSAIRE

- ABF : Architecte des Bâtiments de France.
- zone ACP : Afrique / Caraïbe / Pacifique.
- Agglomération Centre : noyau urbain de Pointe-à-Pitre / Abymes, complété par les communes périphériques du Gosier et de Baie-Mahault.
- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
- APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
- AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.
- CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.
- CDL : Conservatoire du Littoral.
- CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
- CSDND : Centre de Stockage des Déchets Non-Dangereux.
- COS : Coefficient d'Occupation des Sols.
- CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes.
- CTIG : Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe.
- DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt.
- DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.
- DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (désormais intégrée à la DEAL)
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- EBC : Espace Boisé Classé.
- Loi ENE (dite Loi Grenelle 2) : Loi portant Engagement National pour l'Environnement (loi faisant suite au Grenelle de l'Environnement).

- ENS : Espace Naturel Sensible (articles L. 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).
- ERL : Espace Remarquable du Littoral (protégé par l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme).
- FDL : Forêt Domaniale du Littoral.
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.
- FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.
- GFA : Groupement Foncier Agricole.
- GR : sentier de Grande Randonnée.
- IEDOM : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer.
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
- INTERREG IV : programme européen financé par le FEDER, visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes.
- LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) : programme européen financé par le FEADER, visant à soutenir des projets de développement rural innovants lancés par des acteurs locaux.
- LLS : Logement Locatif Social.
- MA : millions d'années.
- Loi MAP (ou LMAP) : Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (loi faisant suite au Grenelle de l'Environnement).
- OCM : Organisation Commune de Marché.
- ONF : Office National des Forêts.
- OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.
- ORT : Observatoire Régional du Tourisme.
- PAC : Politique Agricole Commune.

- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- PAEN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.
- PAG : Port Autonome de Guadeloupe.
- PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.
- PLU : Plan Local d'Urbanisme.
- PMR : Personnes à Mobilité Réduite.
- PNG : Parc National de Guadeloupe.
- PNR : Parc Naturel Régional.
- POS : Plan d'Occupation des Sols.
- POSEIDOM : Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer.
- PPR : Plan de Prévention des Risques.
- PRERURE : Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.
- PRNP : Patrimoine Rural bâti Non-Protégé.
- site Ramsar : site protégé par la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (dite Convention de Ramsar).
- RHI : Résorption de l'Habitat Indigne (ancienne dénomination : Résorption de l'Habitat Insalubre).
- RUPàP : Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre.
- RUzAb : Rénovation Urbaine des Abymes.
- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.
- SAR : Schéma d'Aménagement Régional (approuvé en Conseil d'État le 24 mai 2011).

- SARA : Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles.
- SAU : Surface Agricole Utile.
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.
- SDAT : Schéma de Développement et d'Aménagement du Tourisme.
- SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.
- SIAPAP : Société Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre.
- SIG : Société Immobilière de Guadeloupe.
- Site classé : Site classé au titre des monuments naturels et des sites (loi de 1930).
- Site inscrit : Site inscrit au titre des monuments naturels et des sites (loi de 1930).
- SRDE : Schéma Régional de Développement Eolien.
- Loi SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbains.
- TCSP : Transport en Commun en Site Propre.
- TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.
- UAG : Université Antilles-Guyane.
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).
- VHU : Véhicule Hors d'Usage.
- ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.
- ZAP : Zone d'Agriculture Protégée.
- ZIC : Zone Intertropicale de Convergence.

- ZIC de Jarry : Zone Industrielle et Commerciale de Jarry.
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
- ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

BIBLIOGRAPHIE

A

- ADELAIDE J. : « *Les Antilles françaises de leur découverte à nos jours* » (éd. Désormaux, 2000, 62 pp.)
- AGRESTE Guadeloupe : « *Enquête sur la structure des exploitations agricoles* », bulletins d'informations de 2003 (avril 2005), 2005 (nov. 2006) et 2007 (mars 2009) (DAF Guadeloupe - Service régional de l'information statistique et économique, 4 pp. chacun)
- AGRESTE Guadeloupe : « *Fiches agricoles de 1981 à 2005* » (DAF Guadeloupe - Service régional de l'information statistique et économique, 2008, 16 pp.)
- AGRESTE Guadeloupe : « *Résultats 2009* » (DAF Guadeloupe - Service régional de l'information statistique et économique, 2010, 10 pp.)
- ALLAIN YM. : « *De quelles plantes parlons-nous : de l'exotisme dans nos jardins » in « Le voyage des plantes : les jardins, acteurs culturels de la biodiversité* », 2e Cahier du Conseil national des parcs et jardins (2008, p.4-8, 58 pp.)
- AMEDECOM, ARGOS : « *Evaluation stratégique environnementale du programme opérationnel FEDER 2007-2013 de la Région Guadeloupe* », résumé non-technique (2007, 30 pp.)
- ANTOINE R. : « *La littérature franco-antillaise : Haïti, Guadeloupe et Martinique* » (éd. Karthala, 1992, 381 pp.)
- ANTOINE R. : « *Rayonnants écrivains de la caraïbe* » (éd. Maisonneuve & Larose, 1998, 292 pp.)
- AUZIAS D., LABOURDETTE JP. : « *Le Petit Futé : Guadeloupe* », édition 2008 (éd. Petit Futé, 2007, 518 pp.)

B

- BARTHELEMY F., BES-DE-BERC S., HUSSON Y. : « *Argiles de la Guadeloupe : inventaire, caractérisation et usages* », rapport BRGM (RP-54917-FR, 2006, 39 pp. + annexes)
- BELROSE VH. : « *Le paysage martiniquais entre archéologie et atlas* », article paru dans *Études Caribéennes* (éd. Varia, avril 2006, mis en ligne le 15 avril 2008, 8 pp.)
- BENOÎT C. : « *Le paysage horticole de la Caraïbe… ou le territoire apprivoisé* », article de recherche EHESS-CEA (octobre 1995, 9 pp.)
- BENOÎT C. : « *La Soufrière de la Guadeloupe : nature, paysage et territoire dans la littérature antillaise (15e-20e siècles)* », in « *Le voyage inachevé… à Joël Bonnemaison* », textes réunis et présentés par D. GUILLAUD, M. SEYSSET et A. WALTER (éd. ORSTOM, 1998, 775 pp., p. 717-723)
- BES-DE-BERC S., CHAUVET M., LEBRUN JF., LETICEE JL., RANDRIANASOLO A., TRAINEAU H. : « *Inventaire des sites géologiques remarquables de Guadeloupe - phase 2* », rapport BRGM (RP-55737-FR, 2007, 79 pp.)
- BEUZE LR., GUIDA G. : « *Le grand livre de la biodiversité de Guadeloupe et de Martinique* » (éd. HC Editions, 2011, 364 pp.)
- BEZELGUES S. : « *Surveillance piézométrique des nappes de Grande-Terre et de Marie-Galante (Guadeloupe) - Année 2004* », rapport BRGM (2005, 178 pp.)
- BEZELGUES-COURTADE S., BES-DE-BERC S. : « *Inventaire et caractérisation des sources thermales de Guadeloupe* », rapport BRGM (RP-55060-FR, 2007, 119 pp.)
- BRITHMER R., SASTRE C., TARDY C., VIVANT D. : « *Le cadre environnemental de l'occupation amérindienne de la Martinique* », rapport d'activité 2001 du PCR (publié sur le site web « Ouacabou » : http://www.ouacabou.org/cadrenv.php, 2002, 8 pp.)
- BOURDIER F. : « *Les jardins d'agrément des anciennes habitations de la Guadeloupe* », DEA d'Histoire de l'Art (1997)

- BOURDON E. : « *Synthèse du cadre géologique de l'archipel Guadeloupe* » (Service Régional de Géologie - BRGM, 88-SGN-627-GEG, 1988)
- BREVIGNON C. : « *Atlas climatique : l'environnement atmosphérique de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et Saint-Martin* », Météo France / Région Guadeloupe (2003, 92 pp.)
- BRUNET-VINCK V. : « *Méthode pour les Atlas de paysages : enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux* » (Ministère de l'écologie et du développement durable - Direction de la nature et des paysages, 2004, 48 pp.)
- BURAC M. : « *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998* », ouvrage collectif du centre de recherches Géode Caraïbe (éd. Karthala, coll. Terres d'Amérique n°3, 2000, 440 pp.)

C

- CHAFFRAY S. : « *Corps, territoire et paysage à travers les images et les textes vitiques en Nouvelle France (1701-1756)* », in « *Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. 59* » (2005, p. 7-52)
- CHANCE D. : « *Histoire des littératures antillaises* » (éd. Ellipses, 2005, 122 pp.)
- CHAPERON P. : « *Carte des Sols* », in « *Les ressources en eau de surface de la Guadeloupe* » (carte n°2), carte au 1/100.000, ORSTOM (1985)
- CHAPERON P., L'HOTE Y., VUILLAUME G. : « *Les ressources en eau de surface de la Guadeloupe* », rapport IRD-ORSTOM (coll. Monographies Hydrologiques N°7, 1985, 857 pp.)
- CHATILLON M., PLUCHON P., VERRAND L. : catalogue de l'exposition « *Regards sur les Antilles* » (coll. M. Chatillon, éd. des Musées Nationaux, 2000, 247pp.)
- CNRS : « *Atlas des départements français d'outre-mer* », tome 3 : « *la Guadeloupe* » (éd. CNRS, 1982, 37 planches & notices)
- CONDE M. : « *Le Roman antillais* », tomes 1 & 2 (éd. Fernand Nathan, 1977, 96 pp. & 64 pp.)

- CONSTANS M. : « *Les Martiniquais et le Paysage : pratiques et représentations du paysage à la Martinique* », mémoire DEA (1995, 214 pp.)
- CORZANI J. : « *Littérature antillaise (poésie)* » (coll. Encyclopédie antillaise, éd. Desormeaux, 1971, 313 pp.)
- CORZANI J. : « *Littérature antillaise (prose)* » (coll. Encyclopédie antillaise, éd. Desormeaux, 1971, 313 pp.)

D

- DELPUECH A. : « *Guadeloupe amérindienne* » (éd. Monum - Editions du patrimoine, coll. des Guides archéologiques de la France, 2001, 120 pp.)
- DELPUECH A. : « *Archéologie historique en Guadeloupe : une autre approche du passé antillais* », in *Bulletin de la Société d'Histoire de Guadeloupe* n°129 (2001, p.19-60)
- DENHEZ F., THEAULT T. : « *Géo-guide : Guadeloupe* » (éd. Gallimard Loisirs, 2010, 384 pp.)
- DES GARETS E. : « *Inventaire des sites géologiques remarquables de la Guadeloupe* », rapport BRGM (RP-52728-FR, 2003, 64 pp.)
- DESSE M. : « *Les nouvelles formes de polarisation urbaine en Guadeloupe, Martinique et Réunion* », in « *Cahiers de Géographie du Québec* », volume 42, n° 116 (sept. 1998, p. 223-246) - version numérique de l'article : http://id.erudit.org/iderudit/022738ar
- DIREN Guadeloupe : « *Synthèse de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Guadeloupe* », rapport préalable au SDAGE (1999, 8 pp.)
- DIREN Guadeloupe : « *L'Etat de l'environnement en Guadeloupe* », édition 2006 (2006, 73 pp.)
- DONGAL ME. : « *Sécurité foncière et développement des exploitations agricoles : la réforme foncière en Guadeloupe* », in « *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998* » (1997, 12 pp.)
- DOREL M., ROGER-ESTRADE J. : « *Porosité et propriétés hydriques des sols volcaniques de la Guadeloupe : rôle des constituants du sol* », CIRAD / INAPG (1999, 7 pp.)

- DUBUC F. : « *Les zones agricoles dessinent le paysage guadeloupéen* », bulletin d'information Antianéco n°59 (DAF Guadeloupe, avril 2004, 4 pp.)
- DUMONT J. : « *La Guadeloupe pittoresque de Léon LE BOUCHER : naissance de l'excursion* », in *Bulletin de la Société d'Histoire de Guadeloupe* n°112 (1997, p.9-17)

E

- ENAPB (Ecole Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux) : « *Etude préalable à la réalisation de l'Atlas des paysages de Guadeloupe : approche paysagère du Nord Basse-Terre* », travaux d'étudiants (2001)
- ETNA M. : « *Le voyage en Guadeloupe, promenade littéraire sur plus de 120 sites* » (éd. Félin, 2004, 384 pp.)
- EXPLICIT, AXENNE : « *PRERURE : Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie de la Guadeloupe à l'horizon 2020* », rapport final (Région Guadeloupe, 2008, 43 pp.)

F

- FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) : « *Programme de Développement Rural : Guadeloupe 2007-2013* » (2008, 351 pp.)
- FERNANDEZ L., REINETTE M. : « *Guides Voir : Guadeloupe* » (éd. Hachette Tourisme, 2010, 288 pp.)
- FFRP : « *Topoguide : la Guadeloupe et ses îles ... à pied* », topoguide réalisée en partenariat avec le PNG, l'ONF, le Conseil Général de Guadeloupe (éd. FFRP, réf. D971, 2007, 160 pp.)
- FLOHIC JL. : « *Le patrimoine des communes de Guadeloupe* » (éd. Flohic, coll. Le Patrimoine des Communes de France, 1998, 398 pp.)

- FOURNET J. : « *Flore illustrée des phanérogames de Guadeloupe & de Martinique* » (éd. INRA, 1978, réédition CIRAD - Gondwana Editions, 2002, 2540 pp.)

G

- GARGOMINY O. : « *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer* », rapport du Comité Français de l'UICN (Collection Planète Nature, éd. Les Arts Graphics, 2003, 246 pp.)
- GLEIZAL C., MILLET V. : « *Encyclopédies du voyage Gallimard : Guadeloupe* » (éd. Gallimard Loisirs, 2010, 360 pp.)
- GRAVIOU P., BES DE BERC S., BOURDON E. : « *Curiosités géologiques de la Guadeloupe* » (éd. BRGM Editions - PLB Editions, 2011, 100 pp.)
- GRELLET B., SAURET B., CHABELLARD JG. : « *Cadre général de la tectonique récente de la Guadeloupe* », rapport BRGM (1988, 149 pp.)
- GLOAGUEN P., JOSSE P. : « *Le guide du routard : Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barth* », édition 2011 (éd. Hachette Tourisme, 2011, 380 pp.)

H

- HATZENBERGER F. : « *Paysages et végétations des Antilles* » (éd. Karthala, 2001, 508 pp.)
- HOEPFFNER M., MORELL M., ROSSIGNOL D. : « *Variabilité des pluies et des ressources en eau de surface en Guadeloupe* », rapport ORSTOM (1985, 21 pp.)
- HOSTACHE G. : « *La betterave et la biodiversité* », article paru dans *Cric Crag* n°3 (revue du Centre INRA Antilles-Guyane) (sept. 1995, 3 pp.)

I-J

- IEDOM (Institut d'émission des départements d'outre-mer) : « *IEDOM Guadeloupe : rapport d'activité 2009* », édition 2010 (219 pp.)
- IFRECOR : « *Les coraux en danger !* », article du 23/11/2003 (12 pp.)
- IMBERT D. : « *Les milieux humides du littoral guadeloupéen* », plaquette de l'ONF Guadeloupe (1988, 61 pp.)
- INSEE : « *Tableaux économiques régionaux de Guadeloupe - édition 2007/2008* », rapport INSEE Antilles-Guyane (165 pp.)
- JOSEPH P. : « *La problématique du développement durable dans les Petites Antilles - quelques enseignements généraux* », rapport UAG - GEODE Caraïbe (23 pp.)

L

- L'ETANG T. : « *Du nom indigène des îles de l'archipel des Antilles* », article (2007, 30 pp.)
- LACOUR A. : « *Histoire de la Guadeloupe* », réédition de l'ouvrage original de 1855 (éd. Kolodziej, 1979, 410 pp.)
- LADYSS (laboratoire) - CNRS : « *Recommandations pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages* » (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008, 24 pp.)
- LAFLEUR G. : « *Réflexions sur la toponymie de la Guadeloupe* », article paru dans la revue *G.H.C.* (Généalogie & Histoire de la Caraïbe), n°34 (janv. 1992, 6 pp.)
- LAPORAL D. : « *La Guadeloupe et ses trésors : le patrimoine archéologique de l'île papillon* » (éd. Errance, coll. Promenades archéologiques, 2010, 238 pp.)

- LASSERRE G. : « *La Guadeloupe* », tome 1 « *La nature et les hommes* » (éd. Kolodziej - EDCA , 1978, 448 pp.)
- LASSERRE G. : « *La Guadeloupe* », tomes 2 & 3 « *Les îles et leurs problèmes* » (éd. Kolodziej - EDCA , 1978, 684 pp.)
- LECERF JM. : « *La Guadeloupe vue du ciel* » (éd. Orphie, 2008, 208 pp.)
- LEGENDRE L. : « *Etude de faisabilité de la réserve naturelle géologique de la Désirade* », rapport DIREN Guadeloupe (2005, 64 pp.)
- LEGENDRE L. : « *Géomorphologie et géologie guadeloupéennes* », document de présentation (PowerPoint) (2008, 45 pp.)
- LE GUYADER H. : « *La biodiversité : un concept flou ou une réalité scientifique ?* », article paru dans le Courrier de l'Environnement de l'INRA n°55 (fév. 2008, 20 pp.)
- LUGINBUHL Y. : « *Méthode pour des Atlas de Paysages : identification et qualification* » (STRATES / CNRS - SEGESA, 1994, 82 pp.)

M

- MAXIMIN D., CHOPIN A. : « *Trésors cachés et patrimoine naturel de la Guadeloupe vue du ciel* » (éd. HC Editions, 2008, 160 pp.)
- MONTBRUN C. : « *Les Petites Antilles avant Christophe Colomb - Vie quotidienne des Indiens de la Guadeloupe* » (éd. Karthala, 1984, 172 pp.)
- MOREAU JP. : « *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)* » (éd. Karthala, 1992, 319 pp.)

O

- ORSTOM : légende de la « *Carte des sols de la Grande-Terre - Guadeloupe 1/10.000* », (1981)
- ORSTOM : « *Synthèse du contexte hydrologique de Guadeloupe* », in « *Les activités de l'ORSTOM Guadeloupe en hydrologie en 1990* » (1989, 6 pp.)
- ORSTOM-CNRS : « *Atlas des départements français d'Outre-Mer, 3 : la Guadeloupe* » (1982, 156 pp.)

P

- PEPIN E. : « *Le goût de la Guadeloupe* » (éd. Mercure de France, coll. Le petit mercure, 2007, 144 pp.)
- PAGAN-LOPEZ A. : « *Mythes et symboles de l'univers antillais* », in « *Annales de Filologia Francesa, n°9* » (1998, p. 249-266)
- PNG (Parc National de la Guadeloupe) : « *Schéma directeur d'aménagement du Parc National de la Guadeloupe* » (1997, p. 38-45)
- PORTECOP J. : « *Les populations animales et végétales originelles* » in « *Historial Antillais* », vol. 1 : « *Guadeloupe et Martinique, des îles aux hommes* », coll. sous la direction de JL. BONNIOL (éd. DAJANI, 1981, 591 pp.)
- PORTECOP J. : « *Dynamique des milieux* » in « *Historial Antillais* », vol. 1 : « *Guadeloupe et Martinique, des îles aux hommes* », coll. sous la direction de JL. BONNIOL (éd. DAJANI, 1981, 591 pp.)
- POUPEYE V. : « *Caribbean Art* » (éd. Thames and Hudson, 1998, 224 pp.)

R

- REGION GUADELOUPE : « *SRDE : Schéma Régional de Développement Economique* » (2006, 81 pp.)
- REGION GUADELOUPE : « *SAR : Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe* », projet approuvé par le Conseil d'Etat le 24 mai 2011 (2011, 342 pp.)
- RICE-MAXIMIN M. : « *Karukera, présence littéraire de la Guadeloupe* » (éd. Peter Lang, 1998, 197 pp.)
- ROCHE A. : « *Les unités et structures paysagères dans les Atlas de paysages* », rapport de stage de fin d'études (Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables - Direction de la nature et des paysages, 2007, 75 pp.)
- ROUSTEAU A. : « *Carte écologique de la Guadeloupe* », cartographie et notice (1996, 36 pp. + cartes)

S

- SASTRE C., BREUIL A. : « *Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises - Ecologie, biologie, identification, protection et usages* » (éd. Parthénope Collection, 2007, 672 pp.)
- SAINTON JP., BOUTIN R. : « *Histoire et civilisation de la Caraïbe : Guadeloupe, Martinique, Petites Antilles* », tome 1 : « *le temps des genèses : des origines à 1685* » (éd. Maisonneuve & Larose, 2004, 413 pp.)
- SCHON N. : « *L'auto-exotisme dans les littératures des Antilles françaises* » (éd. Karthala, 2003, 326 pp.)
- SCHNAKENBOURG C. : « *La création des usines en Guadeloupe (1843-1884)* », in *Bulletin de la Société d'Histoire de Guadeloupe* n°125 (2000)

- SIMASOTCHI-BRONES F. : « *Le roman antillais, personnages, espace et histoire : fils du chaos* » (éd. L'Harmattan, 2004, 341 pp.)

T-U

- TAILLEMITE E. : « *Une description de la Guadeloupe en 1700* », in *Bulletin de la Société d'Histoire de Guadeloupe* n°7 (1967, p.7-18)
- URI A.-F. : « *Musique et musiciens de la Guadeloupe, le chant de Karukéra* » (éd. Offset, la Mothe-Achard , 1991, 167 pp.)

W-Z

- WASSON JG., CHANDESRIS A., PELLA H. : « *Hydro-écorégions de la Guadeloupe : propositions de régionalisation des écosystèmes aquatiques en vue de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau* », rapport du CEMAGREF (2004, 20 pp.)
- YVON T. : « *La production d'indigo en Guadeloupe au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle ou l'archéologie d'une des premières industries du Nouveau Monde* », synthèse du programme de fouilles, rapport SRA Guadeloupe (2006, 15 pp.)
- ZÉBUS MF. : « *Paysannerie et économie de plantation : le cas de la Guadeloupe, 1848-1980* », in *Ruralia*, article diffusé en ligne (mai 1999, 18 pp.)

Autres sources

- cartes IGN au 1:25000e n°4601GT, 4602GT, 4603GT, 4604GT, 4605GT (2002)
- cartes IGN au 1:25000e n°4601G, 4602G, 4603G, 4604G, 4605G, 4606G, 4607G (1988)
- site web du Parc National de Guadeloupe (PNG) : www.guadeloupe-parcnational.com
- site web « Lameca » de la Médiathèque Caraïbe / Conseil Général de Guadeloupe (http://www.lameca.org) : page consacrée aux « Espèces animales disparues de la Guadeloupe et de la Caraïbe » (R. NABIS, 2005)
- site web de l'Organisation des Guides de Montagne de la Caraïbe (OGMC) : www. ogmc-guadeloupe.org
- site web « île en île », chronologie antillaise : http://www.lehman.cuny.edu/ile.en.ile/chrono/chronologie.html
- site web « Gens de la Caraïbe » : http://www. gensdelacaraibe.org
- site web « Cartes de France », démographie des communes de Guadeloupe : http://www.cartesfrance.fr/carte-france-departement/carte-departement-Guadeloupe.html
- site web « Ladograve », histoire de la Guadeloupe : http://www.ladograve.com/histoires
- site web « Guadeloupe informations », histoire & géographie de la Guadeloupe : http://www.guadeloupe-informations.com
- site web du Cadastre : www.cadastre.gouv.fr
- site web de Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) : www.sig-guadeloupe.fr
- site web de la Société d'Économie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) : www.semsamar.fr
- extraits du SIG de la DAC Guadeloupe fournis par C. STOUVENOT
- entretien avec JM. MOMPELAT, directeur du BRGM Guadeloupe
- entretien avec M. MONTOUT, responsable du Service Climatologie au sein du Service Régional Guadeloupe de Météo France (centre du Raizet)

Projet2_Mise en page 1 17/01/13 10:36 Page1

Projet2_Mise en page 1 17/01/13 10:36 Page1

Projet1_Mise en page 1 17/01/13 09:02 Page1

Ce document est consultable sur internet :

www.paysagesdeguadeloupe.com

ou sur demande auprès des services de la Région Guadeloupe et de la DéAL Guadeloupe

Région Guadeloupe
Avenue Paul Lacavé - Petit Paris - 97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 60 46 55 - Fax. : 0590 80 40 99
marguerite.joyau@cr-guadeloupe.fr
www.cr-guadeloupe.fr

DéAL Guadeloupe
BP 54 - Saint-Phy - 97102 Basse-Terre cedex
Tél.: 0590 99 46 46 - Fax : 0590 99 46 47
roseline.quiko@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Cet atlas a été réalisé avec le concours de :

L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Guadeloupe avec le Fonds européen de développement régional

Crédits photos : Région Guadeloupe - Fred SAPOTILLE
Infographie : Fred SAPOTILLE & C2R